

Direction des Statistiques Démographiques et Sociales

N° F1604

ESeG = European Socio economic Groups
Nomenclature socio-économique européenne

Monique MERON,
Michel AMAR, Charline BABET, Milan BOUCHET-VALAT,
Fanny BUGEJA-BLOCH, François GLEIZES, Frédéric LEBARON,
Cédric HUGRÉE, Étienne PENISSAT, Alexis SPIRE

DOCUMENT DE TRAVAIL



Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Série des Documents de Travail
de la
DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

N°F1604

ESeG = European Socio economic Groups
Nomenclature socio-économique européenne

MONIQUE MERON,
MICHEL AMAR, CHARLINE BABET, MILAN BOUCHET-VALAT,
FANNY BUGEJA-BLOCH, FRANÇOIS GLEIZES, FRÉDÉRIC LEBARON,
CÉDRIC HUGRÉE, ÉTIENNE PENISSAT, ALEXIS SPIRE

Document de travail

Février-mars 2016

Ces documents de travail ne reflètent pas la position de l'INSEE et n'engagent que leurs auteurs.
Working-papers do not reflect the position of INSEE but only their authors'views.

ESeG = European Socio economic Groups
Nomenclature socio-économique européenne

Résumé

La nomenclature ESeG (European Socio-economic Groups) est le résultat, présenté ici, d'un travail piloté par l'Insee à la demande d'Eurostat. Cette classification, encore provisoire, a été élaborée avec des statisticiens de France, Hongrie, Italie et République Tchèque, en s'appuyant sur des travaux antérieurs, menés depuis les années 1990. Notamment, la proposition précédente ESEC (European socio economic Classification) et les débats qu'elle avait suscités ne sont pas ignorés. De nombreux chercheurs ont participé et largement aidé à faire aboutir ce nouvel outil, qui s'inscrit dans l'harmonisation des statistiques sociales européennes et de leurs instruments de mesure. Le but est de mieux mesurer et comparer les phénomènes sociaux et leurs évolutions en Europe, à l'aide de catégories harmonisées de stratification de la société.

Après une rapide introduction qui décrit cette nouvelle classification et rappelle sa genèse, quelques travaux menés par des chercheurs et statisticiens français sont présentés dans ce document à titre d'exemples. Ils permettent d'entrevoir la diversité des applications possibles, tant du point de vue des sources utilisées que des méthodes employées et des sujets traités. Les limites d'un tel instrument sont aussi évoquées.

Quelques cartes et tableaux illustrent les nuances européennes selon ESeG.

Abstract

The ESeG classification (European Socio-economic Groups), presented in this document, is the result of a work conducted by Insee at Eurostat's request. This nomenclature, still provisional, was developed by statisticians from France, Hungary, Italy and the Czech Republic, based on work carried out since the 1990s. Indeed, the ESEC proposal (European socio economic Classification) and the discussions it gave rise to were taken on board. Many researchers participated and widely helped to build this new tool, which contributes to the harmonization of European social statistics and their measuring tools. The aim is to better measure and compare social phenomena and trends across Europe using harmonized categories to stratify the society.

After a brief introduction describing the new classification and reminding of its genesis, some work developed by French statisticians and researchers are presented here as examples. They allow for a glimpse into the variety of possible implementations, based on different sources and methods, and approaching many topics. The limits of such a tool are also discussed.

Some maps and tables illustrate the European nuances exposed by ESeG.

The European Socio-economic Groups (ESeG)

Groups and sub-groups, Based on ISCO_2008 and status (e=employee; se= self employed)
(version en cours de discussion à Eurostat et susceptible de quelques modifications)

1 Managers

- 1.1 Higher managerial self-employed (ISCO 11, 12, 13 and status=se)
- 1.2 Lower managerial self-employed (ISCO 14 and status=se)
- 1.3 Higher managerial employees (ISCO 11, 12, 13 and 01 and status=e)
- 1.4 Lower managerial employees (ISCO 14 and status=e)

2 Professionals

- 2.1 Science, engineering and information and communications technology (ICT) professionals (ISCO 21,25)
- 2.2 Health professionals (ISCO 22)
- 2.3 Business and administration professionals (ISCO 24)
- 2.4 Legal, social and cultural professionals (ISCO 26)
- 2.5 Teaching professionals (ISCO 23)

3 Technicians and associated professionals employees (status= e)

- 3.1 Science, engineering and ICT technicians and associated professionals (ISCO 31, 35)
- 3.2 Health associate professionals (ISCO 32)
- 3.3 Business and administration associate professionals (ISCO 33)
- 3.4 Legal, social and cultural associate professionals (ISCO 34)
- 3.5 Non-commissioned armed forces officers (ISCO 02)

4 Small entrepreneurs (status= se)

- 4.1 Skilled agricultural self-employed workers (ISCO 6)
- 4.2 Technicians, clerical support, services and sales self-employed workers (ISCO 3, 4, 5)
- 4.3 Craft and related trades self-employed workers (ISCO 7, 8, 9)

5 Clerks and skilled service employees (status=e)

- 5.1 General and numerical clerks and other clerical support employees (ISCO 41, 43, 44)
- 5.2 Customer services clerks (ISCO 42)
- 5.3 Personal care employees (ISCO 53)
- 5.4 Armed forced occupations and protective service employees (ISCO 03 and ISCO 54)

6 Industrial skilled employees (status= e)

- 6.1 Building and related trade employees (ISCO 71)
- 6.2 Food processing, wood working, garment employees (ISCO 75)
- 6.3 Metal, machinery, handicraft, printing, electrical and electronic trades employees (ISCO 72, 73, 74)
- 6.4 Stationary plant and machine operators and assemblers (ISCO 81, 82)
- 6.5 Drivers (ISCO 83)

7 Less skilled employees (status= e)

- 7.1 Personal services and sales employees (ISCO 51, 52)
- 7.2 Blue collar employees and food preparation assistants in elementary occupations (ISCO 92, 93, 94, 96)
- 7.3 Cleaners and helpers and services employees in elementary occupations (ISCO 91, 95)
- 7.4 Agricultural employees (ISCO 6)

8 Retired persons (and people 65 and over non-employed)

- 8.1 Retired Managers
- 8.2 Retired professionals
- 8.3 Retired technicians and associate professionals
- 8.4 Retired small entrepreneurs
- 8.5 Retired skilled white collars
- 8.6 Retired skilled blue-collars
- 8.7 Retired less skilled workers
- 8.8 Other inactive aged 65 or more

9 Other non-employed persons

- 9.1 Students
- 9.2 Permanently disabled
- 9.3 Unemployed not elsewhere classified
- 9.4 Other inactive aged less than 65 years

ESeG, Classification socio-économique européenne :

groupes (niveau agrégé) et sous-groupes (niveau détaillé) (version susceptible de quelques modifications)

ESeG_2014, basée sur la CITP (= Isco_2008) et le statut d'emploi (e=salarié/se=non-salarié)

1. Cadres dirigeants

- 1.1 Chefs d'entreprises, hors hôtellerie, restauration, commerce
- 1,2 Chefs d'entreprises, hôtellerie, restauration, commerce
- 1.3 Cadres dirigeants salariés, hors hôtellerie, restauration, commerce
- 1,4 Cadres dirigeants et gérants, hôtellerie, restauration, commerce

2. Professions intellectuelles et scientifiques

- 2.1 Ingénieurs et spécialistes des sciences, des techniques, des technologies de l'information et des communications
- 2.2 Médecins et professionnels de santé
- 2.3 Cadres administratifs, financiers et commerciaux
- 2.4 Professionnels de la justice, des sciences sociales et de la culture
- 2.5 Enseignants et professionnels de l'enseignement

3. Professions intermédiaires salariées

- 3.1 Professions intermédiaires des sciences, des techniques, des technologies de l'information et des communications
- 3.2 Professions intermédiaires salariées de la santé
- 3.3 Professions intermédiaires de finance, vente et administration
- 3.4 Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et assimilés
- 3,5 Sous-officiers des forces armées

4 Petits entrepreneurs (non-salariés)

- 4.1 Exploitants agricoles
- 4.2 Commerçants et assimilés
- 4.3 Artisans

5 Employés qualifiés

- 5.1 Employés de bureau et assimilés
- 5.2 Employés de réception, guichetiers et assimilés
- 5.3 Aides-soignants, gardes d'enfants et aides-enseignants
- 5.4 Personnels des services de protection et de sécurité et des armées

6, Ouvriers qualifiés salariés

- 6.1 Ouvriers qualifiés de la construction, sauf électriciens
- 6.2 Ouvriers qualifiés de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement
- 6.3 Ouvriers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique, de l'imprimerie, de l'électricité et de l'électronique
- 6.4 Conducteurs de machines et d'installations fixes, ouvriers qualifiés de l'assemblage
- 6.5 Conducteurs de véhicules et de matériels et engins mobiles

7. Professions salariées peu qualifiées

- 7.1 Personnels de services et employés de commerces
- 7.2 Ouvriers peu qualifiés et manœuvres
- 7.3 Agents d'entretien
- 7.4 Ouvriers agricoles

8. Retraités et personnes hors du marché du travail de 65 ans ou plus

- 8.1 Cadres dirigeants retraités
- 8.2 Retraités des professions intellectuelles et scientifiques
- 8.3 Retraités des professions intermédiaires salariées
- 8.4 Petits entrepreneurs retraités
- 8.5 Employés qualifiés retraités
- 8.6 Ouvriers qualifiés retraités
- 8.7 Salariés peu qualifiés retraités
- 8.8 Autres personnes de 65 ans et plus, hors du marché du travail

9. Autres personnes sans emploi

- 9.1 Etudiants
- 9.2 personnes handicapées inaptes de moins de 65 ans
- 9.3 Chômeurs non classés dans une autre catégorie
- 9.4 Autres personnes hors du marché du travail et de moins de 65 ans

**ESeG = European Socio economic Groups
Nomenclature socio-économique européenne**

Sommaire

Pages :

11- Présentation générale, Monique Meron (Insee)

- 1. Pourquoi une nomenclature socio-économique européenne ?**
- 2. Comment a été élaborée la nomenclature ESeG ?**
- 3. Principes et description de la nomenclature ESeG**

25-Cohérence ordinale et homogénéité de la classification ESeG à travers les pays de l'Union Européenne, Michel Amar, François Gleizes (Insee)

41-Les conditions de travail en Europe : Une comparaison selon les groupes socioéconomiques ESeG, Charline Babet (Dares)

57-L'homogamie socioéconomique dans l'Union européenne, vue à travers la classification ESeG, Milan Bouchet-Valat (Ined, LSQ-CREST, OSC)

67-Essai de typologie de modèles de logement en Europe, Fanny Bugeja-Bloch (Université Paris ouest, Cresppa-GTM, LSQ-CREST).

83-L'espace des conditions de vie des actifs occupés en Europe en 2010-2012, Frédéric Lebaron (Université de Versailles-Saint Quentin)

99-Salariés du public et du privé : quelles différences en Europe ?, Cédric Hugrée (Cresppa-CSU), Étienne Penissat (CERAPS), Alexis Spire (IRIS)

111-Cartes : part des groupes socio-économiques dans les pays de l'Union européenne, François Gleizes (Insee)

118- Tableaux : ESeG par sexe et pays (source : LFS 2011)

122- Quelques références

Les études présentées ici n'engagent que leurs auteurs. Ces travaux s'appuient sur des données fournies par Eurostat (enquêtes européennes sur le marché du travail : « Labor Force Survey » 2011, et sur les conditions de vie « Survey on Income and Living Conditions » 2011) ou par la Fondation de Dublin (enquête européenne sur les conditions de travail : « European working conditions survey » 2010)

Présentation générale

Monique Meron (Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales)

Construire une classification socio économique européenne est un projet de longue date. L'idée est de répondre à un besoin récurrent de mieux mesurer et comparer les phénomènes sociaux et leurs évolutions en Europe, à l'aide de catégories harmonisées de stratification de la société.

L'Insee a piloté pendant trois ans un ESSnet (petit groupe mandaté par Eurostat pour mener un projet, constitué de membres d'Instituts nationaux de statistiques) associant des statisticiens publics français, hongrois, italiens et tchèques, alliés à plusieurs équipes de recherche, pour faire aboutir ce travail au long cours qui, depuis les années 1990, a impliqué de nombreux acteurs.

L'élaboration d'une telle classification s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation des statistiques sociales européennes et de leurs instruments de mesure. La nomenclature ESeG (European Socio-economic Groups) est le résultat présenté ici, sous sa forme encore provisoire. Les Directeurs de statistiques sociales des pays membres de l'Union européenne en ont accepté le principe fin 2014, charge à Eurostat d'en finaliser la mise à disposition opérationnelle, ce qui est encore en cours au moment de l'édition de ce document de travail.

Placé auprès du Directeur des statistiques démographiques et sociales, Fabrice Lengart, le projet final a constamment bénéficié de son soutien et de l'aide de nombreux statisticiens et chercheurs. Coordonné à l'Insee par Michel Amar et Monique Meron, il doit beaucoup à François Gleizes, dont les cartes et tableaux illustrent, à la fin de ce document, les nuances européennes selon ESeG, ainsi qu'à Anne-Claire Laurent-Zuani, qui a pris en charge les aspects administratifs tout au long de cette collaboration européenne. Les nombreux acteurs et chercheurs ayant participé à ces travaux sont évoqués dans le paragraphe 2. sur la méthodologie et détaillés dans le rapport final cité en fin d'ouvrage.

Après une rapide introduction à cette nouvelle nomenclature, quelques travaux menés par des chercheurs et statisticiens français sont présentés dans ce document et permettent d'entrevoir la diversité des applications possibles, tant du point de vue des sources utilisées que des méthodes employées et des sujets traités.

Michel Amar et François Gleizes montrent que cette nouvelle classification a du sens au niveau de l'Europe comme dans chacun des pays de l'Union et autorise donc de bonnes comparaisons internationales. Ses analyses de données s'appuient, d'une part, sur les personnes en emploi vues à travers l'enquête européenne du marché du travail (Labor Force Survey=LFS) et, d'autre part, sur l'ensemble des ménages appréhendés à partir de l'enquête européenne sur les conditions de vie (Survey on Income and Living Conditions =SILC). Les auteurs donnent ainsi un exemple de traitement possible de ces catégories au niveau des ménages.

Charline Babet utilise ESeG pour décrire les conditions de travail en Europe à partir de l'enquête fournie par la fondation de Dublin (Eurofound) pour l'amélioration des conditions de travail (European Working Conditions Survey = EWCS).

Milan Bouchet-Valat se sert de l'enquête LFS pour mesurer l'intensité de l'homogamie (vue à travers ESeG) et montre des différences du nord au sud de l'Europe sur ce sujet original.

Fanny Bugeja-Bloch élabore, à partir de l'enquête SILC, une typologie de modèles de logement, en utilisant de nombreuses références théoriques dans ce domaine particulier. Elle mobilise ESeG pour illustrer comment cette typologie permet d'aborder l'analyse des inégalités sociales.

Frédéric Lebaron dessine l'espace social européen des personnes en emploi. Il utilise l'enquête SILC et ses analyses de données s'appuient largement sur la nouvelle nomenclature. Les individus sont classés selon des aspects très divers de leurs conditions de vie.

Cédric Hugrée, Étienne Penissat et Alexis Spire réfléchissent sur les différences entre salariés du privé et salariés du public en Europe. Certaines dimensions, bien qu'étudiées lors de l'élaboration d'ESeG, n'ont pas été directement prises en compte dans la nouvelle nomenclature, faute de variables adéquates et d'autres priorités apparues lors des discussions. Mais il est important de ne pas les oublier et les auteurs montrent, à l'aide de l'enquête LFS, que des clivages entre salariés du public et salariés du privé existent au niveau européen au-delà des divergences de définitions nationales.

1. Pourquoi une nomenclature socio-économique européenne ESeG ?

Le principe de partition d'une société en catégories sociales plus ou moins homogènes repose sur l'idée qu'on peut comprendre la diversité des comportements individuels et en mesurer les écarts et les évolutions à travers cette grille de lecture. Si elle est valide, la nomenclature permet alors d'évaluer et d'expliquer nombre de phénomènes économiques et sociaux.

Appliquer ce principe dans un pays, un territoire, une nation, soulève des difficultés à la mesure des enjeux. Construire une telle classification repose sur des présupposés historiques, juridiques, sociologiques et économiques, et façonne alors une certaine vision de la société concernée (la place de chaque classe par rapport aux autres, de chaque individu à l'intérieur de sa catégorie).

En France, une nomenclature socio-professionnelle existe dans nos outils statistiques depuis les années 1950 grâce à l'intuition de Jean Porte ; les travaux de Pierre Bourdieu ont mis en évidence les relations existant entre les comportements économiques, politiques, sociologiques et culturels d'une classe sociale. De très nombreux travaux, débats et études ont été nécessaires pour aboutir au consensus des catégories socio-professionnelles de 1982, puis à leurs révisions, notamment en 2003. Parmi les nombreux artisans de cette classification, Alain Desrosières et Laurent Thévenot ont fait figure de chefs de file.

Construire une telle grille de lecture appliquée à l'Europe ou plutôt à l'ensemble des sociétés européennes malgré leur diversité, leurs contextes historiques, économiques et juridiques différents, peut paraître une gageure. En effet, on ne peut s'appuyer, pour construire des catégories sociales européennes, sur un contexte historique unifié analogue à celui auquel on se réfère dans le cas d'un système politique et juridique national dont la cohérence s'est construite au fil des siècles. Ainsi, par exemple, englober au niveau européen dans une même catégorie les ouvriers suédois et bulgares, les infirmières polonaises et françaises, ou encore les informaticiens allemands et grecs.... peut poser question, tant la construction d'une Europe sociale et politique est loin d'être achevée. Pour autant, il n'est pas absurde de vouloir comparer la place des ouvriers au sein des sociétés bulgare et suédoise, leurs comportements de consommation, ou encore l'évolution relative de leurs niveaux de vie.

Par ailleurs, la conception multidimensionnelle des catégories socio-professionnelles françaises ne fait pas l'unanimité. Si les données relatives à la position vis-à-vis du marché du travail, la profession, la qualification et le statut salarié ou non, sont reconnues comme essentielles et particulièrement explicatives de nombreux comportements, les avis divergent sur les variables concrètes à privilégier, et aussi sur la théorie sous-jacente à tel ou tel choix. Les débats ont été après

autour des travaux menés pendant les années 2000 (et de la proposition ESeC= European Socio economic Classification) sous la direction de David Rose et Eric Harrison, basés sur la « relation d'emploi » théorisée dans les écrits de John Harry Goldthorpe.

Avec pragmatisme, un compromis s'est dégagé et a abouti à la nomenclature ESeG. Compromis à manier avec prudence, mais qui a du sens, au vu des études qu'il permet.

Bien sûr, il n'est pas question, dans les études s'appuyant sur cette nouvelle classification européenne, de gommer la variable Pays, résumé de l'histoire économique et sociale de chaque population nationale et de sa structuration. Mais le consensus auquel ont finalement abouti ces années de débats et de travaux, permet des analyses qu'on peut juger pertinentes, d'un bout à l'autre de l'Europe. Ainsi, au-delà des divergences nationales, les ressemblances existent et de nouvelles comparaisons internationales sont envisageables. La mesure des inégalités, des hiérarchies sociales, des différences de comportements en matière démographique, éducative, culturelle, économique... réclame une unité de mesure harmonisée au niveau européen, même si elle demeure imparfaite pour décrire toutes les spécificités nationales, et ce, d'autant plus que les hiérarchies sociales sont nécessairement bousculées en cas de crises économiques ou de fortes migrations.

2. Comment a été élaborée la nomenclature ESeG ?

L'harmonisation en cours des statistiques sociales européennes touche tous les outils et tous les niveaux du travail statistique : concepts, enquêtes, indicateurs, présentations de résultats et, bien sûr, nomenclatures sur lesquelles s'appuyer. La classification ESeG s'inscrit dans ce cadre. Elaborer une telle nomenclature a été un travail de long terme et très collectif .

Ce projet s'inscrit dans une histoire déjà ancienne

La construction d'une nomenclature socio-économique européenne a été scandée par différentes étapes :

- Dès les années 1990, un état des lieux des nomenclatures sociales existant dans les différents pays avait été décrit (Rapport de Bernard Grais, 1999) et les instances européennes avaient mené des études de faisabilité d'une classification harmonisée.

- Puis, à la demande de la Direction de la recherche de la Commission européenne, un consortium avait élaboré une classification. Piloté par David Rose et Eric Harrison au nom de l'Office national de statistiques (ONS) du Royaume-Uni, le groupe associait des chercheurs européens (Grande Bretagne, Allemagne, Suède, Irlande, Italie) et des statisticiens de l'Insee (2004-2006).

La nomenclature ESeC (European Socio-economic Classification), constituée à partir de la classification internationale des professions de l'époque (CITP/ISCO-88), a été basée sur la « relation d'emploi/travail » (personnes plus ou moins remplaçables et plus ou moins contrôlées dans leur travail). Elle comprend 9 postes pour les actifs occupés et 1 pour les personnes sans emploi. Elle fait intervenir notamment la notion de « supervision » (fait d'avoir des personnes sous ses ordres) et la taille de l'entreprise.

Cette nomenclature a donné lieu à des débats opposant les spécialistes qui se réclament des théories de John Harry Goldthorpe (dont ESeC est inspiré) à ceux qui se sentent plus proches des principes posés par Pierre Bourdieu.

- Un appel d'offre a alors été lancé par Eurostat pour évaluer la qualité et la clarté de ESeC. Plusieurs pays y ont répondu (Bulgarie, Italie, Hongrie et France) (2007-2009).

Un rapport, piloté par Cécile Brousse rassemble différents exercices de comparaisons des nomenclatures ESeC, CITP et PCS¹ appliquées dans plusieurs domaines du champ social. Il offre des conclusions nuancées sur l'intérêt de ESeC et montre les limites de la théorie basée sur la « relation d'emploi » et les problèmes de qualité posés en pratique par la construction et l'utilisation d'une variable relative à la « supervision ». Ce travail a notamment donné lieu à une journée d'étude du CNIS², le 14 septembre 2009.

- Le projet ESeG (European Socio-economic Groups) (2011-2014) a hérité de ces réflexions et les a prolongées. Suite à un appel d'offre, Eurostat a signé un contrat avec l'Insee pour piloter un ESSnet (réseau constitué de statisticiens des instituts nationaux de France, Hongrie, Italie et République Tchèque)³ afin d'élaborer une classification socio-économique européenne, en s'appuyant sur les travaux des années passées et en se basant sur :

- la nouvelle version de la classification internationale du travail et des professions : CITP à deux positions (en anglais : Isco-2008). En effet, cette nomenclature prend mieux en compte que la précédente (Isco-1988), la qualification et intègre la supervision (par exemple, certains ouvriers ayant des fonctions de supervision ont été reclassés en « professions intermédiaires »).

- les autres variables obligatoires (« core-variables ») concernant l'emploi dans les grandes enquêtes européennes, à savoir : le statut (salarié ou non salarié) et l'activité (Nace⁴ à une position). Cette contrainte initiale avait été fixée de façon à ce que ESeG puisse être utilisée dans toutes les grandes enquêtes sociales européennes sans introduction de questions supplémentaires.

L'accent a été mis sur les collaborations et consultations de nombreux partenaires

Tenant compte des travaux précédents et des débats qu'ils ont entraînés, le projet s'est appuyé, tout le long de sa réalisation, sur une concertation large avec des chercheurs spécialistes du sujet, des utilisateurs potentiels et les Instituts nationaux de statistiques.

A l'Insee, le groupe, placé auprès du Directeur des statistiques démographiques et sociales, a bénéficié de l'aide de nombreux membres du Département de l'emploi et des revenus d'activité ; la Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale a géré les aspects

¹ ESeC : European Socio-economic Classification ;CITP : classification internationale du travail et des professions ; en anglais, Isco : international statistic classification of occupations

PCS : professions et catégories socio professionnelles

² CNIS : conseil national de l'information statistique

³ 5 meetings pléniers de l'ESSnet (réunissant les 4 INS et une représentante d'Eurostat) ont eu lieu : Paris : 14-15 Novembre 2011; Budapest : 20-21 Février 2011; Rome : 17-18 Décembre 2012; Prague : 19-20 Septembre 2013; Paris : 27-28 Janvier 2014.

⁴ Nace : Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne

juridiques, administratifs, logistiques, budgétaires et opérationnels et le Département des méthodes statistiques a fourni appui et conseils méthodologiques.

Les Instituts nationaux de statistiques (INS) ont été consultés :

- Un premier questionnaire a été envoyé pour connaître les nomenclatures sociales existantes (janvier 2012). Tous ont répondu. 12 pays membres (sur 27) décrivent en détail la nomenclature socio-économique utilisée au niveau national.

Les réponses ont mis en évidence que les principales variables utilisées dans les classifications socio-économiques nationales sont le statut (salariés / non salariés) et la qualification de l'emploi (même si ce vocable ne recouvre pas toujours la même chose).

- Un second questionnaire a été envoyé aux INS leur demandant de décrire leur façon de coder, dans les enquêtes européennes, les variables de profession et de secteur d'activité (rapport de l'Italie, mai 2012).

La collaboration avec les chercheurs a été organisée :

Un groupe de travail constitué d'experts français, statisticiens ou sociologues de services statistiques et de laboratoires (Insee, Dares, Crest-Lsq, Creaps, Curapp, labos Cnrs/univ de Nantes, Lille2, St Quentin...) s'est réuni chaque semestre pour suivre l'avancement du projet et participer aux travaux.

Des contrats de sous-traitance ont été passés (avec trois laboratoires français et avec l'institut de sociologie de Prague) pour des études spécifiques.

Une rencontre internationale de spécialistes a été organisée à Paris (19 juin 2012) avec l'aide de Michel Gollac et Louis-André Vallet du Laboratoire de sociologie quantitative (LSQ) du Crest⁵. Une vingtaine de chercheurs et de statisticiens spécialistes du sujet (de dix pays) ont répondu et participé. Cette réunion a largement aidé à faire émerger un consensus, donnant lieu à des échanges très constructifs avec des sociologues européens⁶.

Les présentations aux utilisateurs potentiels ont été nombreuses :

Devant le European Statistical Advisory Committee (ESAC, Comité consultatif européen de la statistique), au CNIS (Conseil national de l'information statistique, points annuels), aux INS

⁵ Centre de recherche en économie et statistique

⁶ Les compte-rendus de réunions et la plupart des études sont disponibles sur le site : www.cros-portal.eu et sont archivées à l'Insee (bibliographie).

(Instituts nationaux de statistique, présentations biannuelles), à Eurostat⁷, et lors de plusieurs séminaires.

Une méthodologie pragmatique

Les étapes du travail du groupe sont détaillées dans le rapport final et ses annexes.

Après une phase préliminaire visant à accéder aux données complètes de grandes enquêtes européennes et à définir une méthode de travail, trois prototypes de nomenclature, répondant à différentes logiques, ont été élaborés puis testés dans divers domaines et sur plusieurs sources par les partenaires statisticiens et chercheurs.

Les données européennes utilisées portent sur l'emploi et le marché du travail (Labor force Survey = LFS), les conditions de vie (Survey on Income and Living Conditions = SILC), les conditions de travail (European working conditions survey = EWCS de la Fondation de Dublin). Plus ponctuellement, d'autres enquêtes ont été mobilisées (European Social Survey = ESS, Adult Educational Survey = AES, enquêtes nationales, ..).

Un accès spécifique aux données individuelles des principales enquêtes européennes (LFS, SILC, AES) a été obtenu pour les statisticiens participant à l'ESSnet et leurs principaux partenaires de la recherche académique.

Au début de l'opération, en 2012, la profession n'était pas encore codée en Isco-2008 dans les enquêtes disponibles. Une table de passage Isco 88 → Isco 08 a dû être utilisée.

La méthode a d'abord consisté à partir des variables imposées (profession codée en Isco-2008, Statut d'emploi et activité) et des regroupements les plus connus en réfléchissant aux différentes combinaisons possibles pour constituer un premier niveau agrégé (méthode « top-down »). Trois prototypes de classification agrégée ont été retenus.

Pour les tests destinés à sélectionner le meilleur de ces prototypes, une méthode a été mise au point : elle consiste à les comparer à une classification empirique issue de l'analyse des données de divers domaines (méthode « bottom-up » mise au point avec l'aide de la Direction de la méthodologie de l'Insee).

Une proposition à géométrie variable : l'apport du niveau détaillé

⁷ Dans le cadre du workshop annuel consacré aux nomenclatures ; dans les Réunions semestrielles des Directeurs de Sciences sociales, dans les meetings d'Eurostat consacrés aux ESSnets

La réunion internationale de juin 2012 a permis de dégager un consensus sur la structure globale de la future nomenclature avec sept groupes concernant les personnes en emploi, dont trois étaient clairement définis (les deux groupes de cadres et celui des petits entrepreneurs). Le périmètre exact des quatre autres groupes restait à préciser.

En effet, s'il y a débat sur le support théorique à une stratification sociale, in fine, les diverses propositions de structure globale sont assez proches, étant donné que les contraintes imposées par Eurostat du recours exclusif aux « core variables »⁸ limitaient le champ des possibles. Les trois prototypes mis au point se différenciaient essentiellement par le périmètre des professions intermédiaires et par le contour des métiers les moins qualifiés. Ainsi les « professions peu qualifiées » ne représentaient que 9 à 10% des actifs occupés dans le cas du prototype 1 contre 25% dans le prototype 3. Les tests et discussions ont finalement abouti au résultat présenté ici, correspondant au prototype 2, intermédiaire.

L'aide des chercheurs impliqués a été très importante : de nombreuses études ont été menées sur des sujets spécifiques et pour tester les prototypes dans différents domaines.

Enfin, il y a eu aussi consensus pour que certains arbitrages soient laissés au libre choix de l'utilisateur final avec le recours possible à un niveau plus détaillé de nomenclature visant à reconstituer certains agrégats ad hoc, en fonction des besoins et sujets étudiés.

Plusieurs possibilités (impliquant Isco à un niveau plus fin, ou l'activité, ou la taille d'entreprise..) ont été étudiées pour la construction d'un niveau plus détaillé qui permet, dans une certaine mesure, de réconcilier différents points de vue ou de prendre en compte des particularités nationales.

Le niveau détaillé finalement retenu s'appuie sur les mêmes variables que le niveau agrégé concernant les personnes en emploi (profession : Isco_2008 et statut d'emploi) pour des raisons d'homogénéité et de simplicité. Dans l'Isco, la définition des professions se fonde parfois explicitement sur un critère sectoriel (par exemple, au sein des « professions intellectuelles et scientifiques » on identifie les « enseignants » ou les « professions de santé ») ; en conséquence, le recours à la variable « secteur d'activité » a finalement pu être évité.

Ce niveau détaillé permet, d'une part, de reconstituer le prototype 1 qui s'est avéré plus efficace dans certaines études et est parfois préféré sur des champs sociologiques (le groupe des « professions peu qualifiées » y est plus homogène). Il permet aussi d'isoler des populations importantes dans certains pays (comme les exploitants agricoles, nombreux en Bulgarie, Roumanie,

⁸ variables obligatoires des grandes enquêtes européennes

Pologne par exemple). Enfin, séparer les ouvriers des employés est rendu possible dans le groupe des salariés peu qualifiés.

Un appel lancé pour appliquer la classification proposée a permis de rassembler plusieurs articles courts utilisant ESeG. Les Instituts statistiques de France, Italie, République Tchèque, Hongrie, Espagne, Finlande et Slovaquie ont répondu favorablement ainsi que plusieurs laboratoires de recherche. Ces articles sont rassemblés dans un volume additionnel au rapport final.

3. Principes et description de la nomenclature ESeG = European Socio-economic Groups

La classification ESeG présentée ici comprend 9 groupes et 42 sous-groupes. Elle est encore provisoire dans la mesure où Eurostat ne l'a pas encore mise en œuvre de façon tout à fait opérationnelle. Des discussions de détail sont encore en cours, au moment de la rédaction de ce document de travail.

A la difficulté de constituer des classes, de décider des frontières entre chaque catégorie, s'ajoute celle de nommer, de résumer en quelques termes compréhensibles, le contenu de chaque classe. Rien n'est évident ni acquis, tant le regard -et le vocabulaire- de chacun est tributaire de sa propre position sociale et de son histoire (Boltanski et Thévenot 2015).

Dans ESeG la profession et les caractéristiques de l'emploi sont donc considérées comme explicatives de comportements dans différents domaines économiques et sociaux.

Pour les personnes ayant un emploi, la nomenclature repose, au niveau agrégé comme au niveau détaillé, sur deux variables essentielles des enquêtes européennes (« core variables ») : la profession (selon la nomenclature CITEP/Isco-2008, à 1 ou 2 positions) et le statut d'emploi (salarié/non salarié).

Pour les personnes actuellement sans emploi, les « core variables » ne peuvent suffire ; il faut donc s'adapter, selon la source utilisée et le sujet traité.

La solution proposée consiste à essayer de déterminer les caractéristiques de leur dernier emploi lorsque ces personnes en ont eu un et qu'elles restent proches du marché du travail (pour les retraités et les chômeurs ayant déjà travaillé). Les chômeurs dont on connaît l'emploi précédent sont regroupés avec les actifs occupés du même groupe ; les retraités sont détaillés selon l'emploi qu'ils ont quitté. Lorsqu'on ne connaît pas l'emploi quitté, on distingue les personnes proches des retraités (personnes âgées hors du marché du travail), les plus jeunes étant détaillés entre étudiants, personnes handicapées, personnes en âge de travailler mais en dehors du marché du travail, auxquels on adjoint les chômeurs n'ayant jamais travaillé (ou dont on ne connaît pas le dernier emploi).

Description rapide des groupes (basée sur l'enquête Labor Force Survey 2011) (voir la liste en début d'ouvrage)

1. Managers/ Cadres dirigeants (Isco à 1 position = 1 ou Isco à 2 positions = 01)

Ce groupe comprend les actifs dont la fonction principale est de diriger (« manager »), soit 6% des actifs occupés en Europe. 70% d'entre eux sont salariés et travaillent en général dans de plus grandes entreprises ; 30% sont « non-salariés », souvent à la tête d'une petite ou moyenne entreprise.

Au niveau détaillé, on distingue d'abord les salariés des non-salariés (qui sont assez différents en termes de diplômes). De plus, au sein de chacun des deux sous-ensembles, on isole les managers de l'hôtellerie, la restauration, du commerce et d'autres services (Isco=14) car ils se différencient sensiblement (qualification, rémunération, taille de l'entreprise) des autres.

2. Professionals/ Professions intellectuelles et scientifiques (Isco à 1 position = 2)

Ce groupe est le plus diplômé. Il rassemble des professions très qualifiées, qui n'ont pas de fonction principalement manageriale (médecin, enseignants, ingénieurs, etc...). En 2011, 18% des emplois en Europe sont dans ce groupe. 16% ont un statut de « non salarié » le plus souvent des professions libérales.

Au niveau détaillé, on distingue selon le type de profession (ingénieurs, santé, administration, juristes, enseignants). On ne distingue pas selon le statut. Le médecin libéral est classé avec le médecin salarié.

3. Technicians and associated professionals employees/ Professions intermédiaires salariées (Isco à 1 position = 3 ou Isco à 2 positions = 02)

Dans ce groupe exclusivement salarié on trouve 14% des emplois européens de 2011.

Son niveau détaillé est construit selon une logique parallèle à celui du groupe 2 (proche du secteur d'activité).

4. Small entrepreneurs/Petits entrepreneurs

Ce groupe rassemble tous les non-salariés qui ne sont pas dans les cadres des groupes 1 ou 2. Il représente 12% des emplois européens en 2011. Ces indépendants travaillent le plus souvent sans salariés sous leurs ordres. Ils sont 7% en Allemagne mais 29% en Grèce et 31% en Roumanie.

Au niveau détaillé : on distingue les agriculteurs exploitants (Isco à 1 position = 6) pour que les pays où ils sont encore nombreux puissent les isoler (Pologne, Roumanie, Bulgarie...), les petits

commerçants ou assimilés (Isco à 1 position = 3,4,5) et les artisans (Isco à 1 position = 7,8,9). Les agriculteurs se différencient sensiblement des autres « Petits entrepreneurs ».

5. Clerks and skilled service employees/ Employés et personnels de service qualifiés (salariés dont Isco à 1 position = 4 ou Isco à 2 positions = 03, 53, 54)

Ce groupe contient 15% des emplois. C'est le plus féminisé (65 % de femmes) avec celui des professions peu qualifiées.

Au niveau détaillé on distingue les employés administratifs, en isolant ceux qui sont à l'accueil, le personnel soignant, et ceux chargés de la sécurité (police mais aussi vigiles du privé).

6. Industrial skilled employees/ Ouvriers qualifiés (salariés dont Isco à 1 position = 7,8)

Cette catégorie regroupe 17% des emplois (18% en Allemagne, 10% au Royaume Uni). On les trouve en majorité dans l'industrie, la construction ou le transport (notamment les « conducteurs »).

Le niveau détaillé distingue les métiers du bâtiment (Isco = 71), ceux de l'industrie (métallurgie, imprimerie, électricité et électronique), de l'alimentation et de l'habillement (Isco = 75). Il distingue aussi les conducteurs de machine et ouvriers de l'assemblage (Isco = 81, 82) ainsi que les conducteurs de véhicule et d'engins (Isco = 83).

7. Less skilled employees/ Professions salariées peu qualifiées

Cette catégorie regroupe 19% des emplois. Elle rassemble les « Professions élémentaires » de l'Isco 2008 (Isco à 1 position = 9), c'est-à-dire les professions que la nomenclature du Bureau international du travail (BIT) identifie comme les moins qualifiées (Travaux manuels exigeant le niveau le plus faible de compétence dans la grille d'analyse du BIT), mais aussi les « ouvriers qualifiés » de l'agriculture, les employés des services directs aux particuliers et les vendeurs (Isco à 2 positions = 51, 52).

Le niveau détaillé permet de distinguer ceux qui relèvent du monde ouvrier de ceux qui relèvent plutôt du monde des employés. Plus précisément, on identifie les employés du commerce et des services (Isco à 2 positions = 51, 52), les ouvriers agricoles (Isco à 1 position = 6), les ouvriers des professions élémentaires et les employés des professions élémentaires. Cela permet de pouvoir reconstituer un ensemble « Ouvriers peu qualifiés » et un ensemble « Employés peu-qualifiés ».

Ces sept premiers groupes rassemblent toutes les personnes en emploi et, dans la mesure où l'on connaît leur dernier emploi, les chômeurs y sont classés selon l'emploi qu'ils ont quitté.

Les autres personnes sans emploi sont classées dans deux groupes :

8. Retired persons and persons not employed 65 years or more/ Retraités et personnes sans emploi de 65 ans et plus

Au niveau détaillé: Les retraités sont classés, dans la mesure du possible, selon leur ancienne profession (8.1 à 8.7) ; Un sous-groupe rassemble les autres personnes non actives de 65 ans et plus.

9. Other non employed persons/ Autres personnes sans emploi

Au niveau détaillé on distingue les étudiants, les personnes handicapées sans emploi, les chômeurs non classés dans un ancien emploi, les autres personnes sans emploi de moins de 65 ans.

Données manquantes et différences de codage

Bien sûr, selon les enquêtes, on dispose d'une information plus ou moins précise, surtout concernant les personnes qui ne sont pas en emploi. Déterminer l'ancien emploi d'un chômeur ou d'un retraité n'est pas toujours possible, cette information n'étant pas obligatoire dans toutes les enquêtes européennes. Par ailleurs, la profession n'est pas toujours codée aussi précisément, des codes à 1 chiffre pouvant apparaître (au lieu de 2 ou plus).

ESeG a été conçue de façon à laisser libres les numéros de postes commençant par 0 ou finissant par .9, pour permettre de comptabiliser des codages partiels ou manquants (par exemple : les retraités dont on ne connaît pas l'ancien emploi pourraient être codés en 8.9, les personnes dont on ne sait pas si elles sont inactives ou chômeuses en 9.9, ou encore les cadres dirigeants qu'on ne peut pas classer à un niveau plus fin seraient en 1.9... il est possible que des directives plus précises concernant ces données manquantes ou partiellement manquantes soient finalement édictées par Eurostat.

Cohérence ordinale et homogénéité de la classification ESeG à travers les pays de l'Union Européenne

Michel Amar⁹ et François Gleizes (Insee)

Résumé

Plusieurs études, notamment celles présentées dans ce document de travail, montrent que la classification « European socio-economic groups » (ESeG) offre une grille de lecture pertinente pour décrire la situation des personnes présentes sur le marché du travail en Europe, comme celle des ménages en termes de niveaux de vie. Mais est-ce que la hiérarchie sociale qu'elle met en évidence se retrouve à l'identique dans chacun des pays de l'Union Européenne ? Cette étude répond positivement à cette question, à quelques nuances près, reflète des spécificités nationales (comme, par exemple, le poids des non-salariés en Italie). Au final, l'intérêt d'utiliser ESeG dans des travaux de comparaisons internationales sur ces thématiques s'en trouve renforcé.

Les travaux méthodologiques qui ont conduit à la proposition de l'ESeG, ont mis en évidence l'hétérogénéité de certains groupes sociaux, les petits entrepreneurs et les cadres dirigeants principalement. Cette hétérogénéité est, ici, plus précisément quantifiée. Cela peut conduire l'utilisateur à employer, si nécessaire, des variantes de cette nomenclature où ces deux groupes sont désagrégés.

Ces problèmes sont abordés en ayant recours à deux analyses des données, en utilisant la méthode d'Analyse en Composantes Principales (ACP), l'une sur des données de l'enquête emploi européenne (Labour Force Survey LFS 2011), l'autre sur l'enquête européenne des conditions de vie (Statistics on Income and Living Conditions- SILC 2011).

Abstract

The European Socio Economic Group (ESeG) classification is a relevant tool to describe social phenomena in Europe a whole. But does this description including the social hierarchy put forward, apply identically to each european country ? This study answers positively to that issue. In the end, the use of ESeG in international comparisons appears all the more relevant.

The methodological work which led to build ESeG has highlighted that some heterogeneity remains among two social groups (small entrepreneurs and managers). This heterogeneity is specifically quantified here. Therefore, some users of ESeG may prefer to use the classification at a slightly more disaggregated level.

⁹ Michel Amar travaillait à l'Insee dans le cadre de l'ESSnet consacré à ESeG.

La nomenclature socio-économique ESeG s'est révélée être un bon lecteur du marché du travail en Europe [Amar, Gleizes, Meron, Insee, 2014]. De même, quand on l'applique aux ménages, après avoir défini la personne de référence du ménage (Encadré 1), cette nomenclature est un bon descripteur des niveaux de vie et de la pauvreté [Amar, Gleizes - Eurostat, 2014].

C'est vrai au niveau de chacun des pays comme au niveau européen, quand on prend soin de positionner les individus et les ménages, en termes de rémunérations ou de niveau de vie, non pas dans l'absolu au niveau européen, mais par rapport à une norme nationale, pour prendre en compte les différences de niveau de développement entre pays de l'Union.

Dans ce cadre, cette nomenclature de stratification sociale est partiellement ordonnée, au moins au niveau global de l'ensemble de l'Union, des « cadres dirigeants » aux « salariés peu-qualifiés » en passant par les professions intermédiaires, les ouvriers et employés qualifiés. Reste à vérifier la stabilité de cette hiérarchie sociale au niveau de chacun des pays de l'Union.

Autre sujet : il est apparu dans des travaux antérieurs que si ESeG est globalement pertinente, les catégories qu'elle permet d'identifier restent parfois hétérogènes, tout particulièrement les catégories intégrant des non-salariés, « les petits entrepreneurs » et les « cadres dirigeants ». Ces hétérogénéités peuvent résulter de pratiques statistiques différentes dans la codification de la profession et du statut de l'emploi¹⁰ et de différences objectives dans ces groupes sociaux, induites notamment par la taille de l'entreprise dirigée (Encadré 2).

Cette étude traite des deux sujets : la stabilité, d'un pays à l'autre de l'Union Européenne, de la hiérarchie sociale entre groupes mise en évidence par ESeG et la plus ou moins grande homogénéité de chacun de ces groupes au niveau européen. Pour ce faire nous allons travailler, en parallèle sur deux champs distincts : d'une part l'ensemble des actifs occupés appréhendés à travers la LFS (l'enquête Emploi européenne), et d'autre part, l'ensemble des ménages européens vus à travers SILC, l'enquête européenne sur les conditions de vie. Dans le premier ensemble, on identifie, avec ESeG, sept groupes d'actifs occupés, dans le second ensemble on retrouve en plus de ces groupes, deux autres catégories, les « retraités » et les « Autres personnes sans emploi¹¹ ».

Sur chacun des deux champs étudiés, nous allons dans un premier temps conduire un exercice d'analyse des données, une analyse en composantes principales, pour essayer de montrer que l'ordre partiel entre groupes sociaux, mis en évidence au niveau européen, se retrouve au niveau de chacun des pays de l'Union. A partir du même exercice, on va aussi quantifier la plus ou moins grande hétérogénéité entre pays, des catégories définies par cette nomenclature.

¹⁰ Deux variables essentielles pour construire l'ESeG.. (Voir [Essnet Eseg final report, 2014]).

¹¹ Dénommés aussi parfois « Autres inactifs ».

On est resté au niveau agrégé (ou premier niveau) de la nomenclature parce que c'est le seul pertinent pour le sujet de la cohérence ordinale, le niveau détaillé (ou deuxième niveau) visant plus à traiter l'hétérogénéité de chacun des groupes sociaux du premier niveau, souvent sur une autre dimension plus ou moins orthogonale à la hiérarchie sociale illustrée par la nomenclature (la dimension sectorielle, ou une dimension fondée sur l'opposition public/privé par exemple).

1 : Les espaces sociaux en Europe

Pour positionner les groupes sociaux définis par ESeG les uns par rapport aux autres, nous allons les caractériser par un certain nombre d'indicateurs relevant du champ choisi (le travail pour l'ensemble des actifs occupés, les conditions de vie pour les ménages). Par exemple, quand on s'intéresse aux actifs occupés, on caractérise ainsi l'ensemble des individus d'un groupe ESeG donné et d'un pays donné, par des indicateurs du type part des femmes en emploi, répartition des personnes en emploi par grands secteurs d'activité, etc L'ensemble des groupes sociaux de chacun des pays de l'Union forme alors un nuage de points dans un espace social à n dimensions (si on a retenu n indicateurs). Dans cette analyse en composantes principales, on identifie et interprète les premiers axes factoriels. En projetant le nuage de points sur le plan constitué des deux premiers axes, on a une bonne représentation du nuage observé et de la position relative des groupes sociaux entre eux. On va donc mener, en parallèle, cet exercice sur les deux champs étudiés.

1.1 Le marché du travail

On exploite ici la LFS 2011. Pour pouvoir embrasser toutes les catégories sociales d'actifs occupés, on ne retient dans notre analyse que les variables renseignées dans la LFS pour tous les actifs occupés. On exclut donc de l'analyse les rémunérations et le type de contrat de travail, variables qui ne s'appliquent dans la LFS qu'aux salariés. Pour chaque catégorie ESeG de chacun des pays de l'Union Européenne, on retient comme indicateurs : la part des femmes, la pyramide des âges par tranche d'âge, le niveau de diplôme, la répartition par grands secteurs d'activité, la répartition par taille d'entreprise, l'importance du temps partiel, le turn-over appréhendé par le taux d'entrées annuelles dans l'emploi et l'ancienneté moyenne dans cet emploi, la durée hebdomadaire moyenne de travail et la part des non-salariés. On procède ensuite à une Analyse en Composantes Principales (ACP) du nuage de points (ESeG x Pays).

Le premier axe de ce nuage de points oppose (Figure 1):

- les diplômés du supérieur, les secteurs tertiaires qualifiés ou principalement non marchand, les grandes entreprises (plus de cinquante salariés),

- aux sans diplômés, à l'agriculture, aux non-salariés et aux toutes petites entreprises (TPE) de moins de dix salariés.

Le deuxième axe oppose :

- l'ancienneté moyenne dans l'emploi occupé et la part des plus de 50 ans,
- au turnover et à la part des moins de 25 ans.

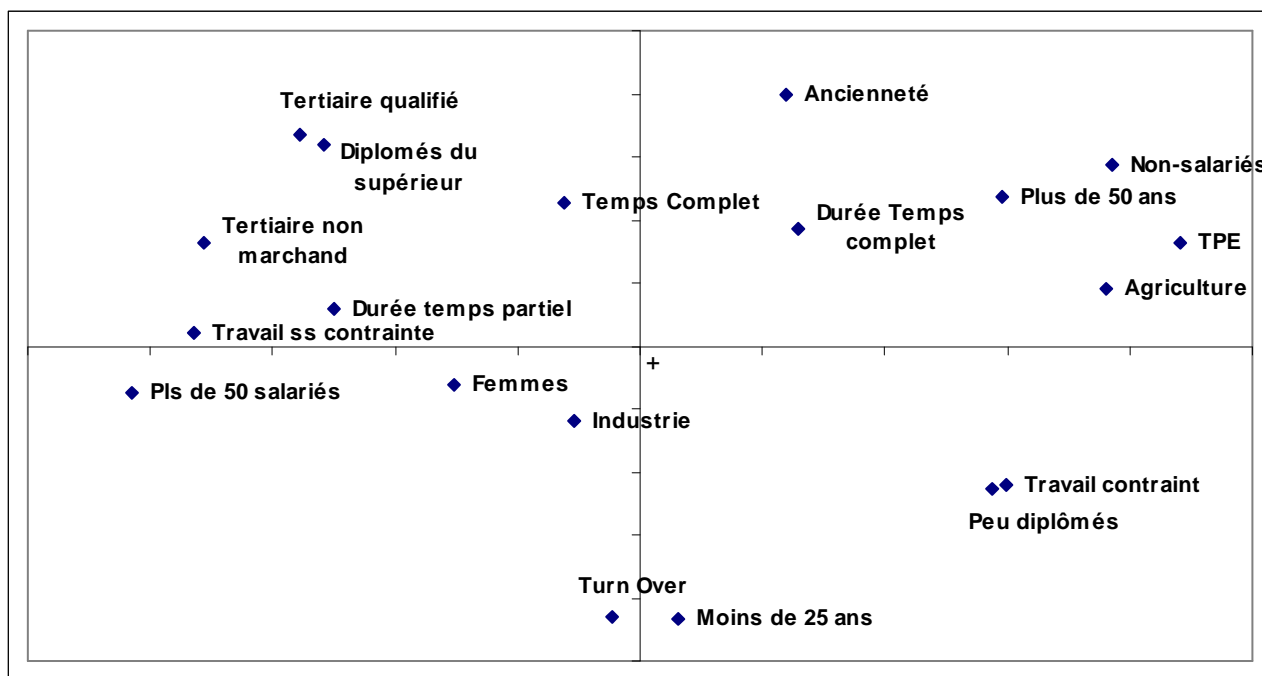


Figure 1 Les deux premiers axes de l'ACP des actifs occupés (type d'employeur et qualité de l'emploi) : projection des variables actives

Source : Labour Force Survey 2011, Eurostat

Le troisième axe oppose le taux de féminisation aux postes à temps complet.

Le premier axe est donc un axe essentiellement fondé sur le type d'employeurs (secteur, taille) et sur la qualification des emplois proposés par ces employeurs, le second est un axe de qualité et de stabilité de l'emploi. Le troisième est essentiellement un axe sexué, opposant hommes et femmes classiquement associé à une dimension « durée du travail ».

Quand on projette les sept groupes sociaux d'actifs occupés sur le plan défini par les deux premiers axes de l'ACP (Figure 2), les petits entrepreneurs sont en haut à droite, bien différenciés de tous les autres groupes. Les cadres dirigeants (chez qui on compte 30 % de non-salariés au niveau européen) sont positionnés, à mi-chemin, entre ces petits entrepreneurs (qui regroupent tous les autres non-salariés) et les professions intellectuelles et scientifiques.

Les cinq autres groupes sont plus ou moins alignés selon une droite parallèle à la deuxième bissectrice du plan factoriel sur un axe combinant les dimensions qualification et qualité de l'emploi, avec en haut à gauche les professions intellectuelles et scientifiques (très diplômées et

bénéficiant de la stabilité de l'emploi) et en bas à droite les salariés peu-qualifiés (très peu diplômés, avec un turn-over important des emplois).

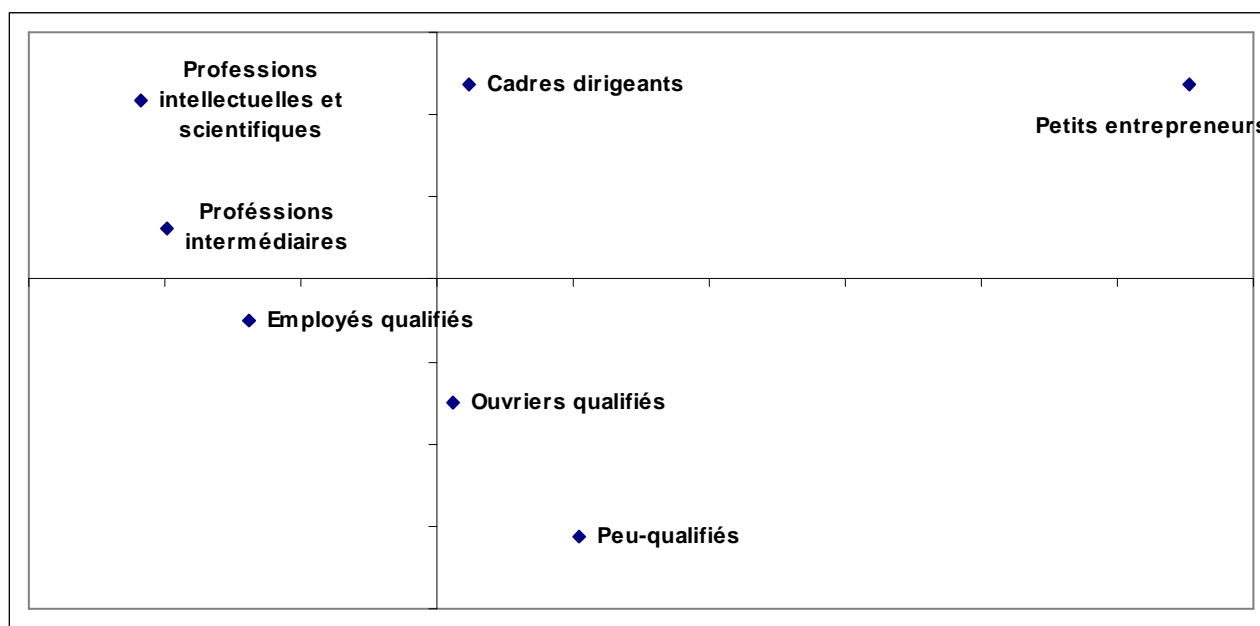


Figure 2 Les deux premiers axes de l'ACP des actifs occupés (type d'employeur et qualité de l'emploi) : projection des groupes sociaux au niveau européen.
Source Labour Force Survey 2011, Eurostat

1.2 L'espace des conditions de vie

On présente maintenant une seconde ACP réalisée sur des données issues de l'enquête EU-SILC 2011. L'observation de base de cette analyse est l'ensemble des ménages européens d'un ESeG donné et d'un pays donné. L'ESeG du ménage est celle de la personne de référence du ménage. Les variables prises en compte dans l'analyse portent sur le type de ménage (couple avec ou sans enfant, personne seule, famille monoparentale, autre type de ménage), la composition du revenu total du ménage (part des revenus du travail, des pensions et retraites, de la redistribution, des autres types de revenus), le capital culturel (niveau de formation des adultes composant le ménage, en trois niveaux), le type de logement (individuel ou collectif) et son mode d'occupation (propriétaire dont accédant, locatif dont aidé¹²), l'existence de problèmes liés aux caractéristiques du logement ou à son environnement (bruit, nuisances, problèmes de délinquance dans le quartier, inconfort), le niveau de vie, le fait d'être affecté ou pas par la pauvreté monétaire ou par des privations matérielles, l'existence de problèmes de santé (proportion de personnes se déclarant en bonne santé, avec une maladie non invalidante ou une maladie invalidante).

La plupart des indicateurs retenus sont exprimés en niveau absolu du groupe social d'un pays donné. Mais pour certaines variables où la dimension nationale pourrait perturber l'analyse, on a retenu des indicateurs exprimés en niveau relatif par rapport à la moyenne nationale (niveau de vie, type

¹² C'est à dire le logement locatif social.

d'occupation du logement, type de logement, qualité du logement, état de santé, privation matérielle).

Dans cette ACP, les variables actives sont : la répartition des ménages selon le type de famille (couple avec enfant, personne seule, famille monoparentale, autre), selon le quartile de la distribution des niveaux de vie, le type d'occupation du logement (propriétaire, accédant, locatif aidé), le niveau de formation (élevé et faible), le poids des divers types de revenus, la proportion de personnes se trouvant sous le seuil national de pauvreté, la proportion de personnes déclarant des privations matérielles, l'état de santé (part des personnes se déclarant en bonne santé, part des personnes déclarant une maladie handicapante), selon le type de logement (part des maisons individuelles), la qualité du logement (part de mal logés et score moyen de qualité des logements).

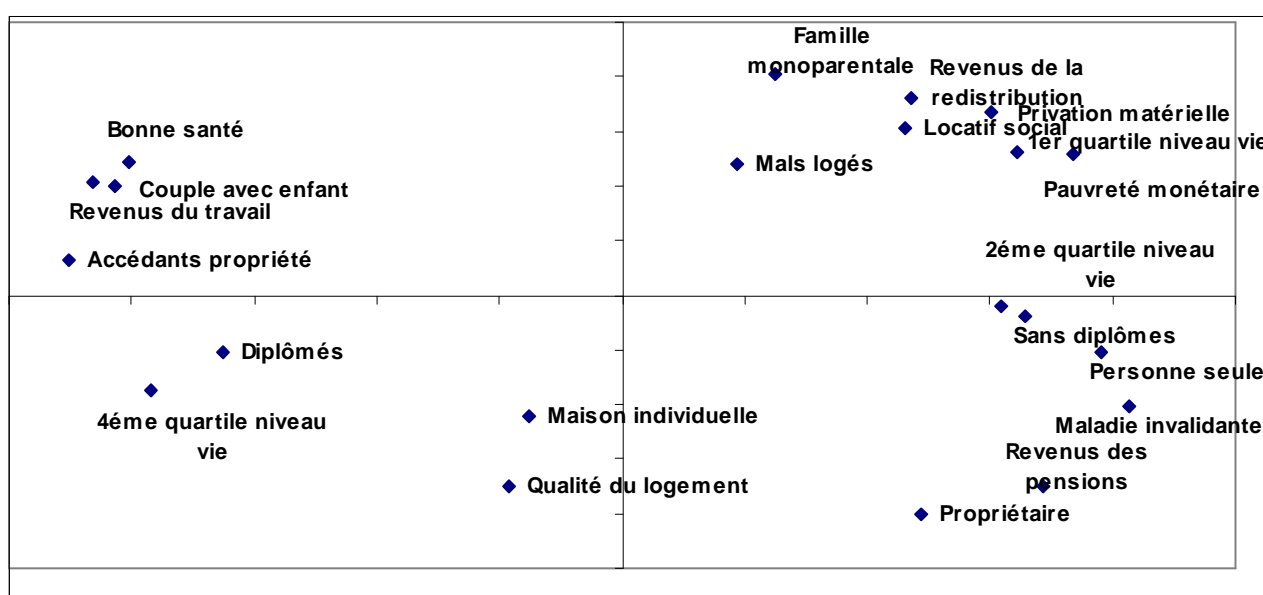


Figure 3 : Les deux premiers axes de l'ACP des ménages : Projection des variables actives.
Source : Statistics on Income and Living Conditions 2011, Eurostat.

Le premier axe oppose (Figure 3) :

- les revenus du travail, le quart supérieur de la population en terme de niveau de vie¹³, la proportion d'individus en bonne santé, les couples avec enfant (qui dominent chez les ménages d'actifs occupés).
- aux revenus tirés des pensions, au premier quartile en terme de niveau de vie, à la proportion d'individus déclarant des maladies invalidantes, à la proportion de personnes appartenant à des ménages d'une seule personne ou de couples sans enfant (configurations familiales qui dominent chez les « Retraités » et les « Autres personnes sans emploi »).

¹³ du fait de la colinéarité des variables, on n'a pas retenu la part du 3ème quartile de la répartition des ménages par niveau de vie. Mais si on projette comme variable supplémentaire ce 3ème quartile, il se retrouve proche du 4ème quartile.

Le deuxième axe oppose :

- le poids des pensions dans le revenu, les ménages propriétaires de leur logement, les couples sans enfants, les retraités
- et la part des revenus de redistribution, le poids des locataires (du secteur libre et ceux du secteur aidé), le poids des familles monoparentales, les ménages d' « Autres personnes sans emploi » et de « Salariés peu-qualifiés ».

Le troisième axe a une forte dimension « logement » opposant maisons individuelles et logements collectifs, bonne qualité du logement et proportion de mals logés.

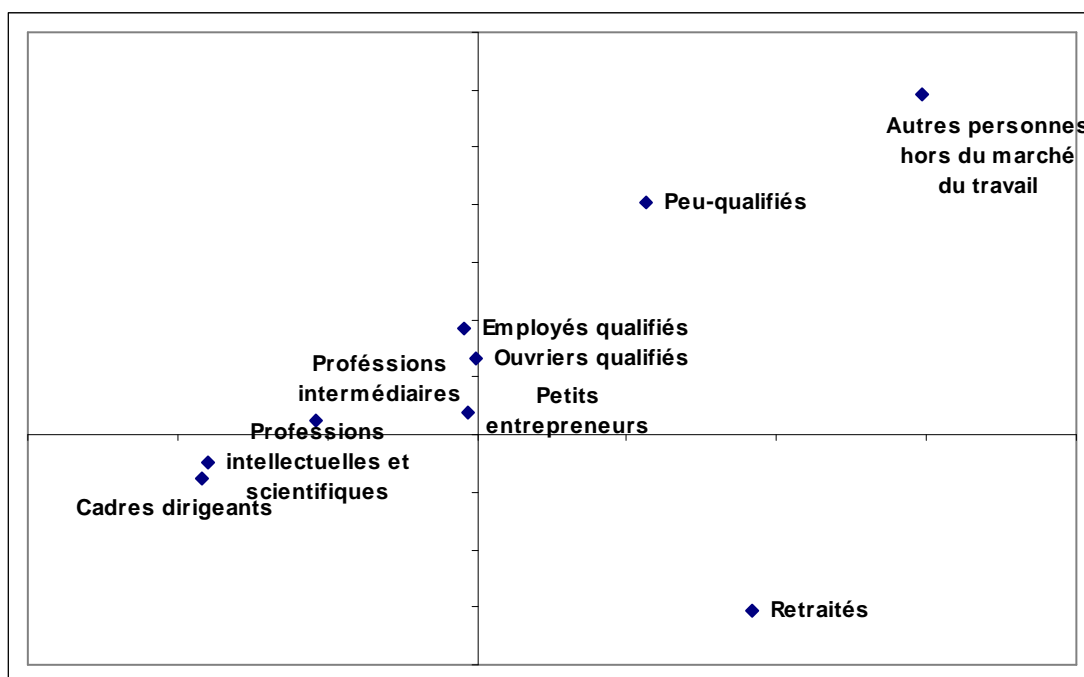


Figure 4 : Les deux premiers axes de l'ACP des ménages : Projection des groupes sociaux au niveau européen

Source : *Statistics on Income and Living Conditions 2011, Eurostat*

En termes d'ESeG des ménages (Figure 4), le premier axe oppose les trois catégories les mieux placées chez les actifs (« Cadres dirigeants », « Professions intellectuelles et scientifiques » et « Professions intermédiaires ») aux « Retraités » et « Autres personnes sans emploi ». On pourrait parler ici d'axe d'insertion dans l'activité. Le deuxième axe est plutôt un axe d'inclusion sociale. Le troisième axe (non présenté ici) oppose les indépendants souvent ruraux (agriculteurs ou commerçants des petites villes) aux « professions intellectuelles et scientifiques et professions intermédiaires », plus urbaines.

Ainsi, on met en évidence, au niveau moyen de l'Union, un certain ordonnancement des groupes sociaux, en terme de niveau de vie, une hiérarchie sociale, qui n'est pas strictement linéaire, certains groupes étant positionnés « à part » (les cadres dirigeants et surtout les petits entrepreneurs dans l'espace des actifs occupés, les ménages de retraités dans l'espace des ménages européens). Cette

hiérarchie va des « professions intellectuelles et scientifiques » aux « salariés peu-qualifiés », en passant par les employés et ouvriers qualifiés.

2 : Une hiérarchie sociale stable d'un pays à l'autre.

2.1 Au niveau du marché du travail

Quand, dans l'ACP réalisée sur les données de la LFS, on projette tous les groupes sociaux d'un même pays sur le plan défini par les deux premiers axes de l'analyse, on trouve dans tous les pays (ici, la France et l'Italie¹⁴, Figure 5) la même configuration avec les mêmes positions relatives des sept groupes d'actifs. Les cinq catégories composées uniquement ou quasi uniquement de salariés se positionnent sur une droite (la deuxième bissectrice qui combine qualification et stabilité de l'emploi) en allant (de gauche à droite), des professions intellectuelles et scientifiques aux salariés peu-qualifiés. Dans cet espace, les petits entrepreneurs sont à part, en haut à droite et les cadres dirigeants se positionnent, entre professions intellectuelles et scientifiques et petits entrepreneurs, plus ou moins proches de ces derniers, selon les pays. En France, les cadres dirigeants sont proches des professions intellectuelles et scientifiques ; en Italie, où le poids des non-salariés est très marqué dans ce groupe, ils sont plus proches des petits entrepreneurs.

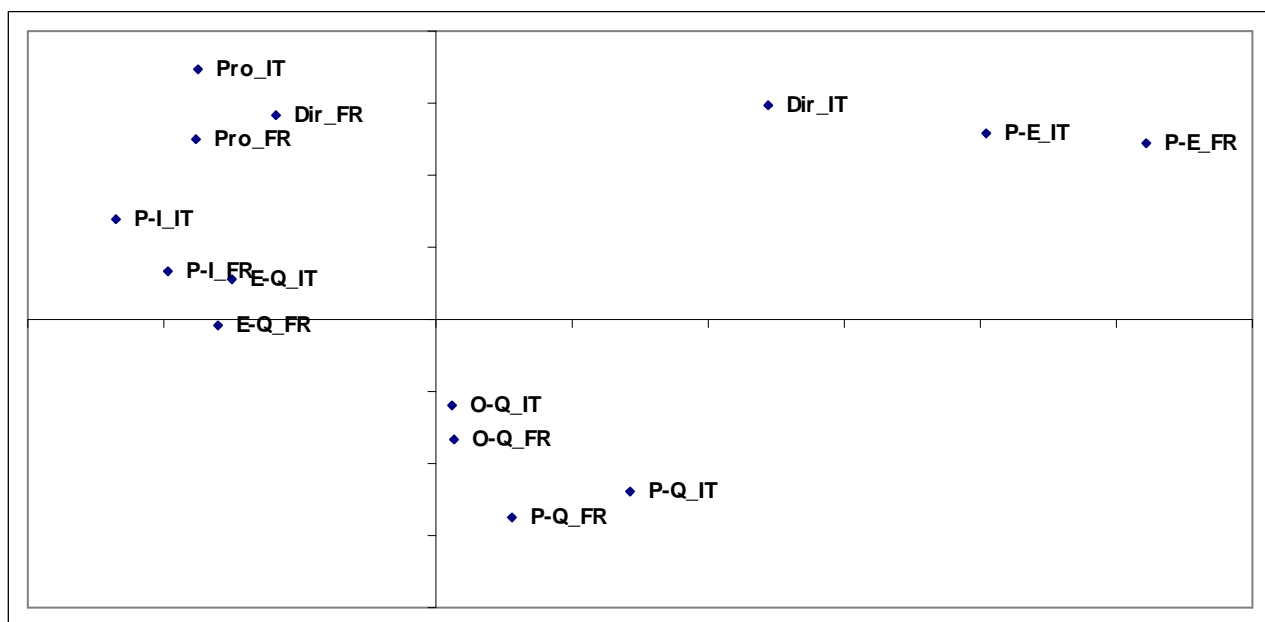


Figure 5 : Projection des groupes sociaux en France et en Italie pour l'ACP du marché du travail

Source : Labour Force Survey 2011, Eurostat

Note de lecture : les professions intellectuelles et scientifiques françaises et italiennes (Pro_FR et Pro_IT) sont proches sur le graphique. Ce n'est pas le cas des cadres dirigeants (Dir_FR et Dir_IT). Professions intermédiaires (P-I), Employés qualifiés (E-Q) et Ouvriers qualifiés (O-Q) de France et d'Italie sont proches, plus que Petits entrepreneurs (P-E) et Salariés peu qualifiés (P-Q).

¹⁴ On se limite ici à l'examen de deux pays, mais on peut faire le même constat avec tous les pays de l'Union pris en compte dans l'analyse.

2. 2 Au niveau de l'espace des conditions de vie

Si on se livre au même exercice avec l'ACP réalisée sur les données portant sur les conditions de vie, on retrouve partout les groupes sociaux alignés (selon la première bissectrice) dans l'ordre suivant : cadres dirigeants, professions intellectuelles et scientifiques, professions intermédiaires, petits entrepreneurs, ouvriers qualifiés et employés qualifiés, puis salariés peu qualifiés et enfin les inactifs. Les retraités se différencient car, regroupant d'anciennes professions très diverses, ils se positionnent toujours à part dans le graphique (en bas à droite).

Mais pour certains pays, cette représentation peut se nuancer. Ainsi en Italie, la position des cadres dirigeants est moins favorable (du fait du poids des non-salariés) et les petits entrepreneurs sont proches des employés et des ouvriers qualifiés (Figure 6). En Pologne, du fait de l'importance des agriculteurs, les petits entrepreneurs sortent de l'alignement et se rapprochent des retraités.

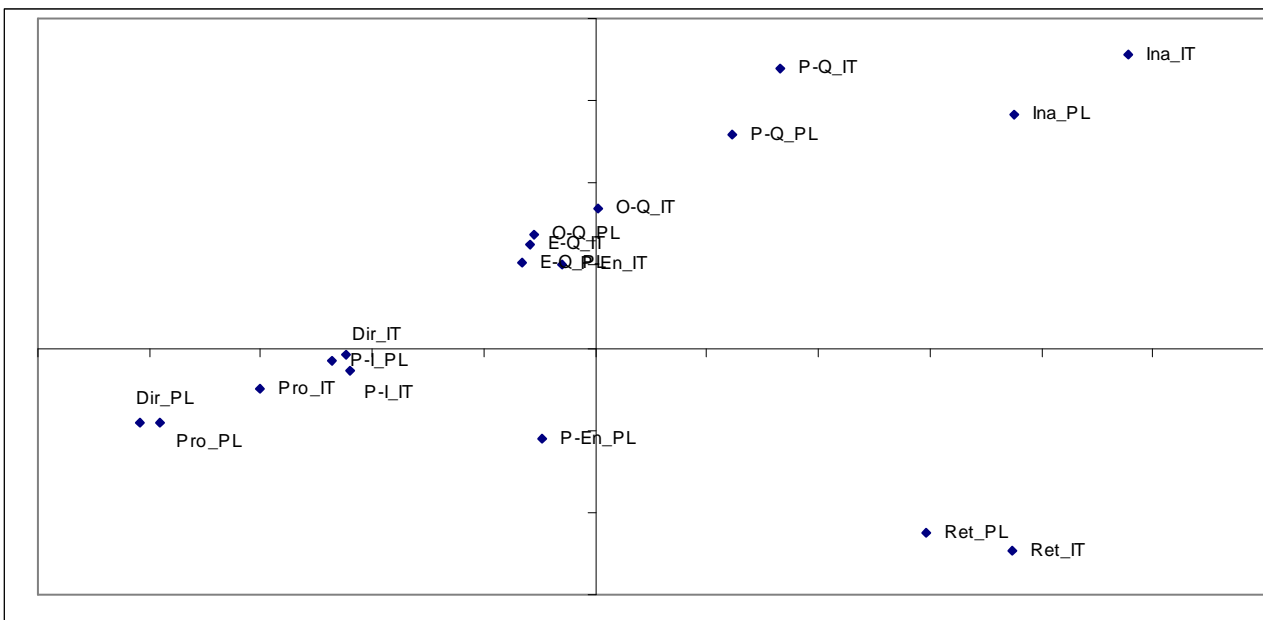


Figure 6 : Projection des groupes sociaux en Italie et en Pologne pour l'ACP des conditions de vie
Source Statistics on Income and Living Conditions 2011, Eurostat

Note de lecture : Sur ce graphique, les groupes des retraités polonais (Ret_PL) et italiens (Ret_IT) sont proches. Ce n'est pas le cas des cadres dirigeants (Dir_PL et Dir_IT), ni des petits entrepreneurs (P-En_PL et P-En_IT).

Au final, on vérifie bien au niveau de chacun des pays de l'Union, aussi bien dans l'espace des conditions de vie que dans celui du marché du travail, une certaine stabilité de la configuration sociale dessinée ici avec cette nomenclature au niveau européen. Cette stabilité valide la pertinence de ESeG au niveau national de chacun des pays de l'Union et justifie donc son usage dans des travaux de comparaisons internationales.

3: Un espace social européen plus ou moins hétérogène selon les groupes sociaux.

Dans le paragraphe précédent on s'est intéressé à la position relative d'un ESeG donné et d'un pays donné par rapport aux autres groupes sociaux du même pays. On s'intéresse maintenant à la position relative d'un même groupe social dans chacun des pays de l'Union¹⁵. L'objectif par exemple, est de voir, si, au niveau européen, l'ensemble des cadres dirigeants des divers pays de l'Union constitue un ensemble homogène ou si, au contraire, la dimension nationale pèse fortement¹⁶.

Par groupes sociaux, on projette tous les pays de l'Union sur le plan des deux premiers axes (exemples :Figure 7 pour l'espace du marché du travail, Figure 8 pour l'espace des conditions de vie). Cet exercice permet de confirmer que les nuages de points, par groupe social, apparaissent relativement distincts les uns des autres. Néanmoins, la dispersion de chacun de ces nuages n'est pas la même selon le groupe social auquel on s'intéresse.

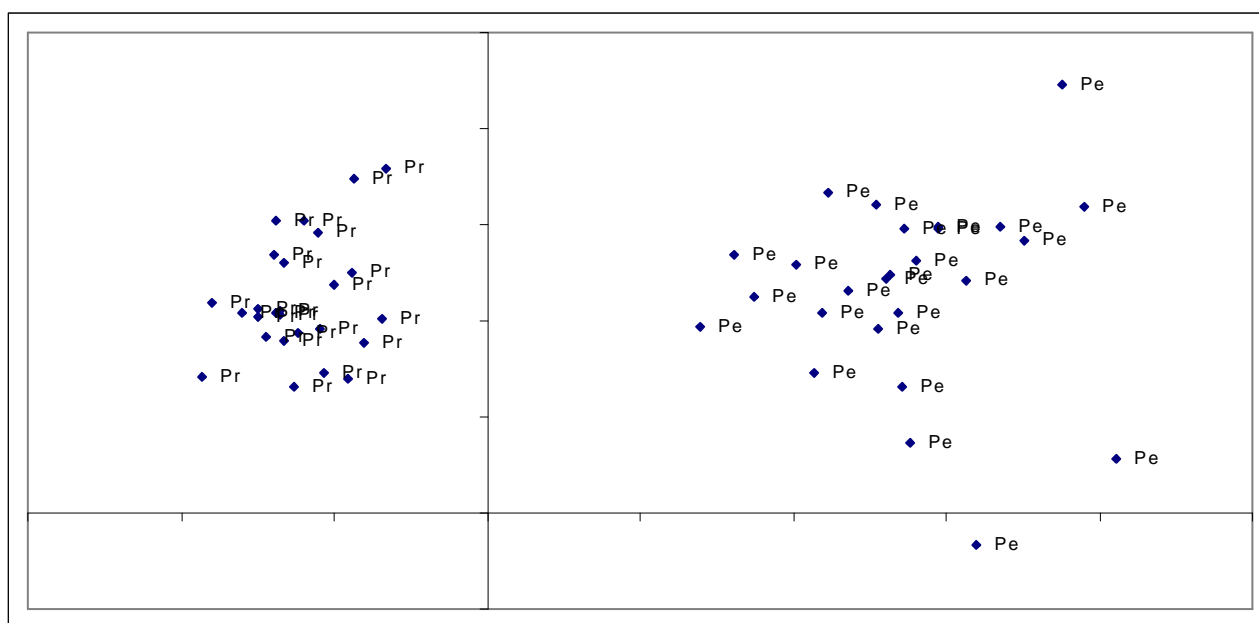


Figure 7 Projection des professions intellectuelles et scientifiques et des petits entrepreneurs des pays de l'Union, pour l'ACP du marché du travail.

Source : Labour Force Survey 2011, Eurostat

Note de lecture : Le label Pr représente les professions intellectuelles et scientifiques des différents pays de l'Union. Le label Pe représente les petits entrepreneurs.

Dans l'espace européen du marché du travail, le nuage des groupes (ESeG) des professions intellectuelles et scientifiques¹⁷ est relativement dense, alors que celui des petits entrepreneurs est,

¹⁵ Avec la limite que certains indicateurs sont exprimés en valeurs absolues avec des différences marquées d'un pays à l'autre de l'Union, en termes de moyenne nationale.

¹⁶ Dans ce dernier cas, il peut s'agir soit d'une hétérogénéité des pratiques statistiques des Instituts Nationaux Statistiques, soit d'un phénomène d'hétérogénéité objective.

¹⁷ Comme d'ailleurs ceux d'autres groupes sociaux de salariés à l'exception des peu-qualifiés.

en revanche, nettement plus dispersé. L'hétérogénéité de ce dernier groupe renvoie pour partie au poids variable des agriculteurs dans les divers pays de l'Union.

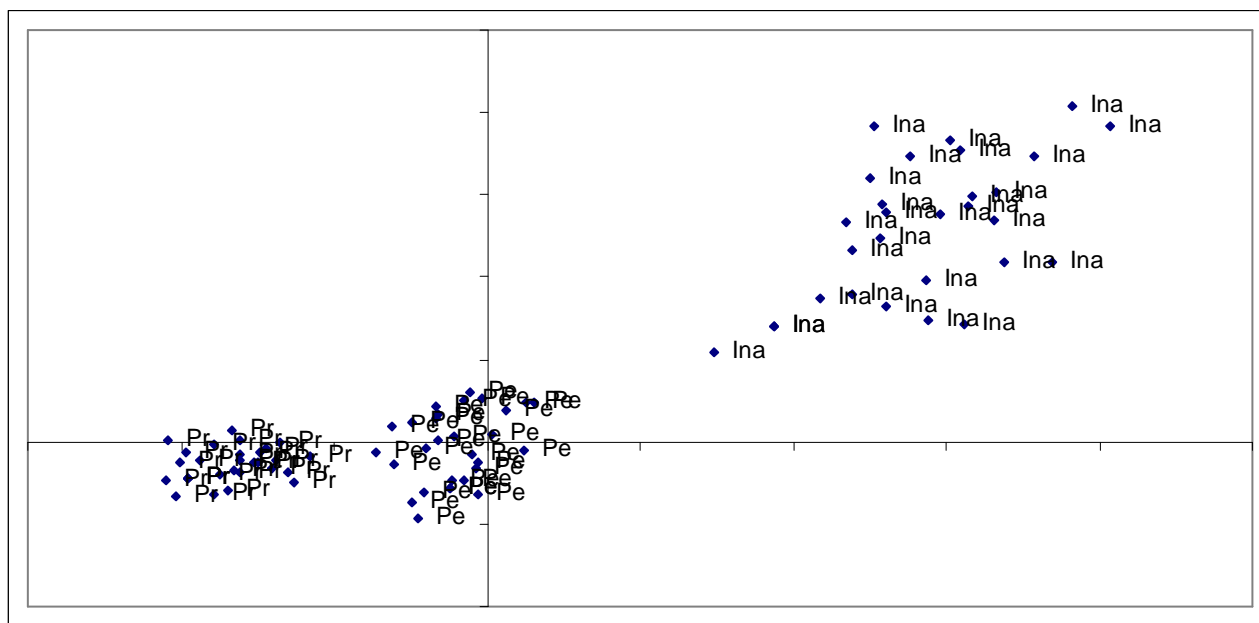


Figure 8 Projection des professions intellectuelles et scientifiques, des petits entrepreneurs et des « Autres personnes sans emploi » des pays de l'Union pour l'ACP des conditions de vie

Source : Statistics on Income and Living Conditions 2011, Eurostat

Note de lecture : Le label Pr renvoie aux professions intellectuelles et scientifiques, Pe renvoie aux petits entrepreneurs et Ina aux autres personnes sans emploi.

Dans l'espace européen des conditions de vie, pour les professions intellectuelles et scientifiques¹⁸, le nuage est dense, ce qui signifie que les groupes correspondants se ressemblent assez d'un pays à l'autre. Cela est moins vrai pour les petits entrepreneurs¹⁹ et encore moins pour les « Autres personnes sans emploi ». Pour les petits entrepreneurs cela est à rapprocher du poids variable d'un pays à l'autre des agriculteurs. Pour les « Autres personnes sans emploi », l'hétérogénéité observée est due au poids variable, d'un pays à l'autre, des ménages étudiants et des ménages « handicapés » .

Pour synthétiser cette analyse graphique, on calcule l'inertie de chacun des nuages de points considérés dans chacune des ACP (Figure 9), c'est-à-dire un indicateur-résumé du caractère plus ou moins dispersé de ces nuages.

Dans les deux ACP, les professions intellectuelles et scientifiques, les professions intermédiaires et les ouvriers qualifiés et les employés qualifiés constituent des espaces homogènes avec de faibles inerties. C'est le constat inverse pour les petits entrepreneurs. Les cadres dirigeants sont hétérogènes dans l'espace du marché du travail, moins dans celui des conditions de vie. C'est probablement

¹⁸ Comme d'ailleurs pour les professions intermédiaires et les ouvriers qualifiés.

¹⁹ Comme d'ailleurs pour les cadres dirigeants.

imputable au poids variable dans le groupe, d'un pays à l'autre, des non-salariés. Le groupe des autres personnes sans emploi, observable uniquement dans le champ des conditions de vie, est très hétérogène, mais c'est un groupe résiduel peu important démographiquement. Enfin, le groupe des «salariés peu-qualifiés » est lui aussi relativement hétérogène, dans les deux champs analysés. C'est peut-être en lien avec une certaine hétérogénéité de la catégorie, variable²⁰ d'un pays à l'autre.

ESeG	Espace des actifs occupés	Espace des ménages
Cadres dirigeants	50	31
Professions intellectuelles et scientifiques	21	14
Petits entrepreneurs	71	40
Professions intermédiaires	14	11
Employés qualifiés	25	29
Ouvriers qualifiés	15	20
Peu-qualifiés	42	82
Retraités	*	45
Autres personnes hors du marché du travail	*	142

Figure 9 Inertie des nuages de points (ESeG x pays) dans les deux espaces du marché du travail et des conditions de vie.

* : sans objet

Source : Labour Force Survey 2011 et Statistics on Income and Living Conditions 2011, Eurostat

Note de lecture : Dans l'ACP portant sur les actifs occupés, le nuage des points "petits-entrepreneurs x pays" est plus dispersé que celui constitué par les ouvriers qualifiés (inertie respective de 71 et 15).

On peut conclure de cet exercice qu'on peut parfois améliorer la pertinence de ESeG, au niveau agrégé de cette nomenclature, en distinguant, au sein des cadres dirigeants, les salariés des non-salariés et en isolant, au sein des petits entrepreneurs, les agriculteurs²¹.

Bibliographie :

- Michel Amar, François Gleizes, Monique Meron , « Les Européens au travail en sept catégories socio-économiques », in « La France dans l'Union européenne » - Insee Références - Édition 2014.
- Michel Amar, François Gleizes, « Income poverty and material deprivation in Europe seen through socioeconomic groups (ESeG) » Additional volume to Essnet Eseg final report- Eurostat, 2014
- Essnet Eseg final report, Eurostat, 2014

²⁰ Ce groupe inclut les salariés employés dans les services directs aux particuliers. Or, au sein de cet ensemble de professions défini par la variable profession à deux positions (Isco=51), certains métiers sont relativement qualifiés. Mais ils se retrouvent dans la catégorie des peu-qualifiés à cause de l'obligation pour les promoteurs de la classification ESeG de se limiter pour construire la nomenclature à uniquement les deux premiers chiffres de Isco (International Standard Classification of Occupations) (Voir [Essnet ESeG final report, 2014]).

²¹ Traiter le problème de l'hétérogénéité des peu-qualifiés est plus délicat. Cela nécessiterait de disposer d'une information plus détaillée pour la profession (Isco à trois positions).

Encadré 1 : Comment définir la catégorie socio-économique d'un ménage

Rappelons d'abord la définition de cette nomenclature d'individus qui identifie neuf groupes. Elle vise uniquement les adultes et distingue l'essentiel des actifs des inactifs. Pour les premiers, on distingue sept groupes, les cadres dirigeants (au sein desquels on peut vouloir distinguer les salariés des non-salariés), les professions intellectuelles et scientifiques, les professions intermédiaires, les petits entrepreneurs (au sein desquels on peut vouloir distinguer les agriculteurs des artisans-commerçants), les employés qualifiés, les ouvriers qualifiés et les peu qualifiés. En principe les chômeurs sont classés à partir du dernier métier exercé. Pour les inactifs, on trouve les retraités et les autres personnes hors du marché du travail (étudiants, personnes handicapées, personnes n'ayant jamais travaillé...). On retrouve aussi dans ce dernier groupe les chômeurs dont on ne connaît pas la dernière profession exercée, et ceux qui viennent de rentrer sur le marché du travail.

L'idée est de rattacher le ménage à la catégorie socio-économique d'un membre du ménage, désignée comme la personne de référence. Dans le cas d'un ménage d'une seule personne ou d'un seul adulte, l'identification de la personne de référence du ménage est simple. Mais, dès qu'il y a plus d'un adulte pouvant contribuer aux revenus du ménage cette personne de référence est, par définition, celle qui imprime le plus sa marque (en termes de contribution aux revenus du ménage mais aussi en termes de statut social). Ici, on ordonne les adultes du ménage à partir de leur groupe ESeG individuel, en définissant cinq niveaux (du plus élevé au plus bas dans la hiérarchie sociale : 1-Cadres dirigeants et professions intellectuelles et scientifiques, 2- Professions intermédiaires et petits entrepreneurs, 3- ouvriers et employés qualifiés, 4-salariés peu-qualifiés, 5-Autres inactifs). Les retraités sont positionnés à partir de leur ancienne profession. La personne de référence du ménage sera celle la mieux placée dans cette « hiérarchie » sociale. Si deux adultes du ménage sont de même niveau social, on retient l'ESeG de celui qui contribue le plus aux revenus du ménage.

Encadré 2 : Hétérogénéité des cadres dirigeants et des petits entrepreneurs

Les groupes de cadres dirigeants et de petits entrepreneurs, présentent souvent, d'un pays à l'autre, des différences que mettent en évidence les ACP présentées ici. Cette hétérogénéité résulte avant tout d'effets de composition. Au sein des cadres dirigeants, on distingue les non-salariés des salariés. Or, ces deux sous-ensembles, dont les poids sont très variables d'un pays à l'autre, sont assez différents, notamment en termes de revenu ou de capital culturel. Au sein des petits entrepreneurs, on trouve aussi deux sous-groupes assez distincts, les agriculteurs et les artisans-commerçants. Ce sont les caractéristiques de ces quatre populations, d'actifs occupés et de ménages, que nous allons préciser ici.

Un poids démographique différent dans chacun des pays pour ces catégories

Si les cadres dirigeants représentent 6,2 % de l'emploi total en Europe, ce poids est de moins de 3 % en Roumanie et de plus de 10 % au Royaume-Uni. Mais surtout, au sein de ce groupe, le poids relatif des non-salariés varie de moins de 20 % au Royaume-Uni ou en France à 50 % ou plus dans certains pays d'Europe du Sud (Espagne, Portugal, Grèce et Italie). Les petits entrepreneurs représentent 11,8 % de l'emploi total en Europe, ce ratio variant d'un peu moins de 5 % à environ 30 %. Cette diversité résulte pour une bonne part du poids de l'agriculture dans l'économie nationale. Ainsi le poids des agriculteurs est inférieur à 2 % dans une majorité de pays, mais il est supérieur à 8 % en Pologne, au Portugal, en Grèce et en Roumanie. La situation est moins contrastée pour les artisans ou commerçants qui pèsent 8 % de l'emploi dans l'UE.

Des caractéristiques socio-économiques différentes

Près de 80 % des cadres dirigeants salariés travaillent dans des PME ou de plus grandes entreprises, évoluant dans à peu près tous les secteurs d'activité. Les cadres dirigeants non-salariés, eux, se situent essentiellement (pour 83 % d'entre eux) dans des TPE de moins de 10 personnes ou accessoirement dans des PME de moins de 50 salariés, concentrées (à 58 %) dans trois secteurs, le commerce, la construction et l'hôtellerie-restauration. Quant aux petits entrepreneurs, ils opèrent souvent dans le même ensemble de secteurs que les cadres dirigeants non-salariés, mais dans des entreprises de taille encore plus réduite, le plus souvent sans aucun salarié, travaillant seuls ou avec une aide familiale ; ou alors ils sont agriculteurs.

Ces différences renvoient aussi à des niveaux de formation différents : près des deux tiers des cadres dirigeants salariés sont des diplômés du supérieur, deux fois plus que leurs homologues non-salariés. Et les petits entrepreneurs ont un niveau de formation moyen moins élevé.

Comparer ces groupes en termes de revenu d'activité²² requiert une certaine prudence du fait de l'importance de revenus nuls ou non renseignés pour ces catégories d'actifs dans les enquêtes, tout particulièrement pour les non-salariés. Néanmoins, il apparaît, au niveau européen comme au niveau de chacun des pays de l'Union, une hiérarchie assez claire des revenus d'activité moyens entre ces trois groupes sociaux.

Dans presque tous les pays de l'Union Européenne le salaire moyen d'un cadre dirigeant salarié est très nettement supérieur au revenu d'activité moyen de son homologue non-salarié (inférieur de 42% au niveau de l'UE); le revenu moyen d'un artisan - commerçant est inférieur d'environ 30% à celui d'un cadre dirigeant non-salarié, à de rares exceptions près (Danemark, Espagne, Finlande et Luxembourg). Si en moyenne, le revenu moyen des agriculteurs ne représente que la moitié de celui des artisans-commerçants, le constat est plus nuancé pays par pays.

Logiquement, on trouve la même hiérarchie des niveaux de vie moyen (mesuré ici en termes de standard de parité de pouvoir d'achat de l'euro²³) pour les ménages dont la personne de référence relève de ces quatre groupes.

Le niveau de vie relatif est défini comme le rapport du niveau de vie du ménage sur le niveau de vie médian du pays où il demeure (Figure 10). Avec cet indicateur aussi, les cadres dirigeants salariés

²² Les données sur les salaires et revenus d'activité sont ceux de Silc avec la limite que les échantillons de cette enquête sont plus réduits que ceux de la LFS.

²³ Unité monétaire qui élimine les différences de niveau de prix entre les pays membres.

sont les mieux placés et les agriculteurs se retrouvent au même niveau que les salariés peu - qualifiés. Dans la plupart des pays, cette hiérarchie en termes de niveau de vie entre groupes est validée.

Ainsi la position relative des cadres dirigeants salariés est partout plus favorable que celle de leurs homologues non-salariés. Ces derniers sont positionnés à proximité des professions intermédiaires dans la plupart des pays de l'UE.

Quand on compare agriculteurs et salariés peu qualifiés, les pays de l'Union Européenne se partagent entre ceux où ce sont les agriculteurs qui ont la position la plus défavorable (16 pays) et ceux où c'est le constat inverse (9).

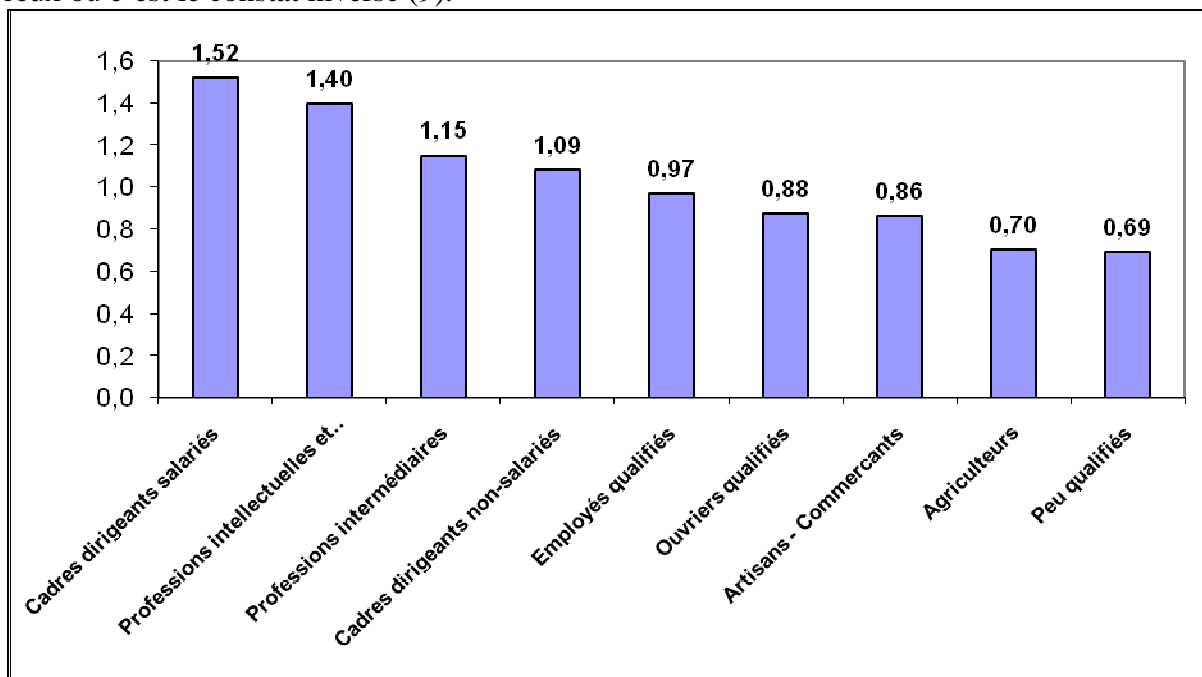


Figure 10 : Médiane du niveau de vie relatif des personnes selon la catégorie socioéconomique du ménage auquel elles appartiennent.

Note de lecture : Dans l'Union Européenne, les personnes appartenant à un ménage dont la personne de référence est cadre dirigeant salarié ont un niveau de vie relatif médian de 1,52, c'est-à-dire de 52 % supérieur au niveau de vie médian national.

Champ : Personnes, vivant dans un des 27 pays de l'Union Européenne, hors Malte et Irlande

Source : Statistics on Income and Living Conditions, 2011, Eurostat

Les cadres dirigeants salariés ont un faible risque de pauvreté matérielle et de pauvreté monétaire (4 %). Pour les cadres dirigeants non-salariés, ils se positionnent au même niveau que les professions intermédiaires (10 %) en terme de pauvreté matérielle, alors qu'ils paraissent plus exposés en terme de pauvreté monétaire (24 % contre 5 %). De la même façon, les artisans - commerçants se situent entre les employés qualifiés et les ouvriers qualifiés en termes de privations, alors que leur position semble plus défavorable que celle de ces deux groupes de salariés en termes de pauvreté monétaire. Enfin, les agriculteurs sont un peu moins exposés aux privations matérielles que les salariés peu-qualifiés alors que c'est le constat inverse quand on s'en tient au risque de pauvreté monétaire. Ces différences, en termes de risques de pauvreté monétaire et de privation matérielle, pourraient être partiellement imputables à un biais déclaratif qui affecterait, dans certaines enquêtes, les revenus d'activité des non-salariés (cadres dirigeants ou petits entrepreneurs).

Les conditions de travail en Europe :

Une comparaison selon les groupes socio-économiques ESeG

Charline Babet, statisticienne

Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (Dares)

Résumé

Les conditions de travail des européens sont très variables d'un groupe socioéconomique ESeG à l'autre. L'enquête européenne sur les conditions de travail (EECT) montre ainsi les écarts d'exposition aux risques physiques et psychosociaux entre les professions de bureau et les professions manuelles, mais aussi entre les professions les plus qualifiées et celles qui le sont moins.

Les travailleurs les plus qualifiés sont davantage exposés à des niveaux élevés d'intensité du travail, d'exigences émotionnelles et aux conflits de valeur, tandis que les travailleurs moins qualifiés souffrent plutôt d'un manque d'autonomie, de mauvaises relations sociales au travail et d'insécurité économique. Quant aux risques physiques, ce sont les travailleurs manuels qui y sont le plus exposés.

Les petits entrepreneurs semblent confrontés à des conditions de travail très spécifiques. Ils cumulent des niveaux élevés de contraintes horaires, de contact avec le public, d'exposition aux conflits de valeur, d'insécurité de la situation de travail, avec certains risques physiques. Travaillant souvent seuls, leurs relations sociales au travail sont de plus très pauvres.

Abstract

European's working conditions vary greatly from one socio-economic group ESeG to another. In particular, the results of the European working conditions survey (EWCS) reveal the opposition in terms of exposure to physical or psychosocial risks both between high-skilled occupations and low-skilled occupations, and between clerical occupations and manual occupations.

In fact, high-skilled workers are much more likely to be exposed to high levels of work intensity, emotional demands, and value conflicts, while low-skilled workers seem to suffer from a lack of autonomy, poor social relationships, and work insecurity. As regards physical risks, manual workers are without a doubt the most at risk.

Nevertheless, small entrepreneurs appear to report specific working conditions since they combine high levels of working-time constraints, contacts with external people, exposure to value conflicts, work insecurity and some physical risks. Not to mention that they often work alone so they potentially have poor social relationships at work.

Il est désormais démontré que l'exposition aux risques physiques ou psychosociaux peut avoir un impact négatif sur la santé et le bien-être des travailleurs [1]. Il est donc important d'identifier les risques auxquels sont exposés les travailleurs afin de protéger leur santé et leur sécurité. A cette fin, le Collège d'Expertise du Suivi des Risques Psychosociaux au Travail a construit une classification des risques psychosociaux du travail. Six dimensions ont été identifiées : les exigences du travail ; les exigences émotionnelles ; l'autonomie et les marges de manœuvre ; les rapports sociaux et les relations de travail ; les conflits de valeurs ; l'insécurité économique.

La 5^e édition de l'enquête européenne sur les conditions de travail EECT (en anglais, *EWCS pour European Working Conditions Survey*), réalisée en 2010, comporte un grand nombre de questions relatives aux risques psychosociaux qui peuvent être regroupées selon ces six axes, ainsi que d'autres questions relatives aux risques physiques. Le rapport de synthèse d'Eurofound des résultats de la 5^e édition de cette enquête EECT fournit une description des conditions de travail et de la qualité de l'emploi en Europe. Il souligne en particulier les inégalités persistantes, voire croissantes, entre différents groupes de travailleurs (définis selon le sexe, l'âge, le secteur, etc.) [2].

L'ENQUÊTE EUROPÉENNE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL (EECT)

Tous les 5 ans, la Fondation de Dublin pour l'amélioration des conditions de travail (Eurofound), mène une enquête auprès des travailleurs européens, salariés et non-salariés, sur leurs conditions de travail (EECT – Enquête Européenne sur les Conditions de Travail, en anglais EWCS – European Working Conditions Survey). Cette enquête a pour objectif de fournir des données comparables et fiables dans tous les pays européens, d'analyser les relations entre différents aspects des conditions de travail, et d'identifier les groupes exposés à des risques, mais aussi ceux où les conditions s'améliorent.

Les données utilisées pour cette étude sont issues de la 5^e édition de l'enquête qui a été réalisée en 2010 dans 34 pays européens. Près de 44 000 personnes âgées de 15 ans et plus (16 et plus en Espagne, au Royaume-Uni et en Norvège), en situation d'emploi et résidant dans le pays étudié ont été interrogées. L'enquête s'effectue au moyen d'un questionnaire traduit dans les langues de tous les pays étudiés. Les entretiens sont réalisés en face à face au domicile des répondants.

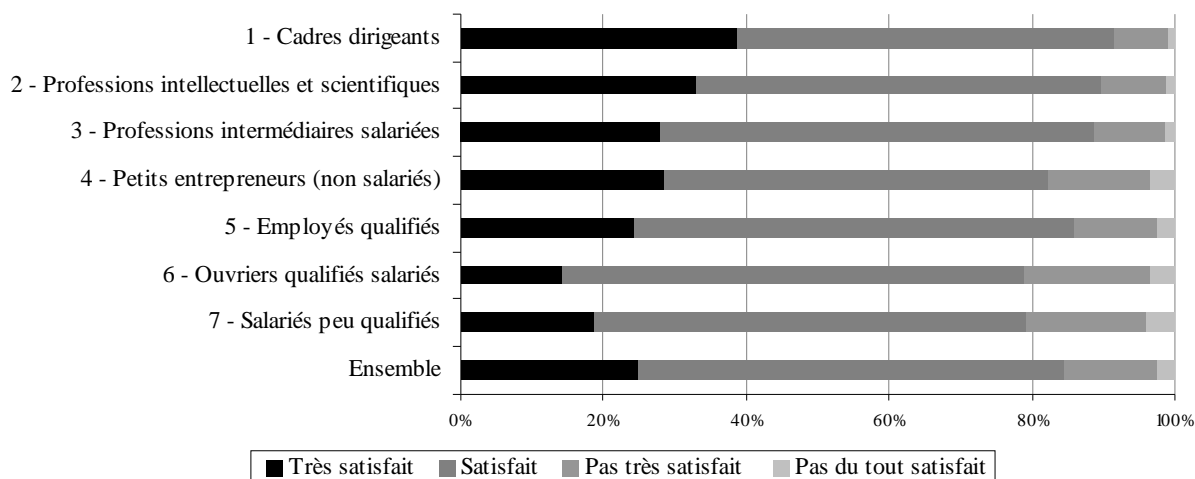
L'étude a été réalisée sur le champ des travailleurs de l'Union Européenne à 27 pays pour lesquels les informations nécessaires à la classification dans la nomenclature ESeG sont correctement renseignées, à savoir 33 770 individus. Les résultats ne sont présentés que pour l'ensemble de l'Union Européenne car les échantillons sont trop faibles pour fournir des estimations fiables pour chaque pays individuellement.

Cette étude a pour objectif de décrire les différences de conditions de travail²⁴ entre groupes socioéconomiques, en utilisant la nouvelle nomenclature européenne ESeG. Les six axes des risques psychosociaux ainsi que les risques physiques sont analysés pour les travailleurs de l'Union Européenne à 27 pays²⁵ (EU27).

Les travailleurs européens sont plutôt satisfaits de leurs conditions de travail

La majorité des travailleurs européens sont globalement satisfaits de leurs conditions de travail : 84 % d'entre eux déclarent en être « très satisfaits » (25 %) ou « satisfaits » (59 %). Ce degré de satisfaction est cependant variable selon les groupes socioéconomiques de la nomenclature ESeG (graphique 1). Ainsi, les travailleurs les plus satisfaits de leurs conditions de travail sont les cadres dirigeants avec 92 % de « très satisfaits » ou « satisfaits », les professions intellectuelles et scientifiques (90 %), et les professions intermédiaires salariées (89 %). En particulier, les cadres dirigeants sont ceux qui sont globalement les plus satisfaits de leurs conditions de travail puisque 40 % d'entre eux en sont « très satisfaits ». A l'inverse, les salariés peu qualifiés et les ouvriers qualifiés salariés sont les plus mécontents de leurs conditions de travail : plus d'un cinquième se déclarent « pas très satisfaits » voire « pas du tout satisfaits ».

Graphique 1 • Degré de satisfaction des conditions de travail en général dans le principal travail rémunéré selon les groupes ESeG



Source : Eurofound, EWCS 2010 – traitements Dares
 Champ : Travailleurs âgés de 15 ans et plus de l'UE 27

²⁴ Les résultats de cette étude sont issus d'une analyse descriptive, sans avoir été vérifiés par des analyses "toutes choses égales par ailleurs". Certains résultats peuvent ainsi éventuellement être dus à des effets structurels (structure de la main-d'œuvre selon les pays par exemple) non commentés ici.

²⁵ Liste des pays de l'UE27 : Belgique, Bulgarie, République Tchèque, Danemark, Allemagne, Estonie, Irlande, Grèce, Espagne, France, Italie, Chypre, Lituanie, Luxembourg, Hongrie, Malte, Pays Bas, Autriche, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovénie, Slovaquie, Finlande, Suisse, Royaume-Uni.

LES DIMENSIONS DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX AU TRAVAIL

Un collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail a été constitué en 2008 par l'Insee à la demande du ministre en charge du travail. Il comprenait des économistes, des ergonomes, des épidémiologistes, des chercheurs en gestion, en médecine du travail, des psychologues et psychiatres, des sociologues et des statisticiens.

En 2011, le collège a remis un rapport présentant une batterie d'indicateurs immédiatement disponibles à partir des sources statistiques existantes. Il considère que ce qui constitue un risque psychosocial pour la santé n'est pas sa manifestation, mais son origine. Les risques psychosociaux sont donc définis comme « les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi, les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental ».

Situés à l'interface de l'individu et de sa situation de travail, ces facteurs de risques sont multiples et sont analysés selon six dimensions :

- **les exigences du travail**, qui regroupent les risques en lien avec le travail sous pression, les contraintes de rythme, la difficulté à concilier la vie professionnelle et la vie familiale, l'exigence de compétences élevées ;
- **les exigences émotionnelles**, liées par exemple à la nécessité de devoir cacher ou maîtriser ses émotions face à la clientèle ou à un public en difficulté ;
- **l'autonomie et les marges de manœuvre** qui désignent la possibilité d'être acteur dans son travail, de participer aux décisions, d'utiliser ses compétences et de s'épanouir dans son travail ;
- **les rapports sociaux, les relations de travail** qui couvrent les relations avec les collègues, la hiérarchie ; est questionnée aussi la reconnaissance du travail (reconnaissance symbolique, rémunération, promotion...)
- **les conflits de valeurs** qui désignent une situation où l'on demande à une personne d'agir en contradiction avec ses valeurs professionnelles ou personnelles ;
- **l'insécurité économique** qui inclut le risque de perdre son emploi et les changements non maîtrisés de la tâche ou des conditions de travail.

De très fortes exigences du travail pour les cadres dirigeants

Les « exigences du travail » se rapportent à l'effort nécessaire aux travailleurs pour mener à bien leurs tâches, effort défini en termes de volume, de vitesse et de nature du travail. Ces notions renvoient à celles de « demande psychologique²⁶ » proposée par R. Karasek, ou à celle d'« effort²⁷ » de J. Siegrist [3].

L'intensité du travail en constitue un premier aspect. L'indicateur construit synthétise les réponses aux questions des enquêtés sur la quantité de travail, la complexité des tâches, le rythme de travail, les échéances, les interruptions de travail, etc. Bien qu'un travail peu exigeant puisse être source de

²⁶ La demande psychologique comporte trois composantes différentes : la « quantité-rapidité », la « complexité-intensité » et le « morcellement-prévisibilité ».

²⁷ Dans le questionnaire de J. Siegrist, les « efforts » sont décrits par des questions comme « Je suis constamment pressé(e) par le temps à cause d'une forte charge de travail », « Je suis fréquemment interrompu(e) et dérangé(e) dans mon travail », « Mon travail exige des efforts physiques », « Au cours des dernières années, mon travail est devenu de plus en plus exigeant », etc.

problèmes, il a été démontré qu'un travail extrêmement intense a des effets plus néfastes pour la santé. Les cadres dirigeants et les ouvriers qualifiés salariés sont les plus exposés à ce facteur de risque. Les petits entrepreneurs, les employés qualifiés et les salariés peu qualifiés semblent en revanche moins touchés (tableau 1).

La pression temporelle est une autre dimension des exigences du travail. Elle englobe les notions de régularité, de variabilité et de volume du temps de travail : régularité des horaires, travail de nuit, travail le week-end, travail en dehors du temps de travail contractuel, conciliation vie professionnelle – vie privée, etc. La perception de ces contraintes dépend en outre de la situation de chacun (contexte familial, enfants), des traditions culturelles (horaires d'ouverture des magasins, gardes d'enfants), etc. Cependant, quel que soit le contexte, le sentiment d'un temps de travail bien organisé et la conciliation du temps de travail avec la vie privée sont des éléments essentiels de la qualité du travail et de l'emploi. Parmi les groupes socioéconomiques ESeG, les petits entrepreneurs et les cadres dirigeants ont de loin les horaires les plus contraignants.

Globalement, les cadres dirigeants sont les plus exposés aux exigences psychosociales du travail, même si les ouvriers qualifiés rapportent une très forte intensité de travail, et les petits entrepreneurs une très forte pression temporelle.

Des exigences émotionnelles plus élevées pour les cadres dirigeants

La notion d'« exigences émotionnelles » fait référence à l'obligation des travailleurs de cacher, maîtriser ou façonner leurs émotions pour accomplir leurs tâches. Typiquement, lorsqu'ils sont en contact avec des personnes extérieures, certains travailleurs doivent cacher ou maîtriser leurs émotions pour rester agréable, rassurant, etc. Ainsi, des exigences émotionnelles trop fortes peuvent avoir un impact négatif sur la santé.

Le contact avec le public concerne les métiers dans lesquels les travailleurs sont en contact avec des personnes autres que des collègues, comme des clients, des passagers, des élèves ou des patients, ce qui va souvent de pair avec des lieux de travail extérieurs (locaux de clients, voiture ou autre véhicule, sites extérieurs, etc.). Les travailleurs les plus en contact avec le public sont les petits entrepreneurs et les cadres dirigeants. A l'inverse, les ouvriers qualifiés salariés n'ont pas ou très peu de contact avec le public.

Le contact avec le public n'est pas nécessairement source de risque psychosocial, et constitue même parfois un aspect plaisant du travail. Cependant, les travailleurs peuvent être amenés à vivre des tensions avec le public, ou souffrir des exigences liées au fait de devoir cacher ses sentiments.

L'indicateur lié aux contraintes émotionnelles fait ainsi référence au contact avec des clients énervés, au fait de devoir cacher ses sentiments, et aux conséquences que peuvent avoir les erreurs commises par les travailleurs. Ces trois facteurs constituent des sources de stress pour les travailleurs. Les cadres dirigeants et les ouvriers qualifiés salariés sont ceux qui présentent les plus hauts niveaux d'exposition aux risques liés aux contraintes émotionnelles, tandis que les salariés peu qualifiés semblent moins soumis à ce type de contraintes.

CONSTRUCTION D'INDICATEURS DE RISQUES PHYSIQUES ET PSYCHOSOCIAUX

102 variables du questionnaire de l'enquête EECT 2010 ont été sélectionnées pour mesurer les facteurs de risques psychosociaux, et 14 pour mesurer les facteurs de risques physiques.

Pour chacun des facteurs de risque physiques et psychosociaux, un ou plusieurs sous-thèmes ont été identifiés. Pour chaque sous-thème, un indicateur a été construit pour synthétiser les réponses des travailleurs aux questions de l'enquête relatives à ce sous-thème de la façon suivante :

Une variable de score égale à 0 est créée. Pour chaque individu, la valeur du score est ensuite modifiée en fonction de ses réponses aux questions relatives au thème considéré (voir Annexe). Les valeurs affectées sont variables en fonction du nombre de modalités de réponse aux questions, et de sorte que les différentes questions aient un poids comparable. Pour finir, le score est rapporté au nombre de questions pour obtenir un indicateur prenant des valeurs entre 0 et 1.

Les indicateurs ont ensuite été découpés en plusieurs classes, soit selon les quartiles, soit selon d'autres critères plus appropriés. Par exemple, il n'est pas possible d'estimer un degré d'exposition au harcèlement ; les travailleurs sont harcelés ou pas.

Par définition, l'appréhension de ces risques a une dimension subjective puisque leur mesure est basée sur la déclaration des individus.

Une moindre autonomie dans le travail pour les salariés peu qualifiés et les ouvriers qualifiés

L'autonomie au travail est un déterminant important de la satisfaction et du bien-être des travailleurs. R. Karasek a notamment démontré l'intérêt d'examiner simultanément la « demande psychologique » et la « latitude décisionnelle » du travailleur : la combinaison d'une forte demande et d'une faible latitude définit une situation à risque, le « job strain » [4].

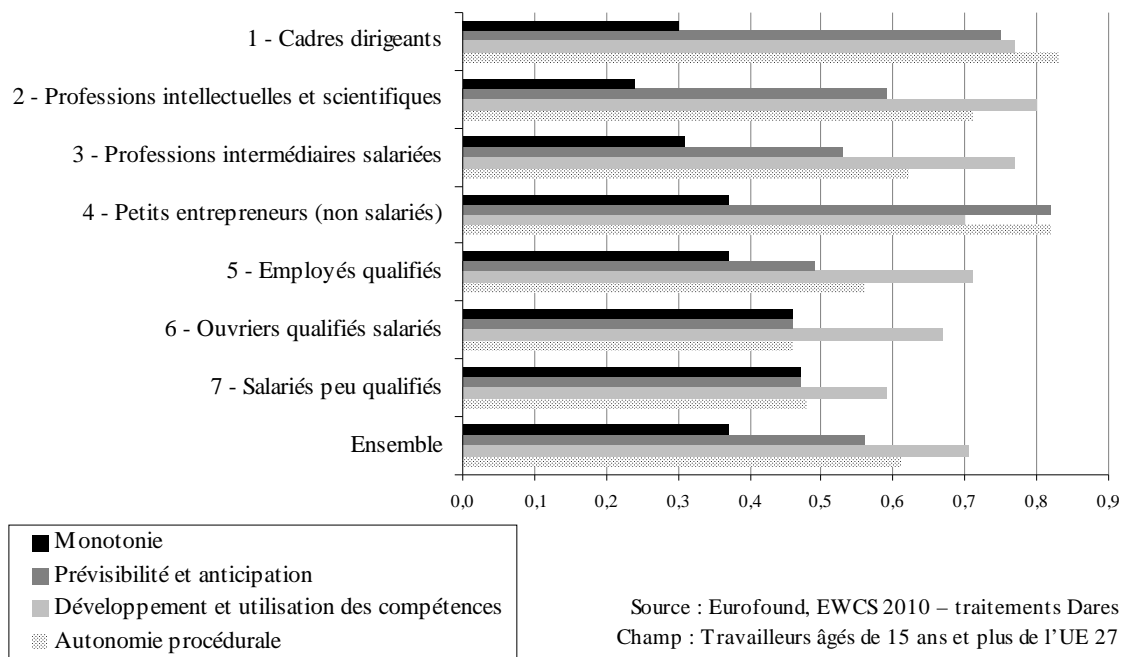
L'« autonomie au travail » est ici analysée selon quatre axes. L'autonomie procédurale concerne la possibilité qu'ont les travailleurs de choisir ou changer l'ordre de leurs tâches, leur vitesse de

travail, ou encore leurs méthodes de travail. L'indicateur de prévisibilité et anticipation synthétise le ressenti des travailleurs quant à leur capacité à choisir leurs horaires de travail, à être prévenus d'éventuels changements, à bien savoir ce qui est attendu d'eux au travail, et à choisir leurs collègues. La possibilité d'utiliser et de développer ses compétences est également un enjeu important pour la santé au travail : l'ennui excessif peut favoriser des troubles psychiques. Enfin, la monotonie est essentielle à étudier puisque la variation des tâches contribue au développement personnel au travail et apporte une grande motivation.

Les niveaux d'autonomie diffèrent beaucoup selon les groupes ESeG. Plus précisément, l'écart est très significatif entre les professions peu qualifiées qui ont très peu d'autonomie, et les professions très qualifiées pour lesquelles les niveaux d'autonomie sont très élevés.

Les ouvriers qualifiés salariés ainsi que les salariés peu qualifiés sont de loin les travailleurs les moins autonomes. Ils rapportent de très bas niveaux d'autonomie procédurale, d'anticipation, de développement des compétences, et de très hauts niveaux de monotonie. A l'inverse, les professions intellectuelles et scientifiques ont des niveaux très élevés de développement et d'utilisation des compétences et peu de tâches monotones (graphique 2). Les petits entrepreneurs présentent des niveaux très élevés d'autonomie procédurale et d'anticipation. Une très grande autonomie est également observée chez les cadres dirigeants.

Graphique 2 • Niveaux d'autonomie selon les groupes ESeG



Des relations sociales très mauvaises chez les salariés peu qualifiés, et très mitigées dans les professions intellectuelles et scientifiques

Avoir de bonnes relations sociales au travail est essentiel pour les travailleurs, le sentiment d'appartenance et d'affinité avec l'entreprise et les collègues pouvant même compenser la pression subie par les travailleurs. La qualité de l'encadrement affecte aussi les conditions de travail.

Les relations sociales au travail sont ainsi étudiées à travers cinq dimensions : les relations avec les collègues ; les relations avec les supérieurs ; l'autonomie collective qui concerne l'implication des travailleurs dans les prises de décisions de l'entreprise ainsi que la représentation du personnel ; les autres formes de relation à l'entreprise, notamment l'atmosphère générale et la motivation donnée au travail ; ainsi que les comportements hostiles (conflits, violence, harcèlement) qui incluent tous les actes de violence ou d'intimidation physique ou verbale subis au travail.

Les cadres dirigeants semblent avoir les meilleures relations de travail, avec leur supérieur (quand il en ont un), mais aussi concernant toutes les formes de relations à l'entreprise. Les salariés peu qualifiés souffrent quant à eux de très mauvaises relations de travail.

Les professions intellectuelles et scientifiques, les employés qualifiés et les salariés peu qualifiés sont les plus sujets à des comportements hostiles : près d'un sur cinq a déjà subi au moins une fois des violences verbales, des attentions sexuelles non désirées, des menaces, des intimidations, ou du harcèlement sexuel ou moral. Les professions intellectuelles et scientifiques semblent aussi entretenir de mauvaises relations avec leurs supérieurs, mais rapportent de bonnes relations à l'entreprise et une grande autonomie collective.

Davantage de conflits de valeur pour les travailleurs plus qualifiés

Les « conflits de valeur » renvoient à l'état de mal-être ressenti par les travailleurs lorsque ce qu'on leur demande de faire vient en opposition avec leurs normes professionnelles, sociales ou subjectives, compte tenu de la nature du travail à réaliser ou encore du temps et des moyens dont ils disposent. L'obligation de travailler d'une façon qui heurte leur conscience professionnelle peut se révéler néfaste pour la santé mentale. Certaines situations de travail donnent ainsi lieu à des « conflits éthiques » entre les exigences du travail et les valeurs personnelles ou professionnelles.

Parmi les groupes socioprofessionnels ESeG, les indices d'exposition à des conflits de valeur sont assez semblables, même si les travailleurs les plus qualifiés semblent légèrement plus touchés par ce facteur de risque psychosocial.

Les petits entrepreneurs, les ouvriers qualifiés et les salariés peu qualifiés très touchés par l'insécurité économique

L'insécurité économique est un facteur de risque psychosocial important dans la mesure où elle réduit le sentiment de maîtrise de la situation ainsi que le sentiment d'estime de soi. Plusieurs facteurs sont pris en compte pour juger de l'insécurité économique des travailleurs : l'insécurité du travail, de l'emploi, du revenu et de la carrière ; l'insoutenabilité du travail ; et les éventuels changements qui peuvent survenir sur le lieu de travail.

Pour étudier l'insécurité du travail, du revenu et de la carrière, plusieurs questions relatives à la peur de perdre son emploi, au manque de perspective de carrière, et à la difficulté « de joindre les deux bouts » sont posées aux enquêtés. Ces problèmes peuvent avoir un impact sérieux sur le bien-être, non seulement des travailleurs, mais aussi des membres de leur foyer. Parmi les groupes socio-économiques ESeG, les petits entrepreneurs, les ouvriers qualifiés salariés et les salariés peu qualifiés sont les plus inquiets concernant la sécurité de leur travail, leur revenu et leur carrière. A l'inverse, les professions intellectuelles et scientifiques et les cadres dirigeants semblent plus optimistes.

L'insoutenabilité du travail est mesurée à partir de la perception qu'ont les travailleurs de la compatibilité de leur travail avec leur santé : risques pour la santé ou la sécurité, capacité à faire le même travail à 60 ans, etc. Les ouvriers qualifiés salariés sont de loin les plus exposés à l'insoutenabilité du travail. Les professions exercées dans des bureaux (cadres dirigeants, professions intellectuelles et scientifiques, professions intermédiaires salariées, employés qualifiés) semblent quant à elles plus soutenables et envisageables jusqu'à un âge avancé.

Les changements sur le lieu de travail concernent les changements organisationnels qui impactent directement l'environnement de travail (nouvelles technologies, nouveaux processus, restructuration, réorganisation, etc.). Le fait de devoir faire face à des changements organisationnels ne constitue pas un risque psychosocial, mais peut le devenir lorsque les travailleurs n'ont pas l'opportunité de donner leur avis ou d'exprimer leurs attentes sur ces modifications d'organisation. Or d'après l'enquête changements organisationnel et informatisation (COI), les travailleurs ne sont que très rarement consultés lors de leur mise en place [5].

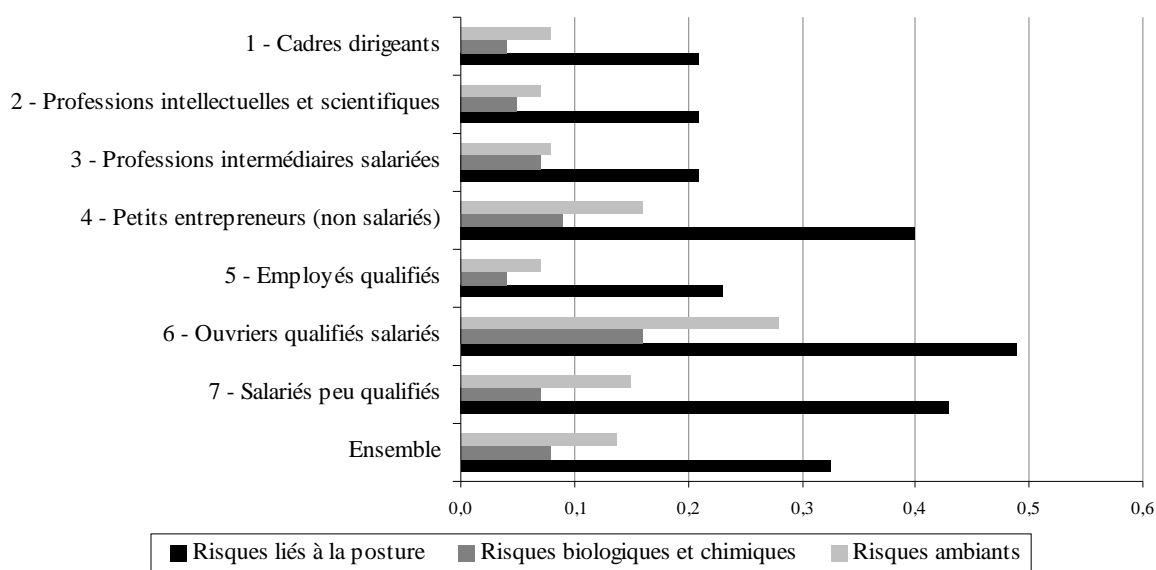
Parmi les groupes de la classification ESeG, les professions intellectuelles et scientifiques, les cadres dirigeants et les professions intermédiaires rapportent énormément de changements sur leur lieu de travail. Les salariés peu qualifiés et les petits entrepreneurs ne semblent cependant pas concernés.

Forte exposition à la pénibilité physique : les ouvriers qualifiés, mais pas seulement

Les risques physiques sont étudiés selon trois axes : les risques liés à la posture, les risques biologiques et chimiques, et les risques ambiants. Les risques liés à la posture sont déterminés par le degré d'exposition des travailleurs à des vibrations provoquées par des outils manuels ou des machines, à des positions douloureuses ou fatigantes, au fait de devoir soulever ou déplacer des charges lourdes ou des personnes, et aux mouvements répétitifs. Les risques biologiques ou chimiques sont mesurés par le degré d'exposition des travailleurs à des fumées, des vapeurs (solvants, diluants, etc.), de la poussière, des produits chimiques, ou encore des matériels qui peuvent être infectieux (déchets, fluides corporels, matériel de laboratoire, etc.). Les risques ambiants dépendent de l'exposition à des bruits si forts qu'il faut élever la voix pour parler, à des températures extrêmement basses, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur, ou des températures élevées au point de transpirer même quand on ne travaille pas.

Parmi les groupes socioéconomiques, les ouvriers qualifiés salariés présentent de loin les plus hauts niveaux d'exposition aux risques physiques, qu'ils soient liés à la posture, ambiants, biologiques ou chimiques (graphique 3). Les ouvriers ne sont cependant pas les seuls à être exposés à des risques physiques : les petits entrepreneurs et les salariés peu qualifiés sont aussi très exposés à des risques physiques, en particulier liés à la posture et ambiants. Les professions de bureau (cadres dirigeants, professions intellectuelles et scientifiques, professions intermédiaires salariées, employés qualifiés) ne sont quant à elles jamais exposées à des risques ambiants, biologiques ou chimiques, et rarement à des risques liés à la posture.

Graphique 3 • Degré d'exposition aux risques physiques selon les groupes ESeG



Source : Eurofound, EWCS 2010 – traitements Dares
Champ : Travailleurs âgés de 15 ans et plus de l'UE 27

Tableau 1 • Exposition aux risques physiques et psychosociaux selon les groupes ESeG

Risques psychosociaux ou physiques		Cadres dirigeants	Professions intellectuelles et scientifiques	Professions intermédiaires salariées	Petits entrepreneurs (non-salariés)	Employés qualifiés	Ouvriers qualifiés salariés	Salariés peu qualifiés
Exigences du travail	Intensité du travail (très élevée / élevée / faible / très faible)	très élevée			très faible	très faible	très élevée	très faible
	Pression temporelle (très élevée / élevée / faible / très faible)	très élevée		très faible	élevée / très élevée	très faible		
Exigences émotionnelles	Exposition au public (très élevée / élevée / faible / très faible)	très élevée	élevée		très élevée		très faible	élevée
	Contraintes émotionnelles (très élevées / élevées / faibles / très faibles)	très élevées					très élevées	très faibles
Autonomie	Autonomie procédurale (très élevée / élevée / faible / très faible)	très élevée	très élevée / élevée	élevée	très élevée		très faible	très faible
	Prévisibilité et anticipation (très élevée / élevée / faible / très faible)	très élevée		élevée	très élevée	élevée / faible	faible / très faible	faible / très faible
	Développement et utilisation des compétences (excellent / bon / limité)		excellent				limité	limité
	Monotonie (élevée / faible / pas du tout)	pas du tout	pas du tout				élevée	élevée
Rapports sociaux au travail	Relations avec les collègues (très bonnes / bonnes / mauvaises / très mauvaises)				*			
	Autonomie collective et participation (très élevée / élevée / faible / très faible)	très élevée	très élevée	élevée	*		faible	faible / très faible
	Relations avec la hiérarchie (très bonnes / bonnes / mauvaises / très mauvaises / non concerné)	<i>non concerné</i>	très mauvaises	très bonnes	*			mauvaises
	Autres formes de la relation à l'entreprise (très bonnes / bonnes / mauvaises / très mauvaises)	très bonnes	très bonnes		*		très mauvaises	très bonnes
	Comportements hostiles (oui / non)				*			
Conflits de valeur	Exposition à des conflits de valeur (élevée / faible / aucune)		élevée		aucune		faible / aucune	faible / aucune
Insécurité économique	Insécurité de l'emploi, du revenu, et de la carrière (très élevée / élevée / faible / très faible)	très faible	faible / très faible	très faible	très élevée		très élevée	très élevée
	Insoutenable du travail (élevée / faible / pas du tout)	pas du tout					élevée	faible
	Changements (élevée / faible / aucune)	élevée	élevée	élevée	aucune			aucune
Risques physiques	Risques liés à la posture (très élevés / élevés / faibles / très faibles)	très faibles / faibles	très faibles / faibles	très faibles / faibles	très élevés	très faibles / faibles	très élevés	très élevés / élevés
	Risques biologiques et chimiques (élevés / faibles / aucun)	aucun	aucun		faibles	aucun	élevés / faibles	
	Risques ambiants (élevés / faibles / aucun)	aucun	aucun	aucun		aucun	élevés / faibles	

Notes de lecture :

• Les indicateurs de risques physiques et psychosociaux ont été découpés en plusieurs classes, le plus souvent selon les quartiles, ou selon d'autres critères plus appropriés (par exemple, on n'estime pas un degré d'exposition au harcèlement, les travailleurs sont harcelés ou pas).

Dans le tableau, les plus fortes surreprésentations en comparaisons aux proportions observées pour l'ensemble des travailleurs de l'UE 27 sont affichées. Une case vide signifie ainsi que le comportement des travailleurs du groupe considéré est proche de celui de l'ensemble des travailleurs européens pour le risque considéré.

• (*) Les relations sociales au travail ne sont pas étudiées pour les petits entrepreneurs puisque la majorité des questions qui ont servi à construire les indicateurs de ce thème ne les concernent pas. En effet, 55 % d'entre eux travaillent seul, et 30 % ont entre 1 et 3 collègues.

Bibliographie

- [1] Rapport du Collège d'expertise sur le suivi des risques psychosociaux au travail (2011), « Mesurer les facteurs psychosociaux de risque au travail pour les maîtriser ».
- [2] Eurofound (2012), Fifth European Working Conditions Survey, Publications Office of the European Union, Luxembourg.
- [3] Nasse P., Légeron P. (2008), « Rapport sur la détermination, la mesure et le suivi des risques psychosociaux au travail ».
- [4] Gollac M. (2009), présentation au Comité d'orientation des conditions de travail (COCT) du Rapport intermédiaire du collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail, 9 octobre.
- [5] Coutrot T., Mermilliod C., « Les risques psychosociaux au travail : les indicateurs disponibles », Dares Analyses n°081, décembre.
- [6] Inan C. (2014), « Les facteurs de risques psychosociaux en France et en Europe : une comparaison à travers l'enquête européenne sur les conditions de travail », Dares Analyses n°100, décembre.
- [7] Amira S., Ast D., « Des risques professionnels contrastés selon les métiers », Dares Analyses n°039, mai.
- [8] Beque M. (2014), « Les risques psychosociaux au travail : un panorama d'après l'enquête Santé et itinéraire professionnel 2010 », Dares Analyses n°031, avril.
- [9] Eurofound (2014), Working conditions and job quality: Comparing sectors in Europe, Dublin.

Annexe : Questions de l'enquête EECT utilisées pour la construction des indicateurs regroupées par facteurs de risqué physiques et psychosociaux

Exigences du travail

Intensité du travail

- Généralement, votre principal travail rémunéré implique-t-il :
 - ... le respect de normes de qualité précises ?
 - ... une auto-évaluation de la qualité de votre travail ?
 - ... des tâches complexes ?
- En général, votre rythme de travail dépend-il ou non :
 - ... du travail fait par d'autres collègues ?
 - ... des exigences directes de gens comme des clients, des passagers, des élèves, des patients, etc. ?
 - ... d'objectifs de production à réaliser ou performances à atteindre ?
 - ... de la vitesse automatique d'une machine ou du déplacement d'un produit ?
 - ... du contrôle direct de votre chef ?
- Pouvez-vous me dire si votre travail nécessite :
 - ... des cadences de travail élevées ?
 - ... de travailler selon des délais très stricts et très courts ?
- Vous avez assez de temps pour réaliser votre travail.
- A quelle fréquence devez-vous interrompre une tâche que vous êtes en train de faire pour effectuer une autre non prévue ?

Pression temporelle

- Combien d'heures travaillez-vous d'habitude, par semaine, dans votre principal travail rémunéré ?
- Combien de fois par mois effectuez-vous des journées de plus de 10h ?
- Combien de jours par semaine travaillez-vous habituellement dans votre principal travail rémunéré ?
- Combien de fois par mois travaillez-vous durant la nuit, pour au moins une durée de 2h entre 22h et 5h ?
- Travaillez-vous le même nombre d'heures chaque jour ?
- Travaillez-vous le même nombre de jours chaque semaine ?
- Travaillez-vous le même nombre d'heures chaque semaine ?
- Travaillez-vous selon des horaires fixes ?
- Travaillez-vous sur la base de roulements (travail posté) ?
- Travaillez-vous sur demande, avec des astreintes ?
- Combien de fois par mois travaillez-vous en soirée, pour au moins une durée de 2h entre 6h et 22h ?
- Combien de fois par mois travaillez-vous le dimanche ?
- Combien de fois par mois travaillez-vous le samedi ?
- En général, comment s'accordent vos horaires de travail avec vos engagements sociaux et familiaux en dehors de votre travail ?
- Diriez-vous que parvenir à prendre une ou deux heures sur votre temps de travail afin de traiter des problèmes personnels ou familiaux est très difficile, plutôt difficile, pas trop difficile, pas du tout difficile ?
- Au cours de 12 derniers mois, combien de fois vous est-il arrivé de travailler sur votre temps libre afin de répondre aux exigences de votre travail ?
- Au cours des 12 derniers mois, avez-vous travaillé alors que vous étiez malade ?

Exigences émotionnelles

Exposition au public

- Dans quelle mesure votre principal travail rémunéré implique d'être en contact direct avec des gens qui ne sont pas des salariés de votre lieu de travail tels que des clients, des passagers, des élèves, des patients, etc. ?
- Où se trouve votre principal lieu de travail ?
- Si votre principal lieu de travail est dans les locaux de votre employeur, avez-vous travaillé sur un quelconque autre lieu de travail au cours des 3 derniers mois ?
- Votre travail implique-t-il de rendre visite à des consommateurs, des patients, des clients ou de travailler dans leurs locaux ou dans leur maison ?

Contraintes émotionnelles

- Votre travail requiert que vous cachiez vos sentiments.
- Gestion de clients en colère ?

- Si vous faites des erreurs dans votre travail, cela causerait-il des dommages physiques à d'autres personnes ?
- Si vous faites des erreurs dans votre travail, cela causerait-il une perte financière pour votre entreprise ?

Autonomie

Autonomie procédurale

- Etes-vous en mesure de choisir ou de changer l'ordre de vos tâches ?
- Etes-vous en mesure de choisir ou de changer vos méthodes de travail ?
- Etes-vous en mesure de choisir ou de changer votre cadence ou vitesse de travail ?
- Vous êtes consulté avant que les objectifs de votre travail soient fixés.
- Vous pouvez faire une pause quand vous le souhaitez.
- Vous pouvez influencer les décisions qui sont importantes pour votre travail.
- Vous avez la possibilité de mettre vos propres idées en pratique dans votre travail.

Prévisibilité et anticipation

- De quelle manière sont fixés vos horaires ? Si oui, y a-t-il régulièrement des changements dans votre planning de travail ? Si oui, combien de temps à l'avance en êtes-vous informé ?
- Vous avez une influence sur le choix de vos collègues de travail.
- Vous savez ce qu'on attend de vous au travail.

Développement et utilisation des compétences

- Généralement, votre principal travail rémunéré implique-t-il d'apprendre des choses nouvelles ?
- Généralement, votre principal travail rémunéré implique-t-il de résoudre vous-même des problèmes imprévus ?
- Laquelle des propositions suivantes décrit le mieux vos compétences dans votre travail ?

Monotonie

- Généralement, votre principal travail rémunéré implique-t-il des tâches monotones ?
- Pouvez-vous me dire si votre travail comporte des tâches brèves répétitives de moins de :
... 1 minute ?
... 10 minutes ?

Rapports sociaux au travail

Relations avec les collègues

- J'ai de très bons amis au travail.
- Vos collègues vous aident et vous soutiennent.

Autonomie collective et participation

- Sur votre lieu de travail, y a-t-il un salarié agissant en tant que représentant du personnel ?
- Sur votre lieu de travail, la direction réalise-t-elle des réunions au cours desquelles vous pouvez exprimer votre opinion sur ce qui arrive dans l'organisation ?
- Vous êtes impliqué dans l'amélioration de l'organisation du travail ou des processus de travail de votre service ou organisation ?

Relations avec la hiérarchie

- En général, votre responsable / supérieur immédiat vous respecte en tant que personne.
- Votre manager / supérieur hiérarchique vous aide et vous soutient.
- En général, votre responsable / supérieur immédiat vous fournit des commentaires sur votre travail.
- En général, votre responsable/supérieur immédiat vous encourage à participer aux décisions importantes.
- En général, votre responsable/supérieur immédiat est bon pour la résolution de conflits.
- En général, votre responsable/supérieur immédiat est bon pour planifier et organiser le travail.

Autres formes de relations à l'entreprise

- Je suis bien payé pour le travail que je fais.
- Au cours des douze derniers mois, avez-vous été sujet à une évaluation formelle de votre performance au travail ?
- L'organisation pour laquelle je travaille me motive à donner ma meilleure performance professionnelle.
- Je me sens bien dans cette organisation.

Comportements hostiles

- Au cours des douze derniers mois, avez-vous, au travail, fait l'objet de discrimination :

- ... liée à votre âge ?
- ... liée à votre origine ethnique ou votre couleur ?
- ... liée à votre nationalité ?
- ... liée à votre sexe ?
- ... liée à votre religion ?
- ... liée à un handicap ?
- ... liée à votre orientation sexuelle ?
- Au cours du dernier mois, pendant votre travail, avez-vous été l'objet :
 - ... de violences verbales ?
 - ... d'attentions sexuelles non désirées ?
 - ... de menaces et comportements humiliants ?
- Au cours des douze derniers mois, pendant votre travail, avez-vous été l'objet :
 - ... de violences physiques ?
 - ... d'intimidations / harcèlement moral ?
 - ... de harcèlement sexuel ?

Conflits de valeur

- Votre travail implique des tâches qui sont en contradiction avec vos valeurs personnelles.
- Votre emploi vous donne le sentiment d'un travail bien fait.
- Vous avez le sentiment de faire un travail utile.

Insécurité économique

Insécurité de l'emploi, du revenu et de la carrière

- Si vous comparez votre situation actuelle avec celle de janvier 2009, avez-vous vécu un changement dans les aspects suivants de votre travail ? Votre salaire ou votre revenu ?
- En pensant au revenu mensuel total de votre ménage, votre foyer est-il en mesure de joindre les deux bouts ?
- Je risque de perdre mon travail au cours des 6 prochains mois.
- Mon travail offre de bonnes perspectives d'évolution de carrière.
- Si je devais perdre ou quitter mon emploi actuel, il serait facile pour moi de trouver un emploi avec un salaire similaire.

Insoutenabilité du travail

- Pensez-vous que vous pourrez faire le même travail qu'actuellement lorsque vous aurez 60 ans ?
- Pensez-vous que, à cause de votre travail, votre santé ou votre sécurité soit menacée ?
- Votre travail affecte-t-il votre santé ou pas ?

Changements

- Au cours des 3 dernières années, les changements suivants se sont-ils produits sur votre lieu de travail actuel affectant votre environnement de travail immédiat :
 - ... de nouveaux processus ou de nouvelles technologies ont été mis en place ?
 - ... une restructuration ou une réorganisation substantielle a été menée ?
- Au cours des douze derniers mois, avez-vous suivi ou non l'une ou l'autre des formations suivantes dans le but d'améliorer vos compétences :
 - ... formation payée ou assurée par votre employeur ?
 - ... formation sur le terrain (collègues, responsables hiérarchiques, etc.) ?

Risques physiques

Risques liés à la posture

- Dans quelle mesure vous êtes exposé dans votre travail à :
 - ... des vibrations provoquées par des outils manuels, machines, etc. ?
- Dans quelle mesure votre principal travail rémunéré implique :
 - ... des positions douloureuses ou fatigantes ?
- Dans quelle mesure votre principal travail rémunéré implique :
 - ... de porter ou déplacer des charges lourdes ?
 - ... de rester debout ?
 - ... des mouvements répétitifs de la main ou du bras ?

Risques biologiques et chimiques

- Dans quelle mesure vous êtes exposé dans votre travail à :
 - ... respirer des fumées, des vapeurs (telles que des vapeurs de soudure ou d'échappement), poussière (telle que la poussière de bois ou la poussière minérale) etc. ?
 - ... respirer des vapeurs telles que des dissolvants et des diluants ?
 - ... être en contact avec ou manipuler des produits ou substances chimiques ?
 - ... manipuler ou être en contact direct avec des matériaux pouvant être infectieux, tels que des déchets, des fluides corporels, du matériel de laboratoire, etc. ?

Risques ambiants

- Dans quelle mesure vous êtes exposé dans votre travail à :
 - ... des bruits si forts que vous devez élever la voix pour parler aux gens ?
 - ... des températures qui vous font transpirer même si vous ne travaillez pas ?
 - ... des températures basses, que ce soit à l'intérieur de locaux ou à l'extérieur ?

L'homogamie socioéconomique dans l'Union européenne vue à travers la classification ESeG

Milan Bouchet-Valat

Institut national d'études démographiques (Ined), Laboratoire de sociologie quantitative (LSQ-CREST), Observatoire sociologique du changement (OSC-Sciences Po & CNRS)

Résumé

Les couples ne se forment pas au hasard en Europe du point de vue de la profession des conjoints – un phénomène appelé homogamie socioéconomique. À travers la classification ESeG, nous observons dans tous les pays une claire tendance des individus à choisir un conjoint au sein de leur groupe d'appartenance ou dans un groupe proche. En particulier, les classes supérieures et les classes populaires constituent deux blocs opposés qui échangent rarement des conjoints. Du point de vue géographique, la proportion de couples dans lesquels les deux conjoints appartiennent au même groupe socioéconomique est plus élevée dans les régions où les petits entrepreneurs, et en particulier les agriculteurs, représentent une part importante de la population. Après avoir contrôlé ces différences structurelles, l'homogamie socioéconomique apparaît plus forte dans les régions du sud de l'Europe et dans les grandes villes.

Abstract

Couples do not form at random in Europe as regards the partners' occupations – a phenomenon called socioeconomic homogamy. Using the ESeG classification, we observe in all countries a clear tendency of individuals to choose a partner within their own group, or in a group close to theirs. In particular, the upper and the lower classes constitute two opposite blocks which do not often exchange spouses. As regards geographic patterns, the proportion of couples in which both spouses belong to the same socioeconomic group is higher in regions where the self-employed, and in particular farmers, account for a large share of the population. After controlling for these structural differences, homogamy appears stronger in southern regions, as well as in capitals and in large cities.

Il est bien connu que la foudre ne frappe pas au hasard dans la société. Plus souvent que l'action de Cupidon ne le supposerait, les conjoints cohabitants ou mariés se ressemblent du point de vue de diverses caractéristiques comme l'éducation, l'origine sociale et la profession. Ce phénomène, appelé homogamie sociale (Kalmijn, 1998), s'observe très clairement dans toutes les sociétés européennes ; il est particulièrement frappant lorsqu'on l'étudie à travers la classification ESeG. Dans cette étude, nous utilisons des enquêtes conduites dans 23 pays²⁸ de l'Union européenne afin d'analyser la ressemblance des conjoints en termes de groupe socioéconomique, avant de mesurer l'intensité de l'homogamie dans les différents pays.

- Qui cohabite avec qui en Europe ?

En considérant les couples cohabitants âgés de 30 à 59 ans dans lesquels les deux conjoints ont déjà occupé un emploi, une table d'homogamie (Tableau 1) croise le groupe socioéconomique de l'homme (en lignes) et celui de la femme (en colonnes) : à l'intersection d'une ligne et d'une colonne se trouve le pourcentage de l'ensemble des couples que représente la configuration considérée. On remarque immédiatement que les valeurs sont les plus élevées sur la diagonale de la table, là où les conjoints appartiennent au même groupe (couples définis comme endogames, en grisé). Les cellules proches de la diagonale, dans lesquelles, selon l'ordre retenu ici, les conjoints appartiennent à des catégories socialement proches, présentent aussi des valeurs importantes. Au contraire, dans les angles de la table se trouvent des configurations relativement plus rares.

Dans 30% des couples, les conjoints appartiennent au même groupe socioéconomique (diagonale de la table) ; en adoptant une définition plus large de l'homogamie, on peut même remarquer que dans 60% des couples, les conjoints appartiennent à des catégories identiques ou socialement proches²⁹. Ces chiffres seraient seulement de (respectivement) 14% et 39% si les individus choisissaient leurs conjoints au hasard à l'intérieur de leur pays.

La configuration de couple la plus fréquente associe un ouvrier qualifié et une travailleuse peu qualifiée (9,6% de l'ensemble des couples). De manière intéressante, du fait des fortes différences entre les professions occupées par les hommes et par les femmes au sein des classes populaires, il ne s'agit pas d'une configuration endogame, puisqu'elle associe deux groupes très proches, mais pas identiques. En revanche, la seconde configuration la plus fréquente, celle dans laquelle les deux conjoints appartiennent aux professions libérales et intellectuelles (8,3 % de l'ensemble des

²⁸ Voir la figure 2 pour la liste des pays considérés (certains pays de l'Union européenne ne fournissent pas les données nécessaires à l'étude des couples).

²⁹ « Proche » est défini ici comme des catégories adjacentes dans la table 1, à l'exception des indépendants, qui sont considérés de manière isolée.

couples), est bien endogame : ceci est possible parce que la proportion d'individus appartenant à ce groupe est élevée chez les deux sexes. D'autres configurations sont au contraire très rares : c'est par exemple le cas de celle dans laquelle la femme est cadre et l'homme un travailleur peu qualifié (seulement 0,3 % de l'ensemble des couples).

Tableau 1: Croisement des groupes socioéconomiques des conjoints au sein des couples cohabitants

Homme	Femme							Total
	C	PLI	PI	EQ	OQ	PPQ	PE	
Cadres	1,5	2,6	1,6	1,7	0,2	1,0	0,8	9,4
Prof. libérales et intellectuelles	1,0	8,3	2,8	2,8	0,2	1,0	0,7	16,8
Professions intermédiaires	0,5	2,7	3,3	3,2	0,5	2,2	0,7	13,2
Employés qualifiés	0,3	1,3	1,4	2,6	0,4	1,9	0,5	8,4
Ouvriers qualifiés	0,6	2,3	3,4	5,2	3,7	9,6	1,7	26,5
Professions peu qualifiées	0,3	0,8	1,1	2,0	0,7	4,8	0,6	10,4
Petits entrepreneurs	0,5	1,7	1,6	2,6	0,7	2,6	5,7	15,4
Total	4,7	19,8	15,1	20,2	6,4	23,1	10,7	100,0

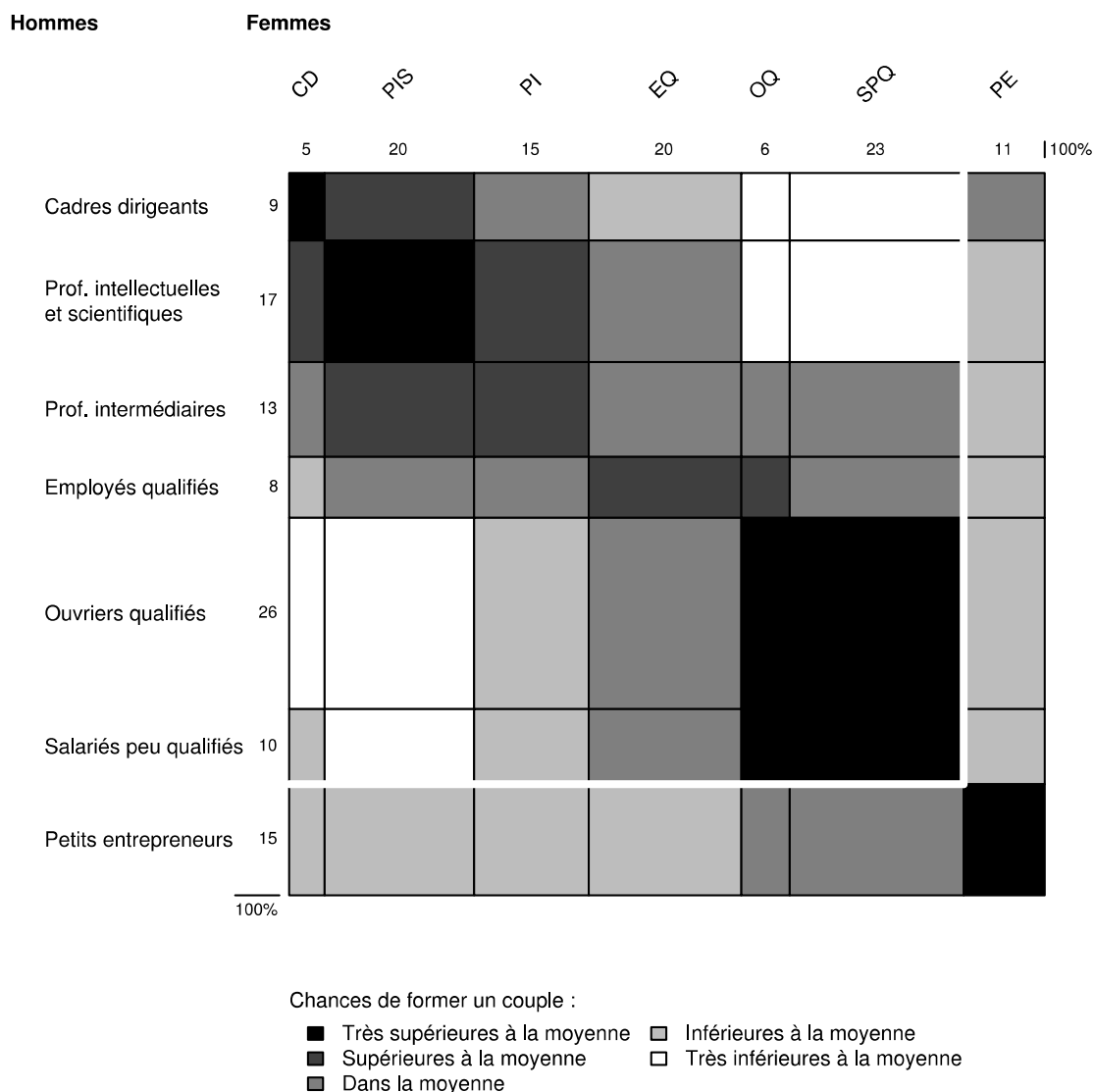
Source : Enquête européenne sur les forces de travail 2011

Champ : Couples cohabitants dans lesquels les deux conjoints sont âgés de 30 à 60 ans et ont déjà occupé un emploi

Les configurations représentant plus de 2 % de l'ensemble des couples apparaissent en gras.

Évidemment, ces contrastes sont en grande partie le résultat de fait que peu de femmes sont des cadres (5 % des femmes vivant en couple), et que peu d'hommes sont des travailleurs peu qualifiés (10 % des hommes dans la même situation). Les pourcentages bruts de la table d'homogamie confondent ainsi des facteurs liés à la taille des groupes socioéconomiques et des facteurs proprement liés aux préférences des individus et aux opportunités de rencontre qu'ils ont connues. Une autre approche est donc nécessaire pour analyser le second aspect.

Figure 1 : Comparaison des couples observés aux probabilités sous l'hypothèse de mise en couple au hasard



Source : Enquête européenne sur les forces de travail 2011

Champ : Couples cohabitants dans lesquels les deux conjoints sont âgés de 30 à 60 ans et ont déjà occupé un emploi

La probabilité « moyenne » de former un couple est définie comme celle qui serait observée si les individus choisissaient leur conjoint au hasard dans leur pays de résidence. « Très supérieures » et « Supérieures » à la moyenne sont définis suivant la valeur de l'odds ratio généralisé de la cellule (voir encadré), avec des seuils à respectivement 1,2 et 2; « Inférieures » et « Très inférieures » sont définis de manière symétrique.

La solution à ce problème est de comparer la proportion de couples observée dans chaque cellule à celle qui serait attendue si les individus choisissaient vraiment leur conjoint au hasard à l'intérieur de leur pays – un concept dénommé homogamie relative. Dans la figure 1, l'aire de chaque rectangle représente la proportion de la configuration de couple correspondante qui serait observée dans l'Union européenne dans son ensemble dans cette situation théorique.

Le degré auquel chaque configuration de couple est plus ou moins fréquente en réalité que dans le scénario de mise en couple au hasard est, lui, représenté par l'intensité de la couleur du rectangle. Les cellules blanches correspondent aux couples qui sont beaucoup plus rares en réalité qu'on ne l'attendrait ; les cellules noires, aux couples qui sont beaucoup plus fréquents qu'on ne l'attendrait. Les cellules diagonales apparaissent bien plus sombres que les angles, indiquant une nette tendance à l'homogamie de l'ensemble des groupes socioéconomiques.

De plus, dans la figure, les groupes sont ordonnés suivant leur statut social, de haut en bas – les indépendants étant laissés de côté puisqu'ils ne peuvent pas être clairement situés sur cette échelle. Avec cet ordre, nous pouvons identifier deux blocs importants de cellules sombres, l'un dans le coin supérieur gauche, représentant les classes supérieures (cadres et professions libérales et intellectuelles, et dans une moindre mesure professions intermédiaires) ; l'autre dans le coin inférieur droit, représentant les classes populaires (ouvriers qualifiés et travailleurs peu qualifiés). Comme l'indiquent les blocs de cellules blanches dans les deux autres angles, les individus des classes supérieures et ceux des classes populaires forment rarement des relations entre eux, par rapport à ce qui se passerait si les individus se rencontraient au hasard. Entre ces deux extrêmes, les cellules diagonales prennent une nuance de gris intermédiaire, indiquant que les professions intermédiaires et les employés qualifiés constituent des catégories pivots, qui ont tendance à choisir leurs conjoints à la fois parmi les classes supérieures et parmi les classes populaires.

Finalement, les indépendants présentent un comportement très particulier : ils tendent très nettement à préférer des conjoints qui sont eux aussi indépendants (ce qui est lié au fait que les conjoints travaillent souvent ensemble). Néanmoins, les indépendants prennent plus souvent que le hasard ne le supposerait des conjointes parmi les classes populaires, alors que les indépendantes prennent plus souvent pour conjoint un cadre : c'est que, derrière un statut d'emploi commun, les hommes et les femmes indépendants présentent des caractéristiques assez contrastées.

- **L'homogamie est plus forte en Europe du Sud et dans les capitales**

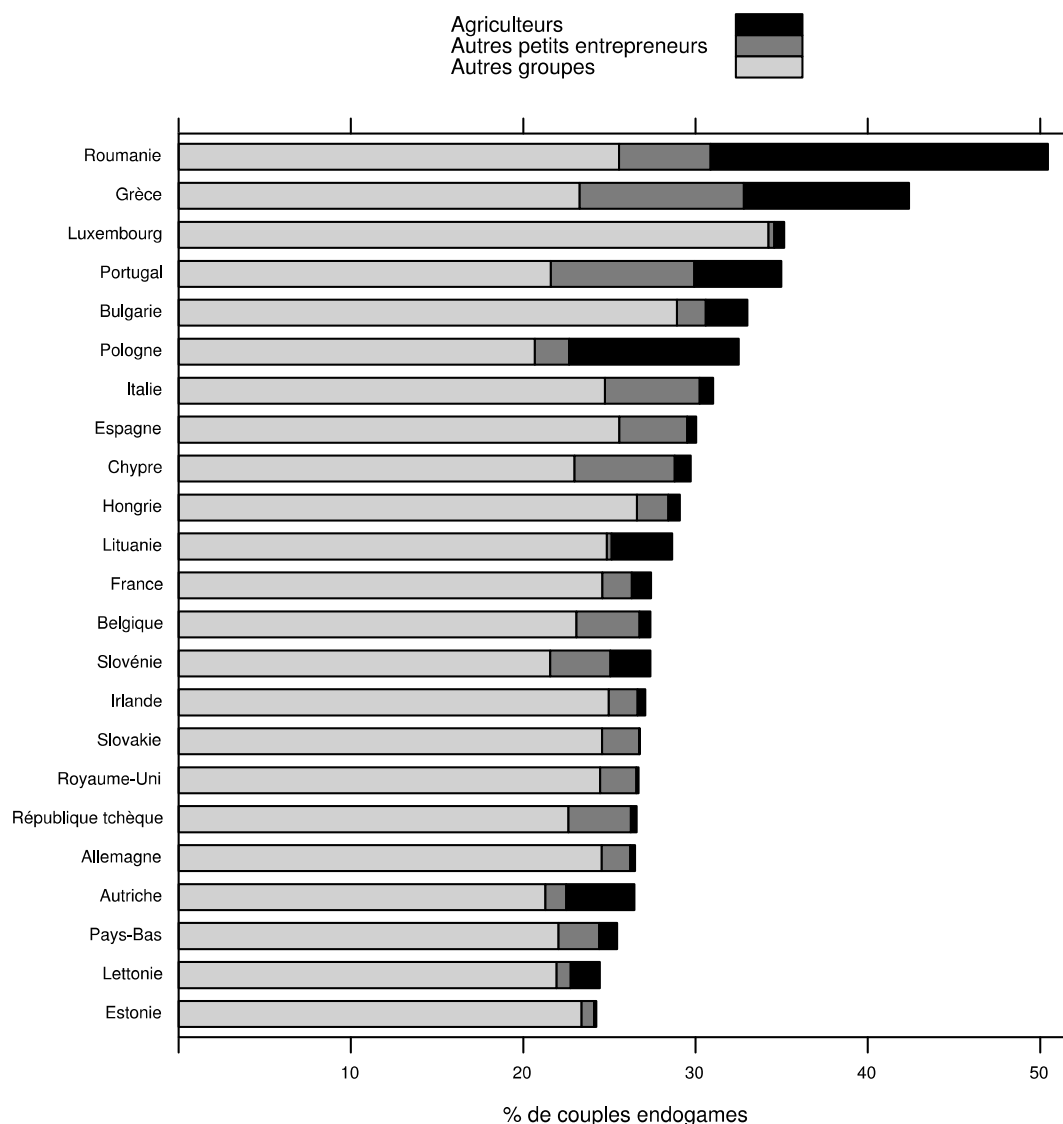
Existe-t-il des pays ou des régions au sein desquels le choix du conjoint suit plus fortement les déterminants socioéconomiques que dans d'autres ? Les sociologues considèrent généralement le niveau d'homogamie observé dans une société comme un indice de son degré d'ouverture, c'est-à-

dire des chances que des personnes issues de milieux différents se rencontrent et s'apprécient de manière à former une relation durable. De ce point de vue, la classification ESeG met en évidence d'importantes différences entre régions d'Europe.

La proportion de couples dans lesquels les deux conjoints appartiennent au même groupe socioéconomique (couples endogames) offre un premier aperçu de l'intensité de l'homogamie selon les pays. Dans la figure 2, on peut observer que les pays où cette proportion est la plus élevée sont ceux du Sud de l'Europe³⁰. La Roumanie et la Grèce, où cette proportion se situe entre 40 et 50 %, se distinguent particulièrement de ce point de vue ; à l'autre extrême, en Lettonie et en Estonie, seuls 25 % des couples sont endogames. Plus en détail, il apparaît que c'est principalement la proportion élevée de couples formés de deux indépendants, et en particulier de deux agriculteurs, qui explique la forte endogamie de ces pays. En effet, à l'exception du Luxembourg et de la Bulgarie, les pays avec la plus forte proportion de couples endogames sont aussi ceux où la proportion d'indépendants parmi les couples endogames est la plus élevée, comme en Roumanie, en Grèce, au Portugal ou en Pologne. Les variations entre pays sont nettement réduites lorsque ce groupe socioéconomique n'est pas pris en compte.

³⁰ La Pologne et le Luxembourg, qui présentent une proportion de couples endogames supérieure à 30 %, constituent deux exceptions au sein des pays du Nord.

Figure 2 : Proportion de couples dans lesquels les deux conjoints appartiennent au même groupe socioéconomique (couples endogames)



Source : Enquête européenne sur les forces de travail 2011

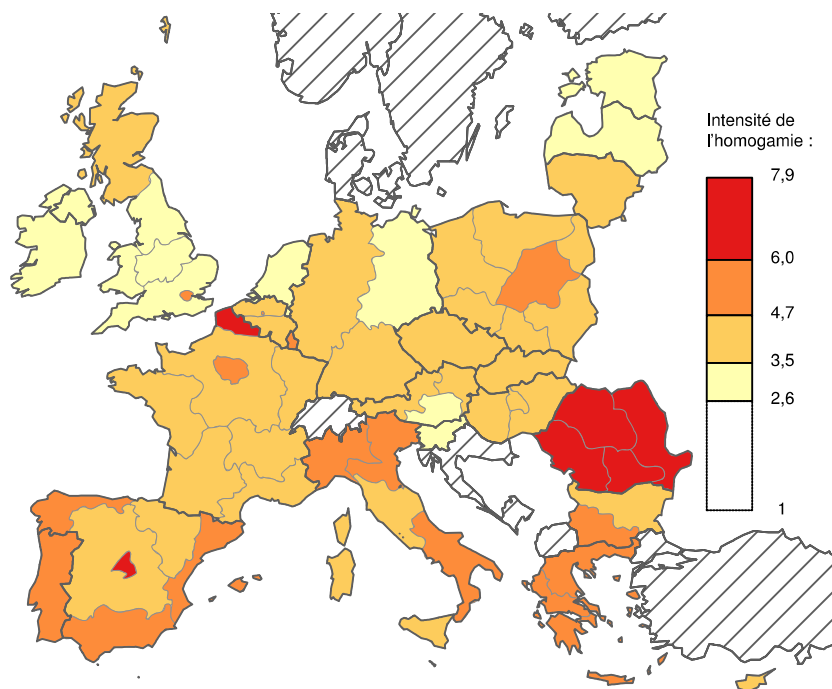
Champ : Couples cohabitants dans lesquels les deux conjoints sont âgés de 30 à 60 ans et ont déjà occupé un emploi

Comme nous l’avons avancé plus haut, cependant, il est particulièrement intéressant de mettre de côté ces différences, et en particulier le fait que certains pays présentent une forte proportion d’agriculteurs et d’autres une proportion bien plus faible, et de plutôt s’intéresser à la mesure dans laquelle les pays se trouvent éloignés de la situation hypothétique de mise en couple au hasard. Nous pouvons en fait mesurer ce phénomène à l’échelle régionale, offrant ainsi une représentation plus fine sur une carte (figure 3). L’image que nous obtenons n’est pas radicalement différente des pourcentages bruts d’endogamie présentés ci-dessus dans la figure 2. Dans l’ensemble, les pays du Sud de l’Europe présentent la tendance la plus forte à l’homogamie, la Roumanie étant de loin de

pays dans lequel l'homogamie est la plus forte. À l'inverse, elle est généralement plus faible dans les régions du Nord, comme en Irlande, en Angleterre et au Pays de Galles, aux Pays-Bas, en Allemagne de l'Est, en Lettonie et en Estonie. Cependant, la répartition géographique est loin d'être complètement nette, et des différences importantes sont visibles même à l'intérieur d'un pays donné.

En particulier, à chaque fois qu'une capitale est séparée dans sa propre région, comme c'est le cas de Bruxelles (non visible), Londres, Luxembourg, Madrid et Paris, elle apparaît nettement plus homogame que les zones qui l'entourent. Dans plusieurs autres cas, des régions plus larges qui comprennent la capitale ou une grande ville sont parmi les plus homogames du pays auquel elles appartiennent : c'est le cas de Barcelone (Est de l'Espagne), Lille (Nord de la France), Sofia (Sud-Est de la Bulgarie), Varsovie (Centre-Est de la Pologne), mais aussi – sans que cela soit visible sur la carte – d'Athènes, Bucarest et Budapest. Cette observation va à l'encontre d'une conception courante selon laquelle les grandes villes sont des endroits où les contacts entre groupes sociaux sont plus intenses. Nous pouvons faire l'hypothèse que dans des villes, chaque groupe socioéconomique est assez grand pour que les individus n'aient pas besoin d'aller chercher un conjoint en dehors de leur groupe d'appartenance : en d'autres termes, des marchés conjugaux locaux plus développés facilitent la satisfaction des préférences individuelles à l'intérieur de son propre groupe. Il est aussi possible que les inégalités économiques plus fortes qui caractérisent les capitales soient un frein aux contacts entre groupes.

Figure 3 : Intensité de l'homogamie socioéconomique relative dans les régions d'Europe



Source : Enquête européenne sur les forces de travail 2011

Champ : Couples cohabitants dans lesquels les deux conjoints sont âgés de 30 à 60 ans et ont déjà occupé un emploi

L'intensité est mesurée en termes d'odds ratio absolu moyen avec pondération par la moyenne des marges (voir encadré) : une valeur de 1 serait observée pour un pays dans lequel le choix du conjoint se fait au hasard du point de vue des caractéristiques socioéconomiques ; il n'y a aucune limite maximale.

Encadré : La mesure de l'homogamie relative à l'aide des *odds ratios*

Dans la littérature sociologique, l'homogamie est classiquement mesurée de deux manières distinctes. La mesure dite *absolue* correspond à la proportion de couples dans lesquels les deux conjoints appartiennent au même groupe socioéconomique. Cette mesure ne tient cependant pas compte du fait que les individus appartenant aux groupes aux effectifs les plus élevés ont mécaniquement plus de chances de former un couple homogame que les autres, même s'ils choisissent leur conjoint au hasard. Ainsi, la mesure dite *relative* consiste à s'intéresser à la tendance à l'homogamie au-delà des contraintes liées à la disponibilité de conjoints de chaque groupe socioéconomique en contrôlant l'influence de la structure de la population sur les chances de mise en couple. Pour cela, le recours à l'*odds ratio*, seul indicateur parfaitement indépendant des marges de la table, s'impose.

L'*odds ratio* généralisé (Kaufman & Schervish, 1987) est un indicateur qui mesure la sur- ou sous-représentation d'une configuration de couple donnée (combinaison des groupes socioéconomiques de l'homme et de la femme) par rapport à ce que l'on attendrait en situation de mise en couple aléatoire. Il se lit comme les chances, pour un individu appartenant à un groupe socioéconomique donné, par rapport à un individu de tout autre groupe, de choisir un conjoint dans un groupe donné (identique ou différent du sien) plutôt que dans tout autre groupe. Il s'agit en fait d'une moyenne géométrique des *odds ratios* pouvant être calculés à partir de la ligne et de la colonne de la cellule considérée.

De son côté, l'*odds ratio* absolu moyen (MAOR, cf. Bouchet-Valat, 2014) offre une mesure de l'intensité générale de l'homogamie relative tous groupes socioéconomiques confondus. Cet indice correspond à l'écart entre la composition des couples réellement observée et celle qui serait attendue en situation de choix aléatoire du conjoint. Il est défini comme l'écart-type géométrique (pondéré par la structure de la population au niveau européen) de l'ensemble des *odds ratios* qui peuvent être calculés à partir de la table d'homogamie concernant une région européenne donnée.

Bibliographie

- Bouchet-Valat, Milan (2014), « Les évolutions de l'homogamie de diplôme, de classe et d'origine sociales en France (1969-2011) : ouverture d'ensemble, repli des élites », *Revue française de sociologie*, vol. 55, n°3, pp. 459-505.
- Domanski, Henryk et Dariusz Przybysz (2007), « Educational homogamy in 22 European countries », *European Societies*, vol. 9 (4), p. 495-526.
- Kalmijn, Matthijs (1998), « Intermarriage and Homogamy: Causes, Patterns, Trends », *Annual Review of Sociology*, vol. 24, p. 395-421.
- Kaufman Robert L. et Paul G. Schervish (1987), « Variations on a Theme. More Uses of Odds Ratios to Interpret Log-Linear Parameters », *Sociological Methods & Research*, vol. 16, n°2, pp. 218-255.
- Katrnák, Tomáš, Petr Fučík et Ruud Luijkx (2012), « The relationship between educational homogamy and educational mobility in 29 European countries », *International Sociology*, vol. 27 (4), p. 551-573.
- Smits, Jeroen, Wout Ultee et Jan Lammers (1999), « Occupational Homogamy in Eight Countries of the European Union, 1975-89 », *Acta Sociologica*, vol. 42 (1), p. 55-68.

Essai de typologie de modèles de logement en Europe

Fanny Bugeja-Bloch,

Maître de conférences à l'université Paris ouest Nanterre la Défense.

Membre du Cresppa-GTM et du Laboratoire de sociologie quantitative (CREST-LSQ).

Résumé

Les positions résidentielles (lieu d'habitat, type d'habitat, statut d'occupation) sont certes le résultat de choix individuels et sociaux, mais le cadre institutionnel et les régulations politiques exercent, eux aussi, une influence sur ces positions. Avec un raisonnement comparatiste sur l'Europe des 15, l'objectif est de proposer une typologie des modèles de logement et d'insister ainsi sur le rôle de cette dimension macro. La typologie présente un double intérêt. Le premier est méthodologique. S'inscrivant dans l'approche intermédiaire, le mode de construction retenu, empirique et sur une base de données internationale est innovant. Le second renvoie aux idéaux-types eux-mêmes. Articuler avec les modèles d'état-providences d'Esping-Andersen, la typologie offre une grille de lecture pour tous ceux qui souhaitent analyser les inégalités de logement en Europe. Comme toutes les typologies, celle-ci présente des limites, le Royaume-Uni en tant que représentant unique du modèle qu'on qualifie de libéral en est une, les positions de certains pays à la frontière de deux types en constituent une autre. On illustre enfin la portée heuristique de la typologie par un exemple, celui de l'analyse des inégalités sociales des positions sur le marché du logement en mobilisant la nomenclature internationale ESeG.

Abstract

Residential positions (place of living, type of dwelling, housing tenure) are not only the result of individual and social choices, but also of institutional context and political regulations. Using a comparatist reasoning of fifteen European countries, the objective is to propose a typology of housing patterns and to underline the role of that macro dimension. This typology presents two main points of interest. The first is methodological. Within the framework of intermediary theories, this type of empirical construction based on an international data base, is an innovative way to proceed. The second point of interest concerns the ideal types themselves. Related to the welfare states models of Esping-Andersen, this typology offers an insight to better understanding of housing inequalities in Europe. As with all the typologies, this one also has its limits. The fact that the United-Kingdom is the only country to represent the liberal model-type could be seen as a first limit. The position of certain countries, border-line between two model-types, could be seen as a second limit. Finally, the heuristic scope of the typology is illustrated by an example, which analyses social inequalities within the housing market thanks to ESeG.

Les positions résidentielles, prises dans leurs multiples dimensions (lieu d'habitat, type d'habitat, statut d'occupation), sont certes le résultat de choix individuels et sociaux, mais le cadre institutionnel et les régulations politiques exercent, eux aussi, une influence sur ces positions. La situation résidentielle des ménages se construit et se définit par la combinaison de trois niveaux d'analyse distincts. Au niveau micro, on identifie les aspirations, les goûts, les préférences individuelles. Celles-ci sont socialement construites et sont le fruit de la position et des trajectoires des individus au sein des groupes sociaux. Au niveau méso, les goûts se construisent donc au travers des différentes instances de socialisation (famille et travail) et en fonction des appartenances sociales (de classe, de race et de genre). Il apparaît enfin que, selon les contextes, les rapports entre position résidentielle et position sociale prennent des formes différentes. Au niveau macro cette fois, le cadre politique, institutionnel et culturel contraint, lui aussi, les choix en matière de logement.

Conscients de l'imbrication de ces trois niveaux d'analyse, on souhaite insister ici sur le niveau macro et mettre ainsi l'accent sur le rôle de l'état et des systèmes de logement. Précisons que l'intérêt porté à cette échelle macrosociale est le fruit du raisonnement comparatiste, qui déplaçant le regard au-delà du contexte-franco français, a permis de mettre en lumière ce qu'il a de déterminant (Bugeja-Bloch, 2013).

Dans un article de 1998, Kemeny et Lowe présentent trois approches permettant d'aborder, d'après eux, la recherche comparative dans le domaine du logement. Ils distinguent les approches particularistes des approches universalistes et proposent de les dépasser en adoptant une approche intermédiaire : « theories of the middle range » (Merton, 1957). D'après eux, l'écueil des approches particularistes est de proposer des analyses nationales juxtaposées, sans tenter de généraliser le propos. Ces approches, qualifiées parfois de théories divergentes dans la mesure où elles soulignent les divergences entre pays sont donc assez exclusivement empiriques. Avec les approches universalistes, qui s'inscrivent cette fois dans la perspective convergente, les différences nationales sont au contraire gommées, tous les pays étant considérés comme sujets à des phénomènes communs. Sur la ségrégation, la globalisation telle que présentée dans la thèse de Sassen (1991) offre un exemple ; la financiarisation ou la privatisation des Etats-providences pourraient en constituer d'autres. Tels que le pensent Paugam et Van de Velde : « le raisonnement comparatiste ne se limite pas à la seule objectivation de contrastes d'une configuration sociale à l'autre, mais tend également vers la compréhension des facteurs sociaux qui en sont au fondement, et de leurs dynamiques d'évolution » (2010, p. 358), Kemeny et Lowe militent pour une approche « intermédiaire ». D'après ces derniers, il s'agit alors, en mobilisant les méthodes quantitatives et qualitatives, de s'inscrire dans une visée à la fois descriptive et explicative. Dans cette optique, les

auteurs considèrent que construire des typologies est l'approche la plus adéquate. Cette troisième perspective s'inscrit donc dans la lignée du travail engagé dès 1990 par Esping-Andersen. Partant de sa typologie des régimes d'Etats-providence, dans laquelle la dimension logement est toutefois muette, plusieurs travaux ont cherché à penser la question du logement en articulation avec les régimes d'états-providence.

En s'inscrivant dans cette tradition de recherche, celle de l'approche intermédiaire, on souhaite apporter notre contribution en proposant une typologie des modèles de logement en Europe construite empiriquement à partir d'une base de données européenne. Tel est précisément l'objectif de ce document. Il existe déjà des typologies sur la question du logement, après une présentation rapide de celles-ci, on donne la méthode pour la construire ainsi que les résultats tirés de la présente typologie des modèles de logement. Pour finir et pour témoigner de son intérêt, on en propose une utilisation sur les inégalités sociales de position sur le marché du logement.

Les typologies sur le logement en histoire

Aperçu des thématiques

Barlow et Duncan (1994) et Matznetter (2001) se sont intéressés à la question spécifique de la production de logement (construction et promotion) en lien avec les régimes de *welfare*. Kemeny (1981 et 1995), Harloe (1995) et Balchin (1996) ont, eux, porté leur attention sur les politiques de logement et, plus précisément, sur la question des statuts d'occupation. Plus récemment, Kurz et Blossfeld ont codirigé un ouvrage collectif international sur les inégalités sociales d'accès à la propriété (2004) et Kolb, Skopek et Blossfeld se sont interrogés sur les chances d'être propriétaire et la valeur des résidences principales dans les différents régimes de *welfare* (2013). D'autres ont également étudié l'impact des facteurs politiques et institutionnels sur la ségrégation socio-spatiale (Murie, 1988 ; Marcuse et Van Kempen, 2002 ; Arbaci, 2007).

Les typologies fondées sur le statut d'occupation

Ayant démontré le caractère central de la position sur le marché du logement, et donc des différences de répartition des statuts d'occupation du logement, comme déterminant des inégalités de logement et des rapports sociaux, détaillons les travaux qui portent le plus spécifiquement sur ces questions (Bugeja-Bloch, 2013). Kemeny a été le premier à se pencher sur leur articulation avec les systèmes de logements. Il oppose les modèles où le locatif social, résiduel et ghettoïsé, induit une préférence pour la propriété, aux modèles où le secteur locatif, social et privé, est unifié, offrant

alors une alternative réelle, car attractive, à la propriété³¹. D'après lui, les différences constatées dans les taux de propriété entre différents pays s'interprètent comme des idéologies divergentes. Il distingue l'idéologie « collectiviste » de l'idéologie « individualiste ». Promouvoir la propriété en tant que solution privative aux problèmes de logement s'inscrit dans une vision individualiste. Elle offre par exemple une alternative à la sécurité sociale en vue de la retraite (Castles et Ferrera, 1996 ; Kemeny, 1992). Pour l'auteur, développer la location s'inscrit à l'inverse dans une gestion plus collective des problèmes de logement et passe par l'intervention de l'Etat. Dans leur ouvrage comparatif construit à partir de données nationales de sources diverses, Kurz et Blossfeld parviennent à établir une synthèse des travaux de Kemeny et d'Esping-Andersen. En conclusion, ils proposent les résultats suivants. Le Danemark et la Norvège constituent deux exemples du régime social-démocratique. Dans les deux cas, on assiste à une collectivisation du logement qui vise à offrir au plus grand nombre un logement abordable mais qui prend des formes différentes dans ces deux pays. En effet, elle ne s'exprime pas au travers des mêmes formes d'occupation du logement. Au Danemark, les gouvernements ont favorisé un large secteur locatif à but non lucratif (près de 50% des foyers vivaient dans le secteur locatif réglementé d'après les données EU-SILC 2011³²). En Norvège, les gouvernements ont au contraire intégré du collectif à la propriété en développant des formes coopératives. La Grande-Bretagne est passée en deux décennies d'une logique collective à une logique privative. Régime de *welfare* libéral avec des politiques de logement affirmées mais changeantes, ce cas illustre à quel point le facteur temps est fondamental. L'Irlande, avec un parc social résiduel, constitue un cas typique de modèle libéral associé sans conteste à une logique individualiste. Pour les auteurs, caractériser le modèle conservateur est plus délicat puisque ces pays se situent quelque part entre formes collectives du modèle social et formes privatives du modèle libéral. Dans les trois forces : état, marché et famille ; leur particularité vient de l'implication des propriétaires dans la construction de leur logement, laquelle concerne alors toute la famille dans les pays du sud, régimes familialistes. Dans ce dernier modèle, la propriété sans crédit est de loin le statut le plus répandu et les jeunes adultes n'y ont accès qu'avec l'aide de leurs parents (Van de Velde, 2008).

Typologies fondées sur le logement social

En lien direct avec les modèles d'État-providence, les « conceptions » du logement social font l'objet d'une littérature plus récente. Ghekiere (2007) distingue deux principales conceptions. L'une, qualifiée d'universelle, vise à permettre à l'ensemble des ménages de se loger dans un

³¹ Selon ses termes, il distingue deux systèmes : « unitary system » et « dualist system » (Kemeny, 1995).

³² *European Statistics on Income and Living Conditions*

logement décent et abordable grâce à une offre complémentaire et non pas seulement palliative. L'autre, qualifiée de ciblée, pallie aux défauts du marché libre en aidant seulement ceux qui sont incapables de s'offrir un logement décent à un prix abordable. Cette conception ciblée se décline d'une part, en une approche résiduelle, pour laquelle seuls les foyers vulnérables (allocataires, chômeurs, handicapés, personnes âgées) sont susceptibles d'habiter un logement social et, d'autre part, en une approche généraliste qui conditionne alors l'accès au parc social aux ressources. Au sein de la conception « ciblée », les pays relevant des modèles méditerranéens ou continentaux ont une conception plutôt « généraliste ». L'approche « résiduelle » va, elle, de pair avec un régime libéral. A cette dimension, il faut ajouter la taille du parc car la conception résiduelle peut être de grande échelle ; c'est le cas au Royaume-Uni (Czischke and Pittini, 2007). Ces conceptions sont d'importance car elles permettent de comprendre non seulement les modalités d'accès et les profils des locataires du parc social mais aussi les représentations et les stigmates que toute politique ciblée induit (Paugam, 2009).

Construire une typologie empirique

Cette littérature illustre bien les difficultés de catégorisation. L'intervention sociale peut en effet prendre divers aspects : allocation logement, location sociale, régulation des loyers, accession sociale, qui selon leurs formes, leurs importances et leurs conditions d'accès s'inscrivent dans des idéologies plus ou moins collectives ou plus ou moins individualistes. De surcroît, ces politiques ne sont pas figées dans le temps, et un état, selon le gouvernement en place, peut évoluer vers de nouvelles directions. Malpass évoque par exemple le glissement vers un *New welfare state* que le Royaume-Uni opère (2005).

A ce jour, des travaux proposant une analyse générale de la question du logement dans une optique comparative, seul celui de Kolb, Skopek et Blossfeld a été réalisé à partir d'une enquête européenne (2013). Mobilisant l'enquête SHARE de 2006/2007 avec un échantillon composé de personnes de 50 ans et plus, les auteurs comparent deux dimensions cruciales des inégalités de logement : les taux de propriété et les valeurs des logements dans 13 pays d'Europe. On regrette que les auteurs proposent une analyse pays par pays, en rappelant certes le type-idéal auquel ils appartiennent, sans chercher à établir des connexions entre résultats empiriques et régimes de *welfare*.

Parmi les travaux qui ont proposés des typologies comparant les choix résidentiels dans plusieurs pays (Kemeny, 1995 ; Harloe, 1995 ; Bachin, 1996 ; Kurz et Blossfeld, 2004 ; Arbaci ; 2007), aucun n'a été réalisé à partir de données internationales harmonisées. A l'instar de la démarche d'Esping-Andersen, les auteurs mobilisent plusieurs indicateurs, qui provenant de sources différentes, ne sont jamais strictement comparables. Constatant *a posteriori* des liens, des

similitudes ou des différences, ils proposent des types-idéaux. Sans contester l'intérêt de ces démarches, on souhaite ici proposer une démarche plus systématique. Ayant à notre disposition les enquêtes EU-SILC (eurostat), enquêtes européennes sur les conditions de vie et les ressources des ménages, il nous est possible de construire une typologie en mobilisant des méthodes statistiques multivariées sur des données européennes comparables.

Notre démarche n'est pas, pour ainsi dire, éloignée de celle de nos prédécesseurs, on cherche seulement à systématiser la démarche en sélectionnant un certains nombres de critères de classement sur des données comparables pour construire une typologie. L'objectif et l'usage de la typologie demeurent purement heuristiques, elle permet de mettre en évidence « la dialectique entre les contraintes du collectif et les relations entre les hommes » (Schnapper, 2010, p. 309).

Méthodologie

L'analyse est réalisée à partir des données transversales de l'Enquête EU-SILC de 2011 coordonnée par Eurostat. Cette enquête fait partie d'un panel européen sur les revenus et les conditions de vie. Une partie du questionnaire porte sur les attributs, le statut et les dépenses du logement. L'enquête de 2011 a aussi l'intérêt de contenir un volet sur la transmission intergénérationnelle. Avant de lister les différentes dimensions intégrées et retenues pour la construction de la typologie des modèles de logement, précisons que, par soucis d'homogénéité, l'analyse se concentre sur seulement 14 pays de l'Europe des 15 (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, la Finlande, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède). Tous développés, ils se prêtent mieux à la comparaison. La construction des modèles repose sur une analyse factorielle à partir d'un tableau de données où l'unité statistique est le pays. Plusieurs aspects, qui constituent chacun des dimensions importantes pour comprendre les inégalités de logement à l'œuvre, sont intégrés en tant que variables. Énumérons-les et explicitons-les.

En premier lieu, on retient les statuts d'occupation du logement. Ils correspondent aux proportions de propriétaires non endettés, endettés, de locataires louant *aux prix de marché* et à *prix réduits* (ou le locatif réglementé) ainsi que les ménages logés gratuitement. Le locatif à prix de marché comprend les locataires ou sous locataires qui payent un loyer établi librement au prix de marché. Le locatif réglementé comprend la location publique, sociale ou subventionnée. La distinction entre propriété endettée ou non, bien que très rarement faite dans les travaux cités plus haut, apparaît fondamentale. Sans crédit, l'accès à la propriété des jeunes suppose l'implication des parents. Par ailleurs, les coûts supportés par la propriété sont souvent lourds au début du cycle de vie, quand il faut rembourser le crédit, pour devenir nuls, si l'on exclut les charges, par la suite.

Le rôle des allocations logement est, lui aussi, important pour rendre compte des mécanismes d'accès à un logement abordable. Par souci d'harmonisation, on a retenu la proportion d'allocataires (allocation logement) dans chacun des pays.

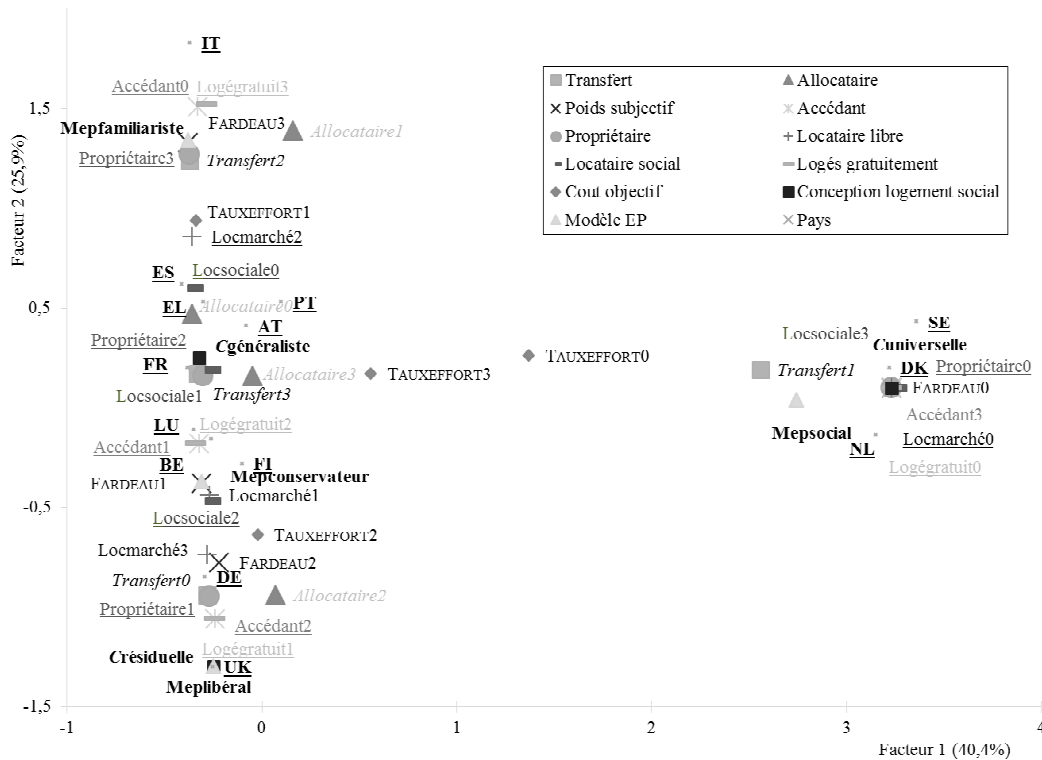
Parce qu'il nous importe aussi d'étudier les inégalités d'accès à un logement abordable, le coût du logement est une dimension importante. Pour ce faire, deux variables ont été retenues. Une première, mobilisée également par Eurostat, représente la proportion de ménages dans chaque pays ayant un taux d'effort net supérieur à 40%. Ce taux d'effort net se définit comme la part des dépenses de logement dans les revenus des ménages. On définit les dépenses de logement de sorte à ce qu'elles incluent les loyers des locataires et les remboursements d'emprunt (capital et intérêts) des propriétaires, ainsi que les charges afférentes au logement (énergie, eau, assurance, taxe, entretien courant), l'objectif étant de saisir les dépenses effectivement supportées. Il offre donc un indicateur objectif. La seconde concentre, elle, des aspects plus subjectifs puisqu'elle est construite à partir des déclarations spontanées à la question : le coût de votre logement représente-t-il un fardeau financier ? On a retenu la part des ménages considérant le coût de leur logement tel un lourd fardeau.

Pour rendre compte de l'engagement de l'état et de son rôle dans les régulations, l'importance des transferts sociaux dans les revenus est également intégrée. On a alors retenu le ratio médian des revenus sans et avec transferts sociaux.

Pour intégrer l'ensemble de ces dimensions et rendre compte de leurs interactions, on a utilisé l'Analyse des Correspondances Multiples (ACM). Avec l'objectif de faire émerger des groupes de pays, et puisqu'il n'y a aucune raison pour que les effets soient linéaires, les variables numériques ont été discrétisées en créant systématiquement quatre groupes de tailles égales (0 représente le 1er quart, 1 le 2ème, etc.). Toutes les variables décrites plus haut ont été introduites en tant que variables actives. Les pays, les modèle d'État-providence basés sur la typologie d'Esping-Andersen, ainsi que la conception du logement social, telle que décrite par Ghekière, ont été introduits en tant que variables supplémentaires. Ces deux variables permettent ainsi de guider l'interprétation des axes sans participer à leur construction.

Résultats

Figure 1 : Présentation graphique de l'Analyse factorielle des correspondances multiples



Note sur les abréviations : MEP Modèle d'états-providences, C Conception. 0 correspond au premier groupe de quartile, 1 au second, 2 au troisième et 4 au dernier.

En lien direct avec les types établis par Esping-Andersen, quatre modèles de logement, aux frontières plus ou moins poreuses, émergent de l'analyse factorielle (Figure 1). Avant d'entrer dans la présentation des différents modèles, analysons d'abord les deux premiers facteurs du plan factoriel présenté ici. Si les dimensions de coûts du logement, objectifs ou subjectifs, ne s'ordonnent pas nettement sur les deux axes, il est toutefois possible de les interpréter au regard de la répartition des statuts d'occupation et de leur variété. Sur le premier facteur, à des choix résidentiels variés (dans la partie gauche) s'opposent un arbitrage limité entre propriété endettée et location sociale (dans la partie droite). Sur le second facteur, l'éventail des choix est large dans la partie basse où toutes les options, bien que plus ou moins développées, sont envisageables alors que dans la partie la plus haute, ils se limitent à la propriété non endettée et au logement gratuit. Ce second facteur oppose aussi les deux formes de propriété : à crédit en bas, dégagée de crédits d'achat en haut. C'est donc à l'intersection des deux axes que les arbitrages semblent être les plus libres.

Seul représentant du régime libéral et de la conception ciblée résiduelle du logement social, le Royaume-Uni, situé à l'extrémité sud de l'axe 1, occupe une position excentrée et isolée dans

l'espace (Figure 1). Tous les statuts d'occupation du logement coexistent et la propriété à crédit est la forme la plus enviée par la classe supérieure (Bugeja, 2011). Au Royaume-Uni, le crédit est plus qu'ailleurs considéré comme une source possible d'investissement, et donc d'enrichissement. La location privée peut-être vécue comme un choix pour les plus favorisés en quête de mobilité ou comme une contrainte pour les allocataires de logements souvent délabrés (Rugg, 2008). Outre-manche, les transferts financiers dans les revenus des ménages sont très bas mais la proportion d'allocataires dans le domaine du logement est, elle, élevée. Bien que le parc social fasse encore partie des plus importants d'Europe, la logique privative est visible dans le développement de la propriété (achat des logements sociaux à crédit par leurs occupants) et dans le caractère palliatif des aides au logement face aux risques du marché. Les coûts du logement, objectifs et subjectifs, sont relativement élevés. Se référant aux statuts d'occupation du logement dominant, on qualifie ce type de : *Dominante d'accession à la propriété*.

Très excentrés des autres, le Danemark, la Suède et les Pays-Bas constituent un deuxième type. Ils sont tous proches du modèle d'état-providence social-démocrate et d'une conception sociale du logement. Ces pays se distinguent des autres pour plusieurs raisons. Situés dans la partie droite, les choix résidentiels y sont binaires : les ménages arbitrent entre la propriété à crédit et la location aidée³³. Tous affichent les parts les plus faibles de propriétaires non endettés (moins de 10% pour la Suède et les Pays-Bas et environ 15% pour le Danemark). Toutefois, la majorité des foyers sont propriétaires (autour de 60%), ce qui signifie que la propriété s'associe presque toujours, et donc à toutes les étapes du cycle de vie, avec un crédit immobilier ou hypothécaire. Sur ce point, notons que ces trois pays connaissent avec le Royaume-Uni les ratios dette hypothécaire / PIB les plus élevés d'Europe (avec l'Irlande aussi). Les Pays-Bas et le Danemark ont un ratio supérieur à 100% (Pittini et Laino, 2011). Les ménages propriétaires non endettés au titre de leur résidence principale font figure d'exception. L'autre moitié loue, soit dans le parc social (plus de 20% du parc total pour la Suède et le Danemark et 35% pour les Pays-Bas – Ghekière, 2007) soit dans le parc privé, alors règlementé. Du point de vue des coûts du logement, ils sont perçus comme faibles par les ménages et, rapportés aux revenus, ils le sont objectivement. La part des foyers allocataires est variable bien que supérieure à la moyenne dans les trois pays. On nomme ce type : *Dominante d'accession à la propriété et location règlementée*.

A l'autre extrémité de l'axe 2 se positionne l'Italie. Bien que les pays les plus proches de l'Italie soient les autres pays du sud de l'Europe (Espagne, Grèce et Portugal), elle fait figure d'exception. Comme la Grèce, elle compte plus de 70% de propriétaires presque exclusivement dégagés des

³³ Dans les données, tous les locataires sont regroupés sous la même appellation car la distinction opérée entre location à prix de marché et location à prix réduit n'a que peu de sens dans ces pays où le système locatif est soit social soit privé mais règlementé.

crédits d'achat (près de 60% des foyers italiens et grecques sont propriétaires non endettés), mais ce qui la distingue de tous les autres est la part élevée de logés gratuitement (10% contre 4% dans l'Europe des 15). Bien que l'Espagne et le Portugal se caractérisent aussi par la prévalence de la propriété non accédante, contrairement à la Grèce ou l'Italie, le crédit immobilier s'y développe puisque près de 30% des foyers ont un crédit au titre de leur résidence principale. Dans ces quatre pays méditerranéens, la propriété est plus développée qu'ailleurs (plus de 70% de propriétaires et plus de 80% en Espagne). Pour cela, on appelle ce type : *Dominante de propriété sans crédit*. Le secteur locatif est marginal et le parc social presque inexistant (moins de 5% en Espagne, en Italie et en Grèce). A l'instar des conclusions de Kurz et Blossfeld (2004), on peut affirmer que les régulations sur le marché du logement ne sont pas dans ces pays, qui relèvent du régime familialiste, du domaine de l'état (pas de logement social et faible proportion d'allocataires) mais de celui de la famille. A défaut de pouvoir contracter un prêt immobilier, les jeunes adultes co-résident avec la famille afin de se constituer un apport pour devenir propriétaire (Van de Velde, 2008 ; Allen *et al*, 2004). Compte tenu de la proportion très élevée de propriétaires sans crédit d'achat, le taux d'effort financier pour se loger est globalement bas dans ces pays, néanmoins le sentiment inégalitaire, qui traduit sans doute la reproduction sociale liée à la place centrale de la famille dans l'accès à l'indépendance résidentielle, est lui très affirmé.

A mi-chemin entre ces trois modèles, on trouve les pays qu'Esping-Andersen rassemble au sein du régime conservateur. Bien que ce type soit sans doute le modèle le moins homogène, ces pays ont toutefois plusieurs traits communs. Ils ont tous une conception ciblée et généraliste du logement social et proposent la plus grande variété de choix résidentiels. Si certains statuts sont plus développés chez les uns que chez les autres, aucun n'est résiduel. Pour cette raison, on nomme ce type de : *Pas de dominante*. L'équilibre entre propriétaires et locataires est, dans ce modèle, mieux respecté qu'ailleurs. Les deux statuts de propriétaires, endettés et non endettés, sont partout représentés équitablement (sauf en Allemagne et en Autriche où les accédants sont plus rares et la propriété moins développée globalement). Les parcs de logements sociaux allemand et luxembourgeois sont réduits, mais en Allemagne, il est compensé par le parc locatif privé le plus large d'Europe. Celui-ci comporte une dimension sociale dans la mesure où s'exerce une « régulation informelle des loyers » efficace loin du système dual qui oppose par exemple les deux secteurs locatifs français (Vorms, 2012). En Allemagne, les taux d'effort (des deux points de vue : objectif et subjectif) sont d'ailleurs plus bas que dans les autres pays de ce régime. La position plus haute de l'Autriche s'explique certainement de la part relative importance de ménages logés gratuitement qui la rapproche alors des pays du sud. En moyenne, les coûts du logement sont

relativement et objectivement élevés dans les revenus, avec un sentiment de poids variable. La part de ménages allocataires est là aussi variable.

Les caractéristiques de chaque modèle de modèles étant désormais établies, on souhaite montrer par un exemple en quoi l'utilisation de cette typologie peut s'avérer heuristique.

Exemple

Disposant de la nomenclature internationale des groupes socioprofessionnels (EseG), on saisit l'occasion d'analyser l'articulation entre positions sociales et positions sur le marché du logement dans chacun des idéaux-types. On se demande alors s'il existe des différences fortes entre les modèles, ce qui les caractérisent, et en quoi les systèmes et les modèles de logement peuvent constituer une grille d'interprétation heuristique. Les données ne permettant pas d'attribuer aux retraités et aux chômeurs leur ancienne profession, l'analyse se borne ici aux actifs occupés.

En premier lieu, la position sur le marché du logement des petits entrepreneurs se démarque dans chaque modèle (Figure 2). Systématiquement, ce statut enregistre des taux de propriétaires accédants plus faibles ou proches de ceux des professions intermédiaires et des employés qualifiés et les taux les plus élevés de propriétaires non endettés. Sans doute les organismes prêteurs sont-ils réticents à accorder des crédits à une personne aux revenus instables et/ou ayant déjà contracté un emprunt à des fins professionnelles. Même au Royaume-Uni et dans les pays Scandinaves où le crédit est hypothécaire, et donc fondé sur la valeur du bien immobilier plutôt que sur les revenus de l'emprunteur, le rapport spécifique de cette catégorie à l'endettement pour la résidence principale apparaît également.

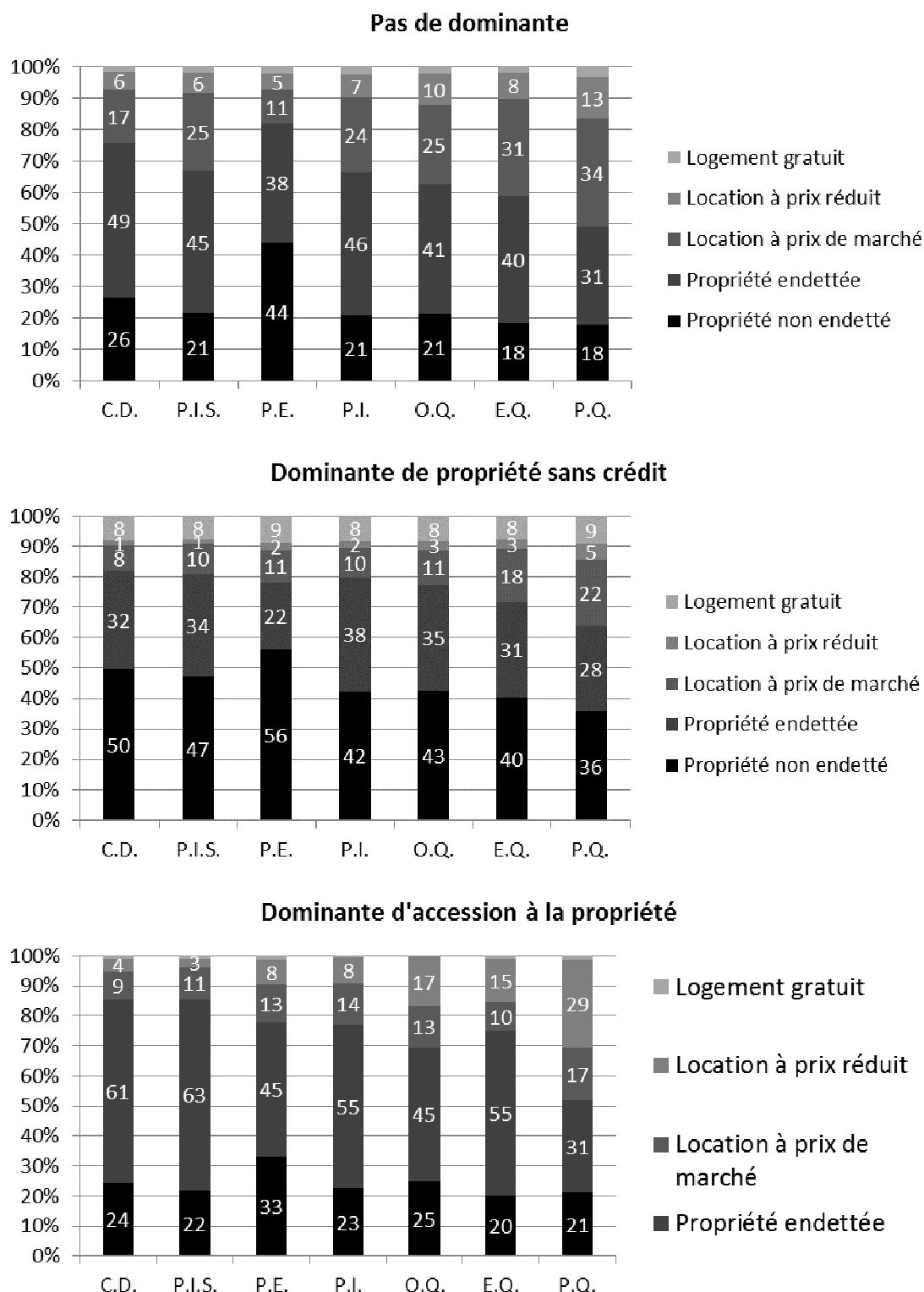
Mis à part les indépendants, dans le modèle sans dominante, la hiérarchie sociale des statuts d'occupation du logement est affirmée. Malgré la pluralité des formes d'occupation propre à ce modèle, la hiérarchie statutaire propre à ce régime de *welfare* ressurgit dans cette lecture stratifiée. Toutes les positions résidentielles sont représentées à tous les niveaux de la hiérarchie sociale, mais à mesure que l'on s'y abaisse, la proportion de propriétaires diminue et celle des locataires augmente. Parmi les propriétaires, la propriété endettée clive le plus nettement (50% des cadres dirigeants portent ce statut contre 31% des peu qualifiés). En effet, l'accès au crédit dans ce modèle suppose des revenus assurés, soit hauts soit faibles mais stables grâce au statut de fonctionnaire notamment. De surcroît, la proportion de locataires, des parcs social et privé, est deux fois plus élevée chez les peu qualifiés que chez les *managers*. La conception ciblée mais généraliste est bien visible puisque si la priorité est donnée aux catégories peu qualifiées, les franchises favorisées habitent également ce parc.

Au Royaume-Uni, modèle à dominante d'accès à la propriété, la propriété non endettée est indépendante de la position sociale et économique (sauf pour les indépendants) et autour de 23%. A l'instar du modèle sans dominante, pour les autres statuts d'occupation, positions sur le marché du logement et positions dans la structure sociale décrivent une certaine homologie même si les choix résidentiels y sont, pour tous, plus restreints (quel que soit le niveau social). Plus la catégorie sociale s'élève, plus la part d'accédants s'accroît et celle des locataires du parc privé et social s'abaisse. L'endettement est encore plus valorisé que dans les modèles corporatistes puisque les catégories les plus favorisées sont deux fois plus nombreuses, en proportion, à y accéder que les peu qualifiés. Les peu qualifiés, exclus de la propriété, font figure d'outsiders : la location sociale, souvent délabrée puisque les logements de qualité ont été vendus à leurs occupants, leur est réservée ainsi que la location dans le parc privé le moins enviable. Ces mécanismes de stratification offrent les traits du système dual mis en lumière par Kemeny.

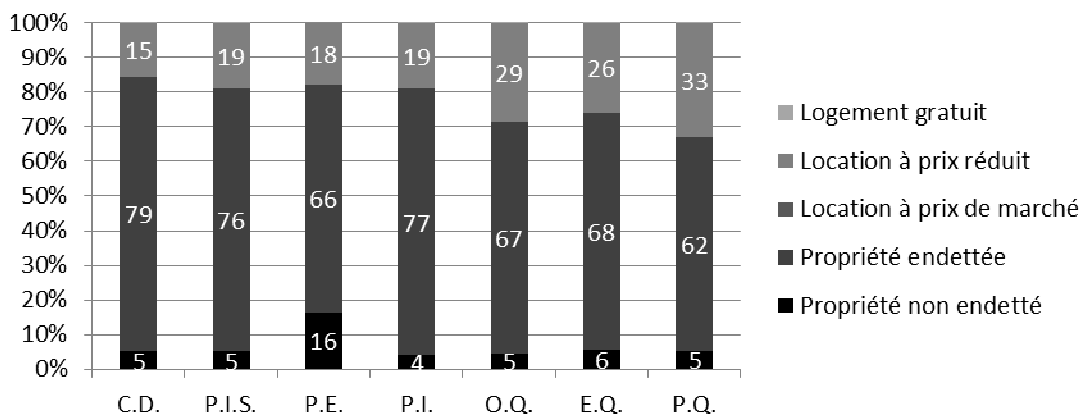
Dans le modèle à dominante de propriété sans crédit, 82% des cadres dirigeants sont propriétaires contre 64% chez les peu qualifiés, soit un ratio plus faible. La tendance générale à préférer la propriété non endettée se vérifie pour chaque catégorie sociale, et logiquement encore plus fortement pour les indépendants. Les ouvriers qualifiés et les peu qualifiés se démarquent dans la mesure où ils sont deux fois plus fréquemment que les autres locataires dans le secteur privé et placés à la marge de la propriété non endettée. En outre, la proportion de ménages logés gratuitement, beaucoup plus forte dans ce modèle-ci où la famille a un rôle central, est stable selon le groupe socio-économique. Autrement dit, quelle que soit la classe sociale, l'entraide familiale demeure une instance centrale de régulation. Les régulations ne passent ni par le marché bancaire ni par l'état, mais par la capacité de la famille à mobiliser les ressources nécessaires. A défaut, les individus sont relégués dans la location privée.

Les pays scandinaves, modèle aux choix résidentiels binaires (entre propriété accédante et location réglementée), se définissent aussi par une hiérarchie peu affirmée sur le marché du logement. Les indépendants sont presque les seuls à ne pas être tous endettés pour leur résidence principale (16% d'entre eux contre 5% des *managers*). Si la hiérarchie entre ces deux statuts dominants est claire, de vrais arbitrages semblent envisageables à toutes les strates de la société. Lorsque la promotion de la propriété, qui se traduit là par une faible imposition et des systèmes de crédits hypothécaires qui rendent le crédit accessible (taux variables et *mortgage interest only*), s'accompagne d'une conception universelle du parc social, les risques de mécanismes de ségrégation sont écartés.

Figure 2 : Répartition des statuts d'occupation du logement selon l'EseG dans les 4 modèles de logement



Dominante d'accèsion à la propriété et location réglementée



Champ : Ménages dont le référent est un actif occupé vivant dans l'Europe des 15 en 2011.

Note sur les abréviations : C.D. Cadres dirigeant, P.I.S. Professions intellectuelles et scientifiques, P.E. Petits entrepreneurs, P.I. Professions intermédiaires, O.Q. Ouvriers qualifiés, E.Q. Employés qualifiés, P.Q. Peu qualifiés.

Conclusion

Pour construire la typologie, on a retenu comme niveau d'analyse la société nationale. Or, on pourrait s'interroger sur la pertinence de cette échelle d'analyse. « Face à l'émergence d'échelles de régulation à la fois plus localisées et plus transversales, la démarche de comparaison internationale est confrontée à l'évolution de la signification relative de sa propre focale territoriale » (Paugam et Van de Velde, 2010, p. 373). A l'instar des analyses sur la ségrégation socio-spatiale, on aurait pu être tenté de réduire la population étudiée à celle des grandes villes, mais on se serait alors heurté à un problème lié à la taille de l'échantillon. On considère par ailleurs que le clivage urbain, périurbain et rural mérite une attention particulière, pour ne pas dire centrale, pour rendre compte des inégalités de logement. On conclura que la typologie offre là une grille d'analyse possible, une grille parmi d'autres, et que surtout, elle a été pensée pour pouvoir analyser ensuite les fractures et les clivages à l'œuvre dans chaque type. Rien n'empêche de considérer a posteriori que les clivages identifiés, entre générations, entre classes sociales, entre statuts de migrants, puissent constituer de nouvelles échelles, plus pertinentes sans doute, et se substituer à l'échelle nationale.

Références bibliographiques

Allen J., Barlow J., Leal J., Maloutas T., Padovani L. *Housing and Welfare in Southern Europe*, Wiley-Blackwell, 2004.

Arbaci S., « Ethnic segregation, housing systems and welfare regimes in Europe », *European journal of housing policy*, Vol. 7, 4, 2007, p. 401-433.

Balchin P. *Housing policy in Europe*, Routledge, 1996.

Barlow J., Duncan S., Success and failure in housing provision. European systems compared, London, Routledge, 1994.

Bugeja-Bloch F., Logement, la spirale des inégalités. Une nouvelle dimension de la structure sociale et générationnelle., Paris, Presses Universitaires de France, Le Lien Social, 2013.

Bugeja F., « Les inégalités d'accès à la propriété et leurs déterminants institutionnels. Étude comparative entre la France et le Royaume-Uni (1980-2005) », *Revue française de sociologie*, n° 52, 2011, p. 37-69.

Castles F., Ferrera M., « Home ownership and the welfare state: Is Southern Europe different? », *South European Society & Politics*, Vol. 1, 2, 1996, p. 163-184.

Czischke D., Pittini A., *Housing Europe 2007*, Rapport sur le logement Social, le logement public et le logement en coopérative dans les 27 Etats membres de l'UE. Bruxelles: Observatoire du logement social européen du CECODHAS, 2007.

Esping-Andersen G., *The three worlds of welfare capitalism*, Cambridge, UK, Polity Press, 1990.

Esping-Andersen G., *Les trois mondes de l'État-providence essai sur le capitalisme moderne*, Paris, Presses universitaires de France, Le lien social, 1999.

Ghekiere L. « Du résiduel à l'universel : le logement social dans les 27 Etats-membres », *Habitat et société* (46), 2007, pp. 30-35.

Halbwachs H., *La classe ouvrière et le niveau de vie - Recherches sur la hiérarchie des besoins dans les sociétés industrielles contemporaines*, Paris, Alcan, 1912

Harloe M., *The people's home: social rented housing in Europe and America*, Oxford, Blackwell, 1995.

Kemeny J., *The myth of home-ownership: private versus public choices in housing tenure*, Routledge, 1981.

Kemeny J., « Swedish rent-setting policy: labour-led corporatism in a strategic policy area », *International Journal of Urban and Regional Research* (16), 1992, p. 555-570.

Kemeny J., *From public housing to the social market: rental policy strategies in comparative perspective*, Routledge, 1995.

Kemeny J., Lowe S., « Schools of comparative housing research: from convergence to divergence », *Housing studies*, Vol. 13, 2, p. 161-176, 1998.

Kolb K., Skopek N., Blossfeld H-P., « The two dimensions of housing inequality in Europe. Are high home ownership rates an indicator of low housing values? », *Comparative population studies*, Vol. 38, 4, 2013, p. 1009-1040.

Kurz K., Blossfeld H-P., *Home Ownership and Social Inequality in Comparative Perspective*, Studies in social inequality, Stanford University Press, 2004.

Malpass P., *Housing and the welfare state*, Palgrave Macmillan, 2005.

Marcus P., Van Kempen R., *Of state and cities. The partitioning of urban space*, Oxford, Oxford University Press, 2002.

Matznetter W., « Social housing policy in a conservative welfare state: Austria as an example », *Urban studies*, 39, 2, 2001, p. 265-282.

Merton R.K., *Social Theory and Social Structure*, Glencoe, Free Press, 1957.

Murie A., « Segregation, exclusion and housing in divided cities », in Musterd R., Ostendorf W., éd., *Urban segregation and the welfare state: inequalities and exclusion in western cities*, London, Routledge, 1998.

Paugam S., *La disqualification sociale essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, Puf, Quadrige Essais, débats, 2009.

Paugam S., Van de Velde C., « Le raisonnement comparatiste », in Paugam S., éd., *L'enquête sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010.

Pittini A., Laino E., « Le logement social européen. Les rouages d'un secteur. 2012 », *Rapport Cecodhas housing Europe*, Belgique, 2011.

Rugg J., « Housing benefit and the private rented sector in the UK », in Fee D., Nativel C., *Crises et politiques du logement en France et au Royaume-Uni*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2008, p. 209-218.

Sassen S., *The global city: New York, London, Tokyo*, Princeton, Princeton University Press, 1991.

Schnapper S., « Elaborer un idéal-type », in Paugam S., éd., *L'enquête sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010.

Van de Velde C., *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris, Presses Universitaires de France, Le lien social, 2008.

Vorms B., « Le modèle allemand de régulation des loyers est-il transposable en France ? », *Metroplitiques*, 2012.

Les inégalités socio-économiques en Europe: l'espace des conditions de vie des actifs occupés (2010-2012)

Frédéric Lebaron

Laboratoire Printemps, Université de Versailles-Saint Quentin-en-Yvelines et Sciences Po Saint-Germain-en-Laye.

Résumé³⁴

Dans une perspective inspirée par le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, en particulier la partie 2 consacrée à la « qualité de vie » (Stiglitz-Sen-Fitoussi, 2009), la présente étude prend pour objet l'espace des conditions de vie des actifs occupés (en bref: « espace de la qualité de vie ») en Europe (UE) entre 2010 et 2012, à partir des données en coupe de l'enquête EU-SILC³⁵.

On étudie les différences entre groupes socio-économiques à l'aide de la nomenclature ESeG à l'échelle européenne.

Pour ce faire, nous mobilisons l'analyse géométrique des données, en allant jusqu'à l'analyse des données structurées : on utilise l'ACM spécifique pour construire l'espace de la qualité de vie en Europe, puis on analyse les effets du « groupe socio-économique », du « pays » et du croisement « groupe X pays » dans les dimensions principales issues de l'analyse.

Les résultats font apparaître une forte interaction entre groupe socio-économique et pays, révélant la complexité des inégalités de classe dans un espace transnational.

Abstract

In a perspective inspired by the Stiglitz-Sen-Fitoussi report, especially its part 2 about « quality of life » (Stiglitz-Sen-Fitoussi, 2009), this article investigates the space of living conditions of occupied workers (shortly: “space of quality of life”) in Europe (EU) between 2010 and 2012, on the basis of EU-SILC data.

We study the differences between socio-economic groups in Europe, as they are defined in the ESeG classification.

Results show a strong interaction effect between country and socio-economic group, which reveals the complexity of class inequality in a transnational space.

³⁴ La démarche présentée ici a bénéficié des discussions lors de différents séminaires et colloques : colloque Eurequa à Nantes le 31 Mai 2013, séminaire « Quantitativisme réflexif » à l'ENS de Cachan, 15 novembre 2013, le séminaire du laboratoire Printemps (UVSQ-CNRS) du 22 novembre 2013, ainsi qu'une réunion de l'ESS-net ESeG en juin 2013, et plusieurs séminaires de travail à l'INSEE. Les résultats ont été présentés à l'occasion de divers colloques, comme le colloque sur les classes sociales en Europe à Paris en décembre 2014 organisé par E.Pénissat et Y.Siblot. Nous savons gré à Michel Amar, Monique Meron et François Gleizes de nous avoir aidé dans l'interprétation de nos données. Nous remercions également Fanny Bugeja et Cécile Brousse de nous avoir communiqué des programmes SAS et des travaux complémentaires. Enfin, notre travail a été stimulé par les échanges dans le cadre du projet ESS-net ESeG avec les collègues participants. Les limites du présent travail sont bien sûr de notre fait.

³⁵ *European Statistics on Income and Living Conditions.*

Dans le cadre de l'ESS-net ESeG, nous avons été conduits à explorer les inégalités socio-économiques à travers l'enjeu des conditions de vie, en nous appuyant sur une étude des données EU-SILC³⁶ 2010-2012 (voir l'introduction de ce document de travail).

Notre question de départ consistait à tester l'existence et l'intensité de déterminants liés à l'appartenance socio-économique ou socio-professionnelle, et à comparer différentes nomenclatures socioéconomiques dérivées de l'ISCO 2008.

Pour traiter cette question de façon synthétique, nous avons eu recours à une analyse géométrique multidimensionnelle des conditions de vie et à l'étude systématique, dans le cadre de l'espace social ainsi construit, des variables permettant d'en rendre compte.

Deux variables nous ont particulièrement occupés : l'appartenance socio-économique proprement dite, approchée par la nomenclature ESeG finalement retenue, et l'appartenance nationale. Une approche plus fine, par pays voire par région, permettrait sans aucun doute d'affiner les premiers résultats, relativement globaux, auxquels nous sommes parvenus dans ce cadre.

L'étude présentée ici fait ressortir l'importance de ces deux variables, qui apparaissent comme des déterminants lourds des inégalités de conditions de vie en Europe. Elle révèle cependant aussi la complexité de leurs effets combinés, dans la mesure où l'étude fait également apparaître une forte interaction entre les deux variables (pays et groupe socio-économique), dont les effets sont loin de simplement s'ajouter l'un à l'autre de façon homogène dans tous les pays.

³⁶ *European Statistics on Income and Living Conditions.*

1. Conditions de vie et groupes socio-économiques en Europe

Quelles sont les relations entre les différences de conditions de vie en Europe et l'appartenance à un groupe socio-économique ? Comment s'articulent inégalités de classes et inégalités entre pays ?

Pour répondre à ces questions, on a construit un *espace de la qualité de vie en Europe*, en s'appuyant sur un ensemble d'indicateurs permettant de saisir les divers aspects des conditions de vie. On a ainsi pris au sérieux l'hypothèse d'une multidimensionnalité de la qualité de vie, telle qu'elle a été formulée dans le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi (2009) : la notion de « qualité de vie » recouvre en effet de nombreuses dimensions plus ou moins fortement liées entre elles : niveau de vie, conditions de travail et d'emploi, éducation, santé, liens sociaux, participation démocratique, sécurité physique, sécurité économique, conditions environnementales, etc.

Pour traiter de ces différentes dimensions simultanément et non séparément comme c'est en général le cas, nous avons eu recours à l'analyse géométrique des données (AGD³⁷). Cette méthodologie permet en effet de synthétiser une information multidimensionnelle. On construit des *indicateurs synthétiques*³⁸ et, ayant ainsi défini un « espace de la qualité de vie », on peut y situer tout individu enquêté.

Cette stratégie de recherche permet de traiter des spécificités nationales en matière de structuration des classes sociales, en étudiant directement un espace européen des conditions de vie plutôt que les inégalités de classes dans chaque pays pris séparément (pour une discussion des difficultés de la comparaison internationale des groupes sociaux, voir par exemple : Filhon et al., 2013). Cela permet de dépasser une forme de « nationalisme méthodologique », ce qui est possible du fait de l'existence d'une base de données européenne, la base EU-SILC³⁹ qui permet de construire un espace d'équivalence à l'échelle européenne⁴⁰.

La référence à un espace européen pourrait cependant apparaître relativement problématique lorsqu'il s'agit de comparer des éléments tels que l'accès au soin, le logement, voire la « précarité » socio-économique, dans la mesure où les institutions des politiques sociales, les cadres juridiques, ou encore les « cultures » en matière sociale et économique, varient fortement d'un pays à l'autre, rendant parfois délicate l'interprétation des réponses à des questions identiques portant sur ces thèmes. On a dans cette perspective écarté les questions les plus problématiques du point de vue des variations observées entre pays, comme les questions portant sur la santé générale.

³⁷ Cf. Le Roux, Rouanet, 2004, 2010, Le Roux, 2014.

³⁸ C'est d'ailleurs conforme à une idée de Jean-Paul Benzécri, déjà présente dans l'ouvrage de 1973 (Benzécri, 1973).

³⁹ *European Statistics on Income and Living Conditions*

⁴⁰ Voir Desrosières, Thévenot, 2000, et sur le dispositif EU-SILC : *Economie et Statistique*, 469-470, juillet 2014.

On relie ici le débat sur les groupes socio-économiques et celui sur les conditions de vie. L'enjeu est important dans un contexte de crise, qui tend à polariser les sociétés, en rendant encore plus aiguës les formes de conflit, concurrence ou solidarité entre les groupes, y compris ethniques et religieux. Les enquêtes européennes (LFS⁴¹, EU-SILC) utilisant la nomenclature de professions ISCO_08⁴² à différents niveaux d'agrégation depuis 2011, nous avons pu utiliser la nomenclature ESeG.

Les différences internationales et les différences de classe (ou groupe) se conjuguent-elles et comment ? La configuration des conditions de vie des classes varie-t-elle selon le pays, en dehors de l'effet lié aux différences de poids relatifs des groupes⁴³ ? La signification des appartenances de classe est-elle globalement identique ou tout au moins similaire d'un pays à l'autre ? On devrait alors, si cette hypothèse se vérifiait, retrouver la même configuration de groupes sociaux, celle observée à l'échelle de l'espace européen, mais déplacée en fonction de la position moyenne du pays dans la structure globale.

Les comparaisons internes à chaque catégorie socio-économique permettront, réciproquement, d'étudier les différences internationales à l'intérieur de chaque groupe, et de voir dans quelle mesure, là encore, on retrouve bien le « motif » général des pays⁴⁴ au sein de chaque groupe.

2. L'espace des conditions de vie des actifs occupés en Europe

Les données

On a travaillé, à titre exploratoire, sur les données EU-SILC 2010, 2011 et 2012, en se concentrant, dans l'analyse présentée ici, sur les seuls individus actifs occupés⁴⁵. On dispose donc d'une analyse portant sur 27 pays et 3 années⁴⁶.

Le nombre d'individus de l'échantillon analysé (les trois années empilées) est de 645.117. Dans l'analyse présentée ici, les individus n'ont pas été pondérés⁴⁷.

La méthode

L'analyse des correspondances multiples spécifique est une méthode dérivée de l'ACM, qui permet de traiter les modalités à effectifs faibles comme modalités passives, c'est-à-dire ne participant pas

⁴¹ Labor Force Survey

⁴² International standard classification of occupations 2008

⁴³ Certains groupes sociaux sont sur-représentés dans certains pays, et réciproquement, certains pays dans certains groupes sociaux : voir Amar, Meron, 2014

⁴⁴ Cette démarche repose sur une formalisation, l'analyse des comparaisons. Voir Le Roux, Rouanet, 2004.

⁴⁵ Les bases fournies par EU-SILC ont été fusionnées à partir des identifiants ménages et individus: pour chaque individu, on dispose des informations disponibles sur lui-même et sur son ménage

⁴⁶ Les données pour Malte, limitées à l'ISCO à un chiffre, ont, en effet, été retirées et celles sur la Croatie intégrées.

⁴⁷ Nous avons toutefois vérifié que l'utilisation de la pondération sur les individus ne modifiait pas l'interprétation des axes.

à la détermination des axes. Elle est menée ici au niveau individuel, même si les informations sont majoritairement relatives aux ménages⁴⁸.

Certaines variables actives sont relatives aux ménages (logement, situation économique, environnement), d'autres aux individus (santé). Un individu est toujours simultanément défini par des *capitaux* collectifs (taille du logement, qualité de l'environnement résidentiel, etc.) et individuels (santé).

Pour construire l'espace de référence, nous nous sommes concentrés sur quatre groupes de questions:

- conditions économiques et exclusion sociale ;
- logement ;
- environnement matériel et sécurité physique ;
- santé.

Les quatre rubriques et 10 questions actives (soit 25 modalités actives) retenues ont été choisies pour rendre compte de façon synthétique du caractère multidimensionnel des conditions d'existence, et préserver l'équilibre entre les rubriques (voir encadré 1).

Ces quatre rubriques expriment autant de types de capitaux convertibles en « capacités » au sens de Sen: les ressources économiques, celles liées au logement, qui renvoient à un aspect concret du capital économique, l'environnement social, avec des questions sur le cadre de vie et la sécurité physique, et qui mesurent aussi des ressources liées au contexte immédiat, et, enfin, la santé, soit un capital physique, en partie « biologique ». On a donc ici une synthèse simplifiée des principales dimensions considérées comme fondamentales dans le rapport Stiglitz.

Les données sont toutefois très fortement centrées sur l'exclusion sociale et les privations matérielles les plus fortes, ce qui en limite la portée pour décrire avec finesse le « haut » de l'espace social. Par ailleurs, elles présentent un évident caractère « subjectif », dans la mesure où l'on a demandé aux individus enquêtés d'évaluer les capacités (financières, matérielles, etc.) de leur ménage, ce qui s'accorde aussi bien avec la théorie de Bourdieu (qui met en avant l'ajustement s'opérant entre les probabilités subjectives et objectives) qu'avec la notion de « capacité » de Sen (qui insiste sur la « liberté » d'action procurée par des conditions objectives).

L'interprétation normative –en termes de bien-être subjectif ou objectif- de chaque variable active n'est pas toujours simple : le fait de résider dans une maison en Roumanie ou en Suède n'a certainement pas la même signification objective et subjective. On a préféré s'en tenir ici à des

⁴⁸ Cela a des conséquences sur la forme prise par le nuage de points.

indicateurs les moins ambigus possibles, qui permettent une description simple, avant de qualifier les axes et de discuter de leur signification plus « normative »⁴⁹.

⁴⁹ On a aussi fait attention à ne pas prendre comme variables actives trop de variables manifestement très redondantes et essayé de ne négliger aucun des domaines des conditions de vie présents dans la base.

Encadré 1 : Rubriques, questions et modalités de l'analyse

A. Conditions économiques, précarité et exclusion (3 questions, 7 modalités actives)

Nous avons retenu ici trois questions relatives aux repas, aux vacances et à la possession d'un ordinateur.

1) Capacité à s'offrir un repas avec de la viande, du poulet, du poisson (ou l'équivalent végétarien) tous les deux jours (2 modalités : oui/non). Il s'agit d'une question en partie « subjective » posée à la personne répondant pour le ménage. Elle fournit un bon indicateur de pauvreté, dans la mesure où elle renvoie bien à une « capacité » ou encore à une possibilité matérielle, en partie subjective.

2) Capacité à s'offrir une semaine annuelle de vacances loin de chez soi (2 modalités : oui/non). Cette question est de même nature que la précédente, avec une dimension sans doute encore plus dépendante de la perception de ce qu'est partir « loin de chez soi », dont la signification n'est pas simple.

3) Possession d'un ordinateur (3 modalités : oui, non à cause du manque d'argent, non pour une autre raison). Les modalités de réponse sont au nombre de trois, permettant de distinguer deux motifs (subjectifs) de la non-possession d'ordinateur.

B. Conditions de logement (2 questions, 7 modalités actives)

Il s'agit ici de questions portant sur la situation résidentielle des ménages. On a retenu une question sur la charge financière du coût total du logement (qui dépend de la perception de ce qu'est un fardeau « lourd » ou « léger ») et une autre sur le type de logement. La première renvoie au poids de l'accès au logement dans le niveau de vie, la seconde décrit plutôt les conditions concrètes de logement et son environnement.

1) Charge financière du coût total du logement budget (3 modalités). C'est une question à trois modalités de même nature que la précédente : un fardeau lourd, un fardeau léger, pas de fardeau du tout.

2) Type de logement (4 modalités). La distinction opérée est classique : maison séparée, semi-séparée, appartement dans un immeuble comptant moins de dix appartements, appartement dans un immeuble comptant plus de dix appartements.

C. Environnement résidentiel (3 questions, 6 modalités actives)

Les trois questions dichotomiques (oui / non) posées impliquent une évaluation personnelle, les notions de « bruit », de « violence criminelle et vandalisme », ou encore de « pollution », etc., étant laissées à l'appréciation de l'enquêté.

1) Bruit des voisins ou de la rue (2 modalités) ;

2) Violence criminelle ou vandalisme dans le quartier (2 modalités) ;

3) Pollution, saleté ou autre problème environnemental (2 modalités)

D. Santé (2 questions, 5 modalités actives)

A nouveau, on utilise deux questions en partie dépendantes d'une appréciation subjective (avec la notion de « limitation » et celle de « besoin non satisfait »).

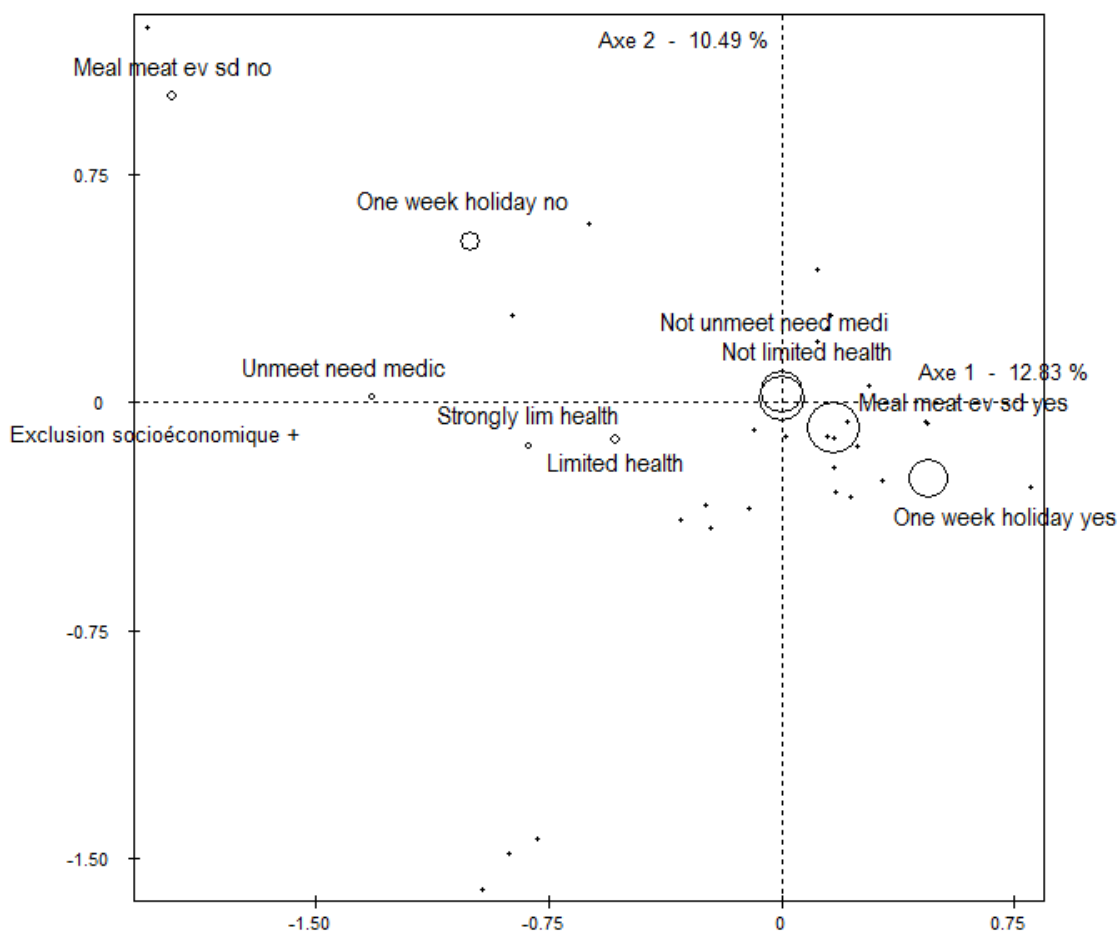
1) Activités limitées à cause de problèmes de santé (3 modalités : oui / oui en partie / non) ;

2) Besoin de santé non satisfait (2 modalités).

Une représentation de l'espace des conditions de vie

La « carte » de l'espace des conditions de vie des actifs occupés en Europe construite à l'aide d'une ACM spécifique nous servira d'*espace de référence*. Elle est donc construite à partir de 4 rubriques, 10 questions et 25 modalités actives. Sur la base de la décroissance des valeurs propres, on peut retenir deux axes (voir annexes)⁵⁰.

Graphique 1



Légende du Graphique 1 :

Meal meat ev sd no : pas de capacité à manger un repas à base de viande, etc. tous les deux jours (yes : capacité)

Unmeet need medic : besoin médical non satisfait (Not : satisfait)

One week holiday no : pas de capacité à partir une semaine en vacances loin de chez soi (yes : capacité)

Strongly lim health : fortement limité dans ses activités par sa santé

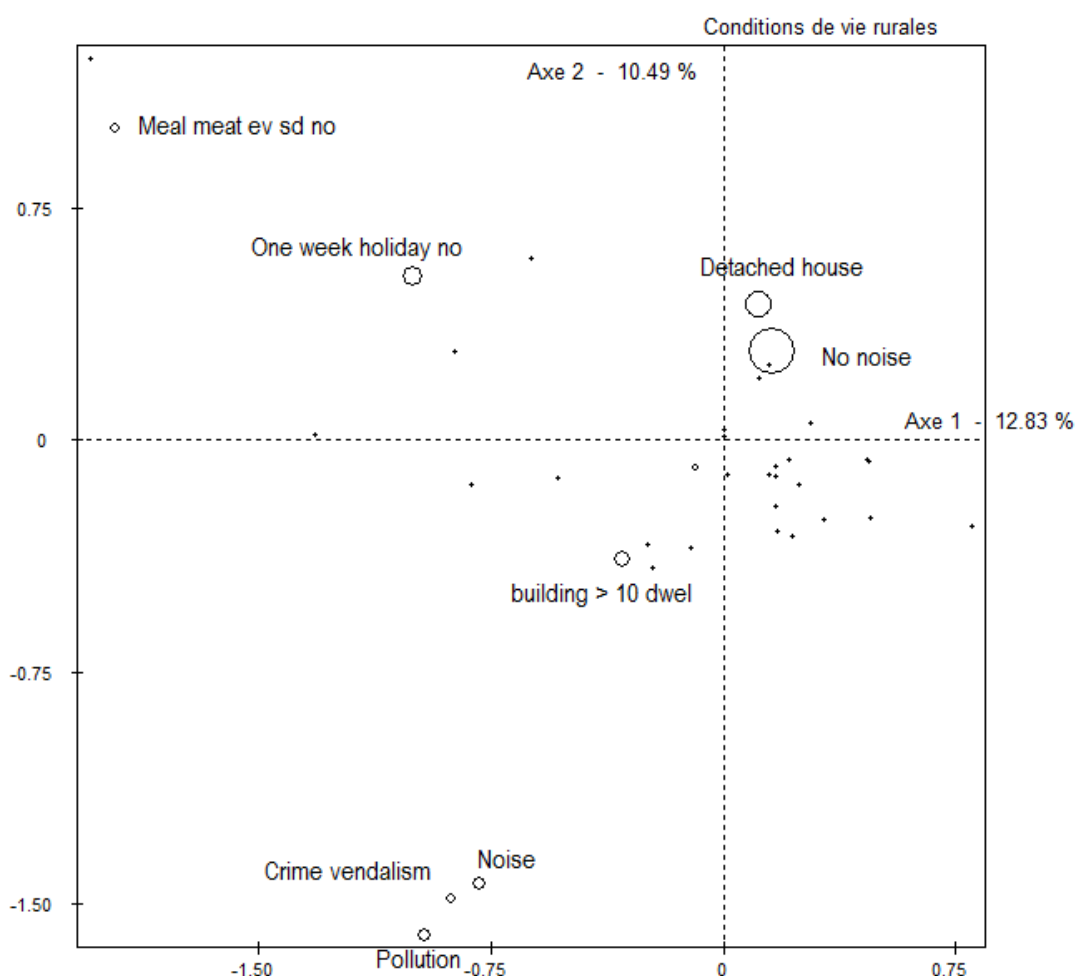
Limited health : limité dans ses activités par sa santé (Not : pas limité)

Les données sont issues de l'enquête EU-SILC sur trois années

⁵⁰ On interprète chaque axe selon la méthode des contributions des rubriques, des questions et des modalités à la variance de chaque axe. Nous nous contentons de présenter ici les deux graphiques donnant les modalités les plus contributives sur les axes 1 et 2. Les marqueurs de chaque modalité sont proportionnels à la fréquence de la modalité dans l'échantillon.

L'axe 1 oppose les modalités d'exclusion socio-économique (à gauche), aux modalités de confort relatif, correspondant à une majorité des individus de l'échantillon (à droite). Il fournit donc (dans l'espace des individus) un indicateur de « mauvaise santé sociale » ou de moindre « qualité de vie ». Les individus présentant une ou plusieurs caractéristiques d'exclusion sont distingués de la majorité de ceux présentant une situation socio-économique confortable. Cet axe est lié au volume global de capital détenu (combinaison des divers types de capitaux, et des capacités qu'ils constituent), et exprime le cumul des désavantages, qui renvoie au caractère systémique des inégalités économiques et sociales⁵¹.

Graphique 2



Légende du graphique 2 :

Crime vandalism : crime et vandalisme dans l'environnement de la résidence

Noise : bruit dans l'environnement de la résidence (No : non)

Pollution : pollution dans l'environnement de la résidence

Building > 10 dwel : résidence dans un immeuble comptant plus de 10 appartements

Detached house : maison séparée

Les données sont issues de l'enquête EU-SILC sur trois années

⁵¹ A.Bihr, R.Pfefferkorn, *Le système des inégalités*, Paris, La découverte, 2008.

Le deuxième axe, vertical, distingue quant à lui deux grandes formes de mode de vie: collectif-urbain en bas / individualisé-rural en haut, et certaines des « pathologies sociales » spécifiques qui leur sont liées. En haut, on trouve à la fois des modalités de « privation matérielle » avérée (absence d'ordinateur, de repas protéiné tous les deux jours, de capacité à prendre des vacances loin de chez soi) et des modalités indiquant des conditions de logement individualisées (résidence en maison indépendante). En bas se concentrent des indicateurs de « problèmes » plutôt urbains (bruit, criminalité et pollution), plus souvent associés à la vie en habitat collectif.

Cet axe traduit des types de conditions de vie et leur perception, avec des formes de dégradation différentes, et différemment vécues selon les pôles : en haut la solitude et la pauvreté dans un environnement « indépendant », en bas l'expérience et la perception des maux du monde urbain. On trouve ici des types de « pathologies sociales » qui sont en relation étroite avec l'environnement résidentiel, et avec un jugement particulier sur celui-ci. Cet axe renvoie ainsi à la distinction entre « misère de position », « misère de condition » (Bourdieu, 1993), et misère « petite-bourgeoise » (Bourdieu, 2000), trois formes de pathologies liées autant à des situations objectives qu'à leur perception par des individus socialement situés.

3. Une structure sociale européenne où les désavantages se cumulent

L'étude des déterminants socio-démographiques (représentés en éléments supplémentaires de l'analyse, comme on le voit dans les graphiques 3,4 et 5⁵²) confirme que l'axe 1 est lié à un ensemble de variables d'exclusion socio-économique et aux revenus, mais aussi à des variables sociologiques telles que le niveau de diplôme de l'individu, sa situation matrimoniale, la taille du ménage, le pays, la région, le groupe socio-économique ou encore la nationalité.

Le premier axe exprime donc des situations de confort relatif, déterminé par des degrés d'intégration sociale inégaux : il oppose les personnes en situation d'isolement, de célibat, issues de l'immigration extra-européenne aux personnes plus « intégrées ». Ainsi les variables socio-démographiques varient systématiquement dans le sens de la hiérarchie du volume global de capital détenu.

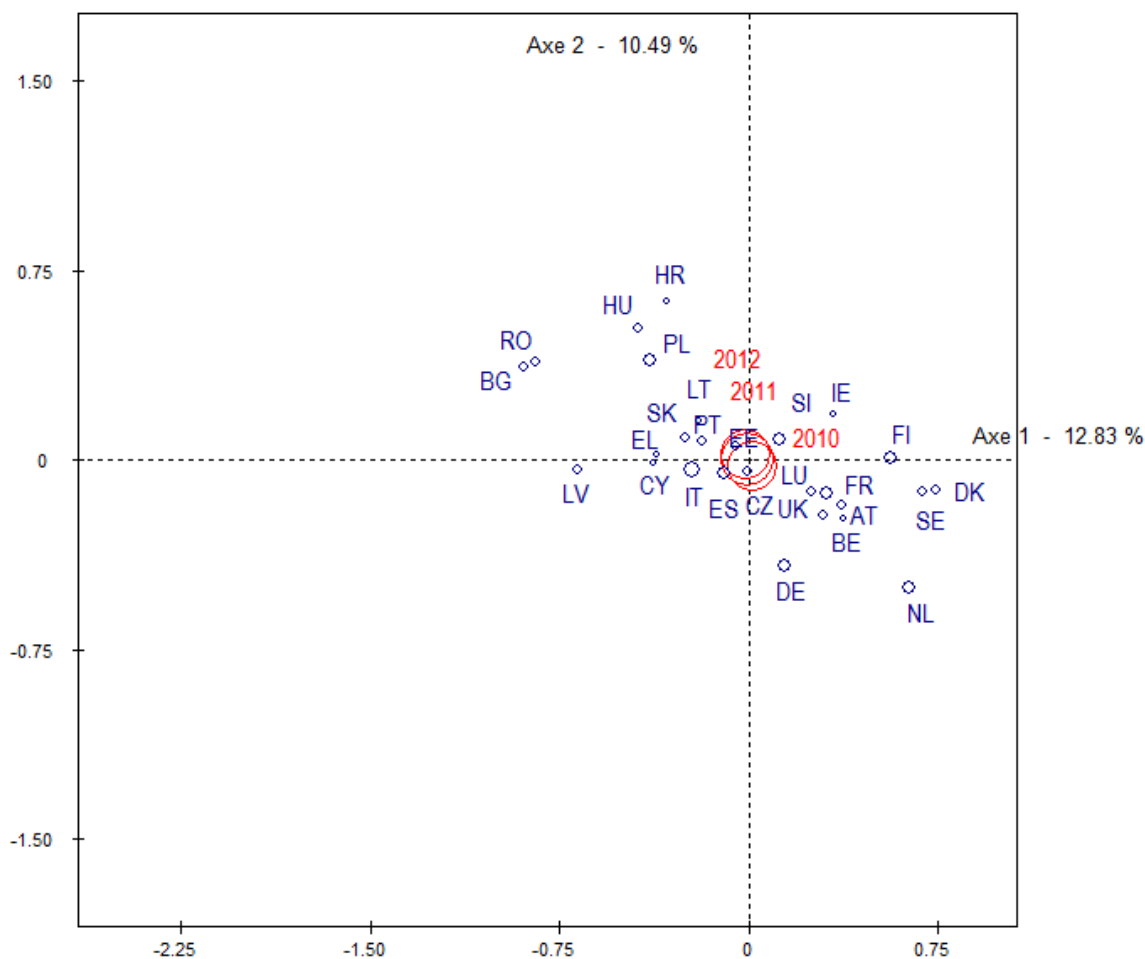
Cet axe correspond également à une opposition entre pays (graphique 3), qui les distribue selon leur niveau global de qualité de vie, proche de la notion de « développement humain » : la hiérarchie des pays est, en somme, directement indicée sur la hiérarchie économique et sociale. On observe en particulier que les deux groupes de pays extrêmes sont, du côté de l'absence d'exclusion socio-

⁵² Toutes les variables supplémentaires n'ont pas été représentées pour alléger la présentation.

économique, les pays scandinaves et certains pays d'Europe de l'Ouest, et de l'autre la Bulgarie, la Roumanie et la Lettonie, pays d'Europe centrale caractérisés par un moindre niveau de développement.

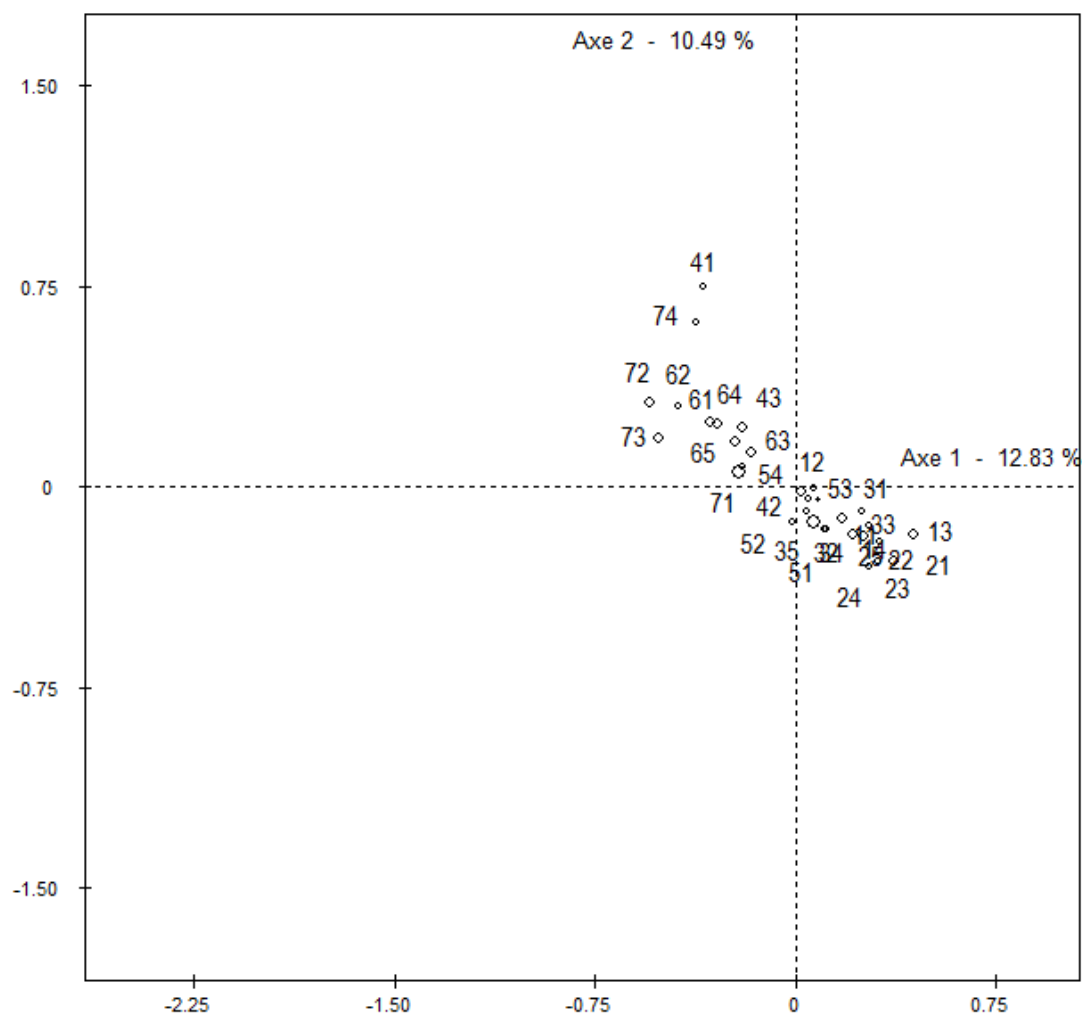
Le deuxième axe, lié à l'environnement résidentiel des ménages et à la situation urbaine / rurale, fait surtout ressortir avec netteté la spécificité de certains pays d'Europe centrale et orientale : Croatie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Bulgarie où le secteur de l'agriculture et de la pêche est particulièrement important.

Graphique 3



Les lettres indiquent les pays (correspondant aux identifiants officiels), et correspondent le plus souvent aux deux premières lettres de ceux-ci. Les données sont issues de l'enquête EU-SILC sur trois années. Les % correspondent aux taux bruts de variance.

Graphique 4



Les codes correspondent aux codes ESeG au niveau détaillé. Les % indiquent les taux bruts de variance.

Du point de vue des groupes socio-économiques (graphique 4), on observe une nette différenciation sur l'axe 1. A droite, les groupes ESeG 13 (cadres dirigeants salariés hors hôtellerie, restauration, commerce), 21 (ingénieurs), 22 (médecins), 23 (cadres administratifs, financiers et commerciaux) bénéficient de conditions de vie favorables. A gauche, les groupes 72 (ouvriers peu qualifiés et manœuvres), 73 (agents d'entretien) et 62 (ouvriers qualifiés de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement) sont ceux qui connaissent la situation la plus dégradée.

L'axe 2 singularise des groupes socio-économiques ruraux en haut (41 : exploitants agricoles, 74 : ouvriers agricoles), face aux groupes les plus « urbains » situés légèrement en bas (21, 22, 23). C'est parmi ces derniers que la sensibilité à la dégradation réelle ou potentielle de l'environnement résidentiel est sans doute la plus intense.

On note aussi que l'on n'observe pas, pour l'ensemble des enquêtés dans le plan 1-2, de forte variation dans le temps, qui indiquerait une amélioration ou une forte dégradation durant les trois années considérées : la structure établie présente une assez grande stabilité temporelle (graphique 3).

4. Les effets combinés de l'appartenance nationale et du groupe socio-économique

On se demande maintenant comment s'articulent les différences internationales et les différences entre groupes socio-économiques en procédant à l'étude spécifique des facteurs pays, groupe socio-économique et du croisement entre groupe de pays⁵³ et groupe socio-économique⁵⁴.

On observe tout d'abord que l'effet du pays est globalement plus important que celui du groupe socio-économique : les écarts, tant sur l'axe 1 que sur l'axe 2, sont plus forts entre les pays qu'ils ne le sont entre les groupes socio-économiques, comme le montre la comparaison des graphiques 3 et 4. L'écart de coordonnées entre le Danemark et la Bulgarie est de l'ordre de 1,5 (ce qui correspond à 1,5 écart-type), celui entre le groupe 13 (cadres dirigeants salariés) et le groupe 72 (ouvriers peu qualifiés et manœuvres) est proche de 1. Ces deux écarts sont cependant importants.

Le facteur croisé Groupe de pays X Groupe socio-économique⁵⁵ est assez fortement prédictif des variations sur le premier axe ($\xi^2=16,9\%$ de la variance⁵⁶) et le deuxième axe ($\xi^2=8\%$ de la variance), ce qui confirme l'importance des effets combinés de l'appartenance nationale et de l'appartenance de classe.

L'effet de ce facteur croisé révèle de plus une forte interaction entre les deux facteurs⁵⁷ : plus on se rapproche des pays à haut niveau de qualité de vie (Europe du Nord et de l'Ouest), plus les variations entre groupes socio-économiques sont faibles, dans la mesure où la plupart des ménages échappent à l'exclusion socio-économique. C'est bien sûr lié à la nature-même d'enquêtes centrées sur l'exclusion, qui font disparaître les inégalités et différenciations propres aux sociétés les plus développées. Du côté des groupes de pays les moins développés (Europe centrale et orientale), les écarts entre groupes sont très prononcés sur les deux axes de l'analyse, ce qui fait apparaître une

⁵³ Les groupes de pays sont les suivants : Europe de l'Ouest (Allemagne, Autriche, Belgique, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas), Europe du Nord (Danemark, Finlande, Suède), Sud et périphérie (Chypre, Espagne, Grèce, Irlande, Portugal), Europe centrale (Croatie, Hongrie, Pologne, Slovaquie, Slovaquie, République tchèque), Europe orientale (Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Roumanie).

⁵⁴ On développe ici une démarche d'analyse des données structurées qui consiste à décomposer la variance du nuage en variance inter-découlant de la partition étudiée- et variance intra. Voir Le Roux, Rouanet, 2004, 2010, et Le Roux, 2014.

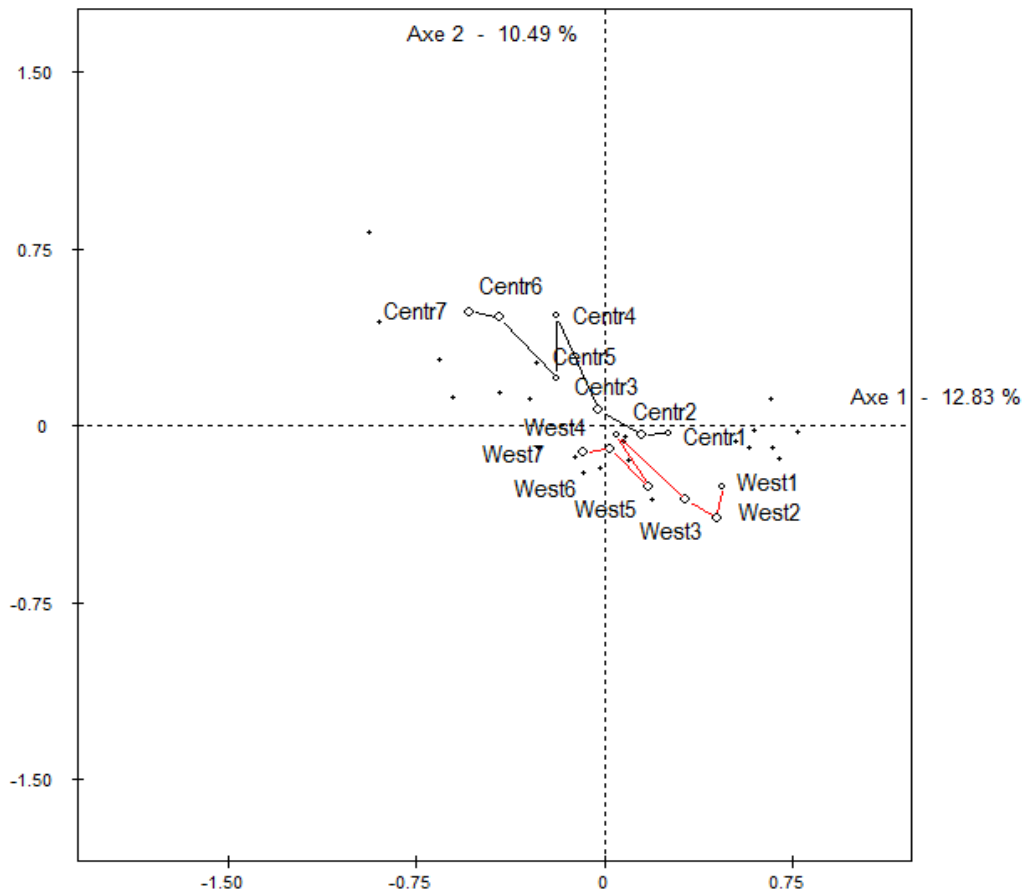
⁵⁵ Il s'agit de la variable construite par croisement des deux variables Groupe de Pays et Groupe socio-économique niveau 1.

⁵⁶ ξ^2 mesure le rapport entre variance inter due à la partition et variance totale.

⁵⁷ Les écarts entre groupes au sein d'un même pays expriment le niveau d'inégalités intra-nationales et les écarts entre pays au sein d'un même groupe la différenciation internationale. Interaction est entendue ici au sens d'écart au modèle additif. On s'est contenté ici de visualiser graphiquement le phénomène.

forte hétérogénéité de conditions de vie au sein de ces pays (voir le graphique 5, centré sur la comparaison Europe centrale / Europe de l'Ouest).

Graphique 5



groupes de pays (voir note 14 : Centr désigne Europe centrale et West Europe de l'Ouest) X groupe ESeG

Le croisement Groupe de pays X Groupe socio-économique, restreint aux pays d'Europe centrale et de l'Ouest, fait donc clairement apparaître la plus forte différenciation entre les groupes en Europe centrale, s'agissant de l'exclusion socio-économique, et aussi leur caractère systématiquement plus rural, l'opposition sur le deuxième axe étant plus marquée qu'en Europe de l'Ouest.

Ces variations dans la régularité des structures de classes s'observent de façon encore accentuée si l'on modifie l'échelle et lorsque l'on affine la nomenclature. On peut ainsi décrire des configurations nationales, voire régionales, spécifiques de structures socio-économiques.

- **Conclusion. La dynamique de la qualité de vie en période de crise : quelques observations et hypothèses**

Cette analyse permet de construire des indicateurs d'inégalités sur les différents axes et d'étudier l'écart entre les catégories à partir des coordonnées (ou cote de qualité de vie) sur l'axe choisi, en particulier sur l'axe 1 qui correspond aux inégalités cumulées.

En haut de la hiérarchie socio-économique européenne durant la période d'étude, on trouve notamment les chefs d'entreprise suédois (hôtellerie, restauration, commerce), les exploitants agricoles suédois, et les cadres dirigeants salariés danois (hors hôtellerie, restauration commerce).

En bas de la hiérarchie, figurent les ouvriers peu qualifiés et manœuvres bulgares, les agents d'entretien bulgares, les ouvriers agricoles bulgares, les ouvriers qualifiés lettons de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement, les aides-soignants, gardes d'enfants et aides-enseignants bulgares.

Cette démarche permet également d'étudier des variations dans le temps. On dispose ainsi d'un outil permettant de mesurer les variations du niveau moyen de qualité de vie des groupes, mais aussi des écarts entre groupes et entre pays, pouvant être étendu à des échelles diverses. En Grèce par exemple, entre 2011 et 2012, les employés de réception, guichetiers et assimilés ont vu leur indicateur de qualité de vie, mesurée par leur coordonnée sur l'axe 1, baisser très fortement, les ouvriers agricoles les ouvriers peu qualifiés et manœuvres fortement, les agents d'entretien et enfin les ouvriers qualifiés de la construction, sauf électriciens, assez fortement. L'étude comparée des données en coupe gagnerait cependant à être complétée par une analyse longitudinale, permettant de faire apparaître les évolutions connues par diverses catégories d'enquêtés.

Bibliographie :

- Amar M. (2012), « Réflexions méthodologiques sur la construction des prototypes », *Document de travail*, ESS-net ESeG, 2012.
- Benzécri J.-P. (1973), *L'analyse des correspondances*, Paris, Dunod.
- Bihl A., Pfefferkorn R. (2008), *Le système des inégalités*, Paris, La découverte.
- Bourdieu P. (1979), *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit.
- Bourdieu P. (1993), *La misère du monde*, Paris, Seuil.
- Bourdieu P. (2000), *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil.
- Desrosières A., Thévenot L. (2000), *Les catégories socio-professionnelles*, Paris, La découverte.
- Filhon A., Deauvieu J., De Verdalle L., Pelage A., Poullaouëc T., Brousse C., Mespoulet M., Karolina Sztandar-Sztanderska (2013), « Un projet de nomenclature socioprofessionnelle européenne : une construction savante face aux variations nationales de représentation du monde social », *Sociologie* 2013/4 (Vol. 4), p. 373-393.
- Lebaron F. (2011), *Les indicateurs sociaux au vingt-et-unième siècle*, Paris, Dunod.
- Lebaron F., Le Roux B. (dir.) (2015), *La méthodologie de Pierre Bourdieu en action*, Paris, Dunod.
- Le Roux B., Rouanet H. (2010), *Multiple Correspondence Analysis*, Thousand Oakes, Sage.
- Le Roux B. (2014), *Analyse géométrique des données multidimensionnelles*, Paris, Dunod.
- Rose D., Harrison E. (2010), *Social Class in Europe. An introduction to the European Socio-Economic Classification*, London/New York, Routledge.
- Sen A. (2010), *L'idée de justice*, Paris, Flammarion.
- Stiglitz J., Sen A., Fitoussi J.-P. (2009), *Performances économiques et progrès social*, 2 tomes, Paris, Odile Jacob.

Salariés du public et du privé : quelles différences en Europe ?

Cédric Hugrée (Centre de recherches sociologiques de Paris-équipe Cultures et Sociétés Urbaines (Cresppa-CSU)),

Étienne Penissat (Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales (CERAPS)),

Alexis Spire (Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS))

Résumé

Le clivage public/privé constitue une dimension secondaire mais importante de la stratification sociale et des rapports entre groupes sociaux en Europe. L'objectif de ce papier est d'étudier la variété des secteurs publics en Europe, à partir de l'édition 2011 des enquêtes Labor Force Surveys (LFS) des pays européens. En utilisant la nomenclature statistique des activités économiques dans la communauté européenne (NACE, édition 2008), on définit les travailleurs du public comme l'ensemble des salariés des secteurs de l'administration publique et de la défense, de l'éducation, de la santé et du travail social. En croisant cette définition avec l'International standard classification of occupations (2008), on montre que la particularité des secteurs publics européens dépasse la seule question des conditions d'emploi des salariés. A l'échelle européenne, le salariat public est en moyenne plus âgé, diplômé, et plus féminisé que le salariat privé. Les résultats de cette étude plaident pour une prise en compte plus systématique de l'appartenance au secteur public ou privé, afin qu'elle puisse figurer dans ESeG.

Abstract

This paper aims to show that the public/private divide is a secondary yet important dimension of social stratification and of the relationships between social groups in Europe. In order to study the range of public sectors in Europe, this article is based on the 2011 edition of the Labour Force Surveys (LFS) of European countries. Using the Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne (NACE), we define the public workers as those who are employed in Administration, Health and Education. By merging this definition with the International Standard Classification of Occupations (2008), we can present several significant results. In the European countries, public workers have an average aggregate employment tenure higher than private workers, a higher proportion of women and a higher proportion of high skilled workers. The results of this study argue for further harmonization of the concept of public workers in Europe in order to eventually be able to take into account in Eseg.

Pour étudier les différences entre salariés du public et du privé, cet article propose de tenir compte à la fois du secteur d'activité et des caractéristiques socioprofessionnelles des salariés européens. L'objectif est de montrer que la particularité des secteurs publics européens dépasse la seule question des conditions d'emploi des salariés. Le clivage public/privé constitue une dimension secondaire mais importante de la stratification sociale et des rapports entre groupes sociaux en Europe. Ce clivage, établi dans plusieurs travaux nationaux (notamment en France en Suède, et en Grande-Bretagne, voir : Singly, Thélot, 1989 ; Huguée, Penissat, Spire, 2015) mérite ainsi d'être documenté et analysé à l'échelle européenne. Pour étudier la variété des secteurs publics en Europe, nous nous sommes appuyés sur l'édition 2011 des enquêtes Labor Force Surveys (LFS) des pays européens en mobilisant les éditions les plus récentes de la nomenclature socioprofessionnelle ISCO (2008) et des activités économiques (NACE 2008). On met en évidence une relative spécificité du salariat public européen qui tient à deux séries de raisons :

1/ les facteurs d'ordre professionnel qui tiennent en partie à la particularité des professions exercées et à la stabilité dans l'emploi qu'elles offrent ;

2/ les facteurs sociologiques qui découlent notamment des caractéristiques singulières des travailleurs du public, plus âgés, plus diplômés et plus souvent de sexe féminin.

Ces salariés du public entretiennent un rapport à l'État, à leur mission et à leur avenir qui demeure spécifique. Engagée dans le cadre des travaux sur la validation des prototypes ESeG, cette recherche a pour ambition de mettre en lumière les intérêts et limites d'une intégration transversale ou partielle du clivage public/privé au sein d'une nomenclature socioprofessionnelle internationale. Les résultats exposés ci-après plaident d'une part pour le maintien dans les enquêtes de la statistique publique européenne de questions relatives à la profession et au secteur d'activité, seule manière d'approcher le clivage entre secteur public et secteur privé. D'autre part, dans un contexte de profonds changements des secteurs publics européens, ils invitent à ouvrir le chantier d'une définition plus harmonisée de la notion de secteur public afin de mieux quantifier l'ampleur et les effets de ces transformations.

1) Comment définir statistiquement le salariat public européen ?

D'après l'European Working Condition Surveys (EWCS, Fondation de Dublin), les travailleurs du secteur public représentent 30 % du salariat européen en 2011. Cette source permet de connaître la part relative du secteur public dans chaque pays et de montrer son importance en Europe du Nord : la part des salariés déclarant travailler dans le secteur public ou dans une entreprise mixte public-privé est de près de 40 % en Suède, au Danemark et en Finlande, contre 28 % en France, 23 % en

Espagne et 18 % en Italie. Mais en se fondant sur les réponses données à la question du secteur d'emploi⁵⁸, ces ordres de grandeur demeurent très dépendants des différentes définitions nationales du secteur public. En outre, la question de l'appartenance au secteur d'emploi ne figure dans aucune autre enquête de la statistique publique européenne, ce qui empêche de connaître plus précisément les caractéristiques sociales des travailleurs du public et du privé.

Dans ces conditions, les enquêtes LFS demeurent la source statistique incontournable pour décrire et comparer les structures socioprofessionnelles européennes⁵⁹. L'intérêt de recourir à ces enquêtes est de pouvoir analyser les dimensions sociologiques du clivage entre secteurs public et privé à l'échelle européenne en fonction de variables démographiques, professionnelles et scolaires. L'édition 2011 de ces enquêtes comporte un échantillon de grande taille parmi les personnes de plus de 15 ans : on compte ainsi un peu plus d'1,5 millions de personnes sélectionnées chaque trimestre selon des taux qui varient entre 0,2 % et 3,3 % selon les pays. Il s'agit de données sur l'ensemble des 27 Etats membres de l'Union Européenne ainsi que pour la Croatie (entrée en 2013), l'Islande, l'Islande, la Norvège, la Suisse, la République de Macédoine et la Turquie. Communes à tous les pays membres de l'UE, elles offrent une occasion jusqu'ici inédite de dégager les principales caractéristiques du clivage public/privé en Europe et de comparer les morphologies sociales des secteurs publics au niveau européen.

Malheureusement, les variables socioprofessionnelles renseignées dans la nomenclature ISCO (2008) de façon standardisée par tous les pays ne permettent pas de mesurer directement l'appartenance au secteur public. Certes, l'État conserve dans tous les cas certaines missions régaliennes pour lesquelles il intervient directement dans le recrutement et la sélection de certains métiers (c'est le cas pour les magistrats, les policiers ou encore les agents des impôts). Mais cette situation ne prévaut pas dans tous les cas. Dans ces conditions, la seule manière d'appréhender de manière indirecte le secteur public est de reprendre une définition déjà utilisée par certains chercheurs (Audier et Bacache-Beauvallet, 2007) et par la Banque centrale européenne (Giordano *et al.*, 2011), selon laquelle le secteur public en un sens large renvoie à tous les travailleurs dont l'emploi remplit des « fonctions d'intérêt public ». Cette approximation du secteur public repose dès lors de façon cruciale sur la nomenclature statistique des activités économiques dans la communauté européenne (NACE, édition 2008) : elle recouvre tous les salariés des secteurs de l'administration publique et de la défense, de l'éducation, de la santé et du travail social. Ne tenant

⁵⁸ La question posée est la suivante : « *Do you work in: the private sector, the public sector, a mixed organization/enterprise, the non-profit sector, non-governmental organisation, other, do not know, refusal answer* ».

⁵⁹ Le champ d'exploitation des enquêtes LFS est restreint ici à celui des actifs salariés de plus de 15 ans. Nous avons donc exclu les indépendants, les inactifs et les chômeurs et concentré notre comparaison sur les caractéristiques des salariés du public et du privé.

pas compte du statut d'emploi, elle repose sur l'hypothèse que l'État et les pouvoirs publics contribuent à la différenciation des positions sociales, de manière directe (comme employeur ou donneur d'ordre) ou indirecte (comme régulateur d'une série de fonctions d'intérêt public comme l'éducation ou la santé). Malgré son caractère approximatif, cette définition du secteur public européen recoupe très majoritairement celle des salariés déclarant appartenir au secteur public. D'après l'EWCS 2010, les salariés travaillant dans l'administration, l'éducation et la santé représentent 28,5 % du salariat des 27 pays membres de l'Union Européenne. Parmi eux, 70,5 % déclarent travailler dans le secteur public, auxquels on peut agréger ceux qui se classent dans les entreprises mixtes public-privé (6,5 %) et dans le secteur associatif (4 %). Au total, parmi les salariés européens travaillant dans les fonctions d'intérêt public, plus de 4 sur 5 déclarent appartenir au secteur public.

2) Des structures socioprofessionnelles différentes entre public et privé

La diffusion du *New public management* (Bezès, 2009) en Europe est souvent analysée comme un moteur du rapprochement entre secteur public et privé. De fait, les différentes administrations ont importé de nombreuses méthodes de gestion des ressources humaines déjà en vigueur dans les entreprises mais même après ces réformes, des différences très saillantes demeurent entre le secteur public et le secteur privé.

La première particularité du secteur public européen est d'abriter une structure socioprofessionnelle beaucoup plus polarisée que celle du secteur privé : les salariés du public se concentrent sur 3 groupes ISCO sur 10, alors que ceux du privé se répartissent davantage sur l'ensemble de la structure socioprofessionnelle (Tableau 1). Trois groupes principaux représentent les trois quarts des salariés du secteur public en Europe : les Professions intellectuelles et scientifiques (*Professionals*) (35 %), les Professions intermédiaires (*Technicians and associate professionals*) (21 %) et les Personnel des services directs aux particuliers et vendeurs (*Services and sales workers*) (19 %). Une différence importante entre ces deux secteurs d'emploi concerne le groupe des métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat (*Craft and related tradeworkers*) relativement important dans le salariat privé européen mais presque absent du secteur public.

Tableau 2 Les professions (ISCO_08) qui composent le salariat public en Europe

	Salariés du secteur public	Salariés du secteur privé
Professions militaires	3%	0%
Cadres	3%	6%
Professions intellectuelles et scientifiques	35%	11%
Professions intermédiaires	21%	14%
Employés administratifs	9%	12%
Personnel des services aux particuliers, commerçants et vendeurs	19%	17%
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	0%	1%
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	1%	16%
Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	1%	11%
Professions élémentaires	7%	12%
Total	100%	100%

Note de lecture : En 2011, les Professions intellectuelles et scientifiques représentent 35 % des salariés occupant des fonctions d'intérêt public.

Source : Labour Force Survey, 2011 (Eurostat). Champ : salariés occupés de l'UE (27 pays).

Ces premiers résultats donnent un bon aperçu des principaux groupes sociaux en Europe. Le groupe des Professions intellectuelles et scientifiques, le plus important dans le secteur d'emploi est aussi celui qui se situe dans la partie haute de l'échelle des qualifications et des rémunérations. Dans beaucoup de pays européens, ces cadres moyens et supérieurs du public sont de plus en plus souvent engagés sur des contrats de droit privé assortis d'objectifs à atteindre (Farnham and Horton, 1996). Au niveau intermédiaire, on trouve les Professions intermédiaires salariées (*Technicians and associate professionals*) qui représentent les classes moyennes du public qui restent à la fois très attachées à la défense de l'intérêt général et conservent un fort *habitus* du public (Hugrée, Penissat, Spire, 2015). Il existe une fracture de plus en plus importante entre les cadres entrepreneuriaux (*entrepreneurial strategists*) et les professions qualifiées du social (*welfare professionals*) : les premiers, le plus souvent des hommes, adoptent et s'identifient aux valeurs de l'entreprise, tandis que les autres, majoritairement des femmes, privilégient les valeurs d'assistance (*caring values*) (Webb, 1999 : 763). Le troisième groupe, les Personnel des services aux particuliers et vendeurs (*Services and salesworkers*) renvoient aux street-level bureaucrates (Lipsky, 1980) impliqués dans les relations de face à face avec le public d'une administration par exemple : ils se différencient de leurs homologues du privé par leur attachement au service de l'utilisateur, par opposition à la relation de clientèle. Sans surprise, le groupe des Professions militaires (*Armed Forces*) est essentiellement

composé de personnes travaillant dans le secteur public (défense). Cependant leur nombre demeure trop restreint pour apparaître de manière significative dans la structure socioprofessionnelle du secteur public.

Une autre particularité importante des groupes socioprofessionnels qui composent le salariat public européen est la stabilité dans l'emploi dont ils bénéficient. En Europe, les salariés du public ont en moyenne plus de 12 ans d'ancienneté dans le même emploi contre un peu plus de 9 ans pour leurs homologues du privé. La proportion des salariés ayant moins de 12 mois d'ancienneté est respectivement de 10 % et 15 % pour chacun de ces secteurs. En fait, dans tous les pays européens l'ancienneté moyenne dans le secteur public est supérieure à celle du privé. D'ailleurs, la part des nouveaux entrants y est systématiquement moins forte. Cette plus grande ancienneté dans l'emploi résulte en partie de la nature des contrats de travail mais elle s'explique également par les besoins des États de disposer de travailleurs stables pour assurer des missions dont il se porte le garant.

3) Un salariat public plus âgé, plus féminisé et plus éduqué

Au-delà des conditions d'emploi, les salariés du public se distinguent également de ceux du privé du fait de leurs caractéristiques sociales singulières.

Tout d'abord, les salariés du secteur public sont en moyenne plus âgés que les autres (42,6 ans versus 39,5 ans). L'étude de la structure des âges rend visible les générations, aujourd'hui plus âgées, qui ont dans plusieurs pays bénéficié de l'expansion de l'emploi public. Ainsi, il n'y a aucune différence d'âge entre le quart des plus jeunes salariés des deux secteurs d'emploi (32 ans). En revanche, la moitié des salariés du public a plus de 42 ans contre 37 ans pour ceux du privé.

Les salariés du secteur public sont aussi plus souvent des femmes : tous pays européens confondus, la proportion de femmes est de 67 % dans le secteur public alors qu'elle n'est que de 40 % dans le privé. Cette plus grande féminisation de l'emploi public est déjà ancienne. Dans les pays scandinaves notamment, elle a été analysée comme le signe que les États avaient joué le rôle d'ascenseur social pour les femmes : à qualifications égales, on leur confie plus de responsabilités et de meilleures rémunérations que dans le privé (Kolberg, 1991).

Les salariés du public se distinguent également du privé car ils sont plus diplômés : la proportion d'individus disposant d'un niveau d'études supérieures y est de 51 % contre 24 % seulement dans le privé. La différence de diplôme reste importante même lorsque l'on contrôle du type de profession exercée par les salariés du public. Ainsi, la proportion des individus disposant d'un niveau d'études supérieures est toujours plus importante chez les salariés du public que chez leurs homologues du

secteur privé⁶⁰. C'est particulièrement le cas parmi les *Cadres* (19 points d'écart) et les Professions intellectuelles et scientifiques (8 points d'écart). De même, la proportion d'individus ayant un bas niveau de qualification est systématiquement plus faible parmi les salariés du public que dans le privé. La plus grande féminisation des groupes du secteur public est également patente : à l'exception des Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (*Skilled agricultural, forestry and fisheryworkers*) et des Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage (*Plant and machines operators and assemblers*) (très peu représentés au sein du secteur public européen), les autres groupes professionnels du public sont en effet systématiquement plus féminisés que dans le privé.

4) Les composantes de la frontière entre public et privé en Europe

Le clivage entre les salariés du public et du privé est donc multidimensionnel. Pour évaluer l'importance respective des différentes variables qui composent ce clivage, nous avons réalisé trois régressions logistiques (modèle logit binomial à pondération normalisée⁶¹) modélisant la probabilité d'être salarié du secteur public plutôt que d'être salarié du secteur privé, sur les 27 pays membres de l'Union Européenne (Tableau 2). Dans ces trois modèles, l'inégale probabilité d'être ou non salarié du secteur public européen à caractéristiques semblables, est donnée par l'odds ratio (OR) qui représente le ratio entre deux probabilités : la probabilité d'être salarié du secteur public et son complément, la probabilité d'être salarié du secteur privé. Lorsque la valeur de la statistique est supérieure à l'unité ($1 > \text{OR}$) cela signifie que la probabilité d'être salarié du secteur public européen est plus élevée que la probabilité contraire et inversement si la valeur est inférieure à 1 ($\text{OR} < 1$) cela signifie que la probabilité étudiée est plus faible. L'odds ratio constitue donc une mesure d'association entre la variable explicative et la variable d'intérêt et vaut 1 en situation d'indépendance. Pour évaluer la qualité de prédiction de ces trois modèles, nous avons retenu le critère des paires concordantes.

Le premier modèle évalue la pertinence de la distinction entre les salariés du secteur public européen et ceux du secteur privé en prenant en compte le sexe et la situation professionnelle depuis la nomenclature ISCO 2008. Il ressort de cette première mise à l'épreuve du clivage public/privé en Europe que le fait d'être un homme diminue significativement la probabilité de travailler dans le secteur public dans l'ensemble des 27 pays européens (OR de 4.111). En revanche, toutes choses égales par ailleurs, le fait d'appartenir aux Professions intellectuelles et scientifiques (*Professionals*,

⁶⁰ Les salariés du privé classés parmi le groupe des *Armed forces* occupations n'ont toutefois pas été pris en compte car ils sont trop peu nombreux dans l'échantillon.

⁶¹ Sur les usages ou non des pondérations dans les modèles logit, voir notamment Leblanc, Lollivier, Marpsat, Verger (2000 : 59).

OR de 2.751) et dans une moindre mesure aux Professions intermédiaires (*Technicians and Associate professionals*, OR 1.28), a un effet significatif sur la probabilité de travailler dans le secteur public en Europe. Le deuxième modèle intègre le niveau d'éducation des salariés en trois modalités. Il confirme les résultats précédents et révèle, toutes choses égales par ailleurs, la forte incidence du niveau d'études supérieures sur la probabilité d'exercer une profession dans le secteur public en Europe (OR de 1.4)

Enfin le dernier modèle inclut en plus des variables déjà citées, l'âge et l'ancienneté sur le marché du travail. Selon ce modèle, en Europe, les caractéristiques les plus fortement associées aux salariés des fonctions d'intérêt public (Modèle 3) demeurent, toutes choses égales par ailleurs, l'âge, le fait de travailler comme Professions intellectuelles et scientifiques (*Professionals*) et d'avoir fait des études supérieures. Le fait d'avoir entre 35 et 45 ans et d'être dans une profession classée dans le groupe des Professions intermédiaires (*Technicians and associate professionals*) augmente également, mais dans une moindre mesure, la probabilité d'appartenir au salariat public. À l'opposé, appartenir au groupe des Personnel des services aux particuliers et vendeurs (*Craft and related trades worker*), des Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage (*Plants and machine operators and assemblers*) ou des Cadres (*Managers*) et être un homme, constituent des caractéristiques qui baissent de façon significative les chances de travailler dans le secteur public.

L'étude des différences entre secteur public et privé incite à adopter un cadre d'analyse de la stratification sociale qui combine des caractéristiques d'ordre professionnel et des indicateurs plus sociologiques liés aux propriétés sociales des acteurs. Les agents assurant des fonctions d'intérêt public appartiennent le plus souvent aux groupes des Professions intellectuelles et scientifiques (*Professionals*) et des Professions intermédiaires (*Technicians*) et présentent des propriétés singulières : ce sont plus souvent des femmes, relativement âgées et plus diplômées que dans le privé. À l'intérieur d'un même groupe social, les individus travaillant pour le public présentent toujours un niveau de qualification supérieur à celui du privé. Cette morphologie sociale singulière des salariés du public s'explique en partie par la stabilité des missions et des professions les plus représentées au sein du secteur public de la plupart des pays européens. Une telle convergence qui tient au rythme de développement de l'Etat social, n'empêche pas qu'il puisse y avoir des variations d'un pays à l'autre. À partir des caractéristiques sociologiques des salariés, on se propose maintenant de construire des idéaux-types qui rendent compte des différentes formes que peut prendre le clivage entre groupes sociaux du public et du privé en Europe.

Tableau 3 Distinguer les salariés des fonctions d'intérêt public des salariés des fonctions d'intérêt privé à l'échelle européenne

	Modèle 1		Modèle 2 (isco + âge)		Modèle 3	
	Odds Ratio	Significativité.	Odds Ratio	Significativité.	OR Odds Ratio	Significativité.
Intercept	0.691		0.677		0.535	
Hommes	0.411	***	0.411	***	0.405	***
<i>Femmes</i>	<i>Ref.</i>		<i>Ref.</i>		<i>Ref.</i>	
Cadres	0.535	***	0.443	***	0.357	***
Professions intellectuelles et scientifiques	2.751	***	2.141	***	1.891	***
Professions intermédiaires	1.28	***	1.156	***	1.034	***
Employés administratifs	0.513	***	0.49	***	0.439	***
<i>Personnel des services aux particuliers, commerçants et vendeurs</i>	<i>Ref.</i>		<i>Ref.</i>		<i>Ref.</i>	
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	0.414	***	0.429	***	0.407	***
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	0.1	***	0.103	***	0.096	***
Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	0.104	***	0.107	***	0.095	***
Professions élémentaires	0.504	***	0.531	***	0.48	***
Secondaire inférieur			0.908	***	0.848	***
<i>Secondaire supérieur</i>			<i>Ref.</i>		<i>Ref.</i>	
Supérieur			1.4	***	1.49	***
< 25 ans					0.869	***
25 ≤ x ≤ 35 ans					<i>Ref.</i>	
35 ≤ x ≤ 45 ans					1.337	***
45 ≤ x ≤ 55 ans					1.889	***
> 55 ans					2.267	***
Ancienneté dans l'emploi < 1 year					0.784	***
Ancienneté dans l'emploi > 1 year					<i>Ref.</i>	
% paires concordantes	74.2		76.3		79.3	

Champ : UE (27 pays), Actifs occupés Sources : LFS 2011 (Eurostat) Données pondérées. -

Note de lecture : Significatif au seuil de 1 % : *** ; significatif au seuil de 5 % : ** ; significatif au seuil de 10 % : * ; non significatif : ns. Les résultats sont présentés sous la forme de odds ratio (rapports de chances).

Lecture : il s'agit d'un modèle de type logit. On part d'une situation de référence signalée en italique. Le modèle permet d'évaluer, qu'en 2011, être un homme plutôt qu'une femme présentant toutes les caractéristiques de la situation de référence, avait toutes choses égales par ailleurs, une probabilité • 0,4 fois moins grande d'appartenir aux salariés des fonctions d'intérêt public européens.

Conclusion

Si les modes d'organisation du public et du privé tendent de plus en plus à converger en Europe, les salariés qui sont occupés dans ces deux secteurs conservent des caractéristiques spécifiques : toutes choses égales par ailleurs, ce sont plus souvent des femmes, très éduquées, plus âgées et plus anciennes dans l'emploi. Faut-il en conclure qu'il existe un salariat public unifié et homogène à l'échelle du continent ? Sans doute pas. La diversité des histoires nationales, des configurations administratives et des rapports de force politique contribue à maintenir des spécificités au sein de chaque secteur public. Le développement et le perfectionnement des enquêtes Forces de travail en Europe nous offrent un outil inédit pour décrire et analyser les convergences et les divergences qui perdurent entre salariés. Comme la question de l'appartenance au secteur public est absente des *Core variables*, ce clivage ne peut être approché qu'en utilisant la NACE (version 2008). On peut alors isoler les salariés travaillant dans des secteurs ayant des missions d'intérêt général tels que l'administration publique, la défense, l'éducation, la santé publique et le travail social, et faire apparaître un élément à la fois secondaire et central du rapport entre les groupes sociaux à l'échelle européenne. Cette possibilité de mesurer l'appartenance au secteur public de façon extensive (en y incluant des employeurs pouvant relever du secteur privé) plaide pour que la NACE reste présente dans les *Core variables* dans toutes les enquêtes européennes adressées aux ménages, de façon à conserver un moyen de prendre en compte, même de façon indirecte, la distinction public/privé.

Pour étudier plus finement les caractéristiques des salariés du public, on pourrait envisager d'introduire une question spécifique dans les enquêtes européennes sur l'appartenance au secteur public, en reprenant une formulation similaire à celle utilisée dans EWCS. A terme, cette introduction permettrait de définir plus précisément les contours de la morphologie sociale du salariat public européen pour en tenir compte dans la nouvelle nomenclature ESeG.

Bibliographie :

- Audier F., Bacache-Beauvallet B. (2007), « Emploi dans la fonction publique et fonctions « d'intérêt public », *Revue de l'OFCE* 4, 103, pp. 323-350.
- Bekke A, Van Der Meer F M(eds.) (2000)*Civil service systems in Western Europe*. Edward Elgar Publishing.
- Bezes P, Lodge M (2007) Historical Legacies and Dynamics of Institutional Change in Civil Service Systems in JCN Raadschelders et al. (eds) *The Civil Service in the 21st Century: Comparative Perspectives*, Palgrave Macmillan, 121-136.
- Philippe Bezes, (2009) *Réinventer l'Etat. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Presses universitaires de France, 519 p.
- Demmke C (2004) *European civil services between Tradition and Reform*, European institute of Public administration, Nederland.
- Domanski H (2011) Rise of Meritocracy in Poland: 1982–2008, *European Sociological Review*, 27 (3): 400-411.
- Farnham D, Horton S (1996) *New Public Manager in Europe, Public Servants in Transition*. London McMillan Press.
- Giordano R, Depalo D, Pereira M C, Eugène B, Papapetrou E, Perez J J, Reiss L, Roter M (2011)*The public sector pay gap in a selection of Euro area countries*. 1406, European Central Bank.
- Leblanc D, Lollivier S, Marpsat M et Verger D, L'économétrie et l'étude des comportements. Présentation et mise en œuvre de modèles de régression qualitatifs Les modèles univariés à résidus logistiques ou normaux (Logit, Probit), Insee, document de travail, Janvier 2000.
- Hondeghem A (2011) The national service in Belgium, in FM Van der Meer (ed.) *Civil Service system in Western Europe*, Cheltenham / Aldershot : Edward Elgar, 115-149.
- Hugrée C, Penissat E, Spire A (2015) Les différences entre salariés du public et du privé après le tournant managérial des Etats en Europe, *Revue française de sociologie*,.
- Kolberg J E 1991 The Gender Dimension of the Welfare State.*International Journal of Sociology* 21:119-48.
- Lipsky M (1980) *Street level bureaucrats*New York: Russel Sage.
- Masso J, Krillo K (2011)“Labour markets in the Baltic States during the crisis 2008-2009: the effect on different labour market groups”, The University of Tartu Faculty of Economics and Business Administration Working Paper, (79).
- Oesch D 2006Coming to Grips with a Changing Class Structure: An Analysis of Employment Stratification in Britain, Germany, Sweden and Switzerland, *International Sociology*,21: 263-288.
- Rutkowski, J J (1998) *Welfare and the labor market in Poland: social policy during economic transition* Vol. 417 World Bank-free PDF.
- Singly (de) F., Thélot C. (1989), *Gens du public, gens du privé. La grande différence*, Paris, Nathan
- Webb J (1999). Work and the new public service class? *Sociology*, 33(4): 747-766.

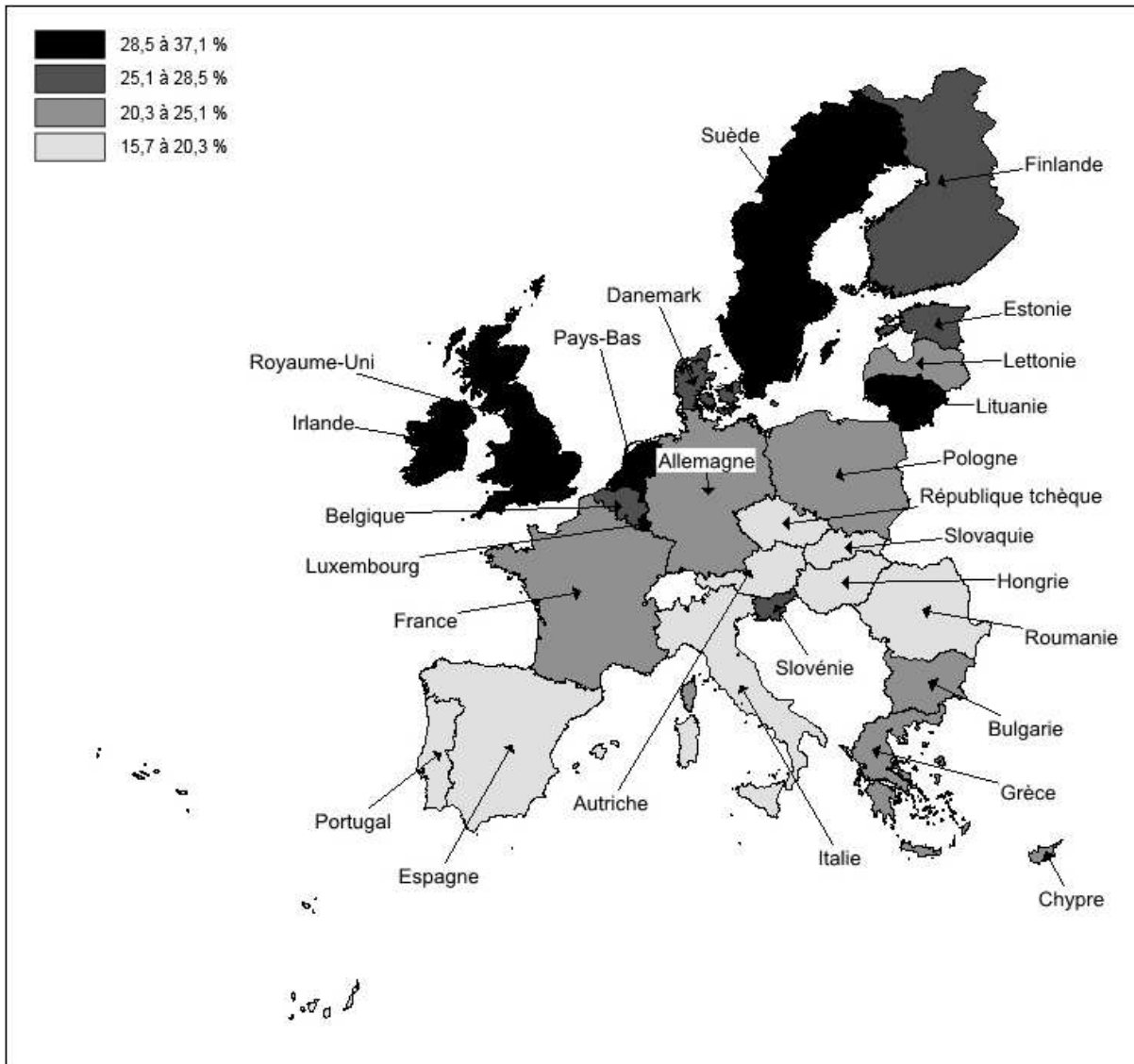
Cartes des groupes socio-économiques dans les pays de l'Union européenne

François Gleizes (Insee)

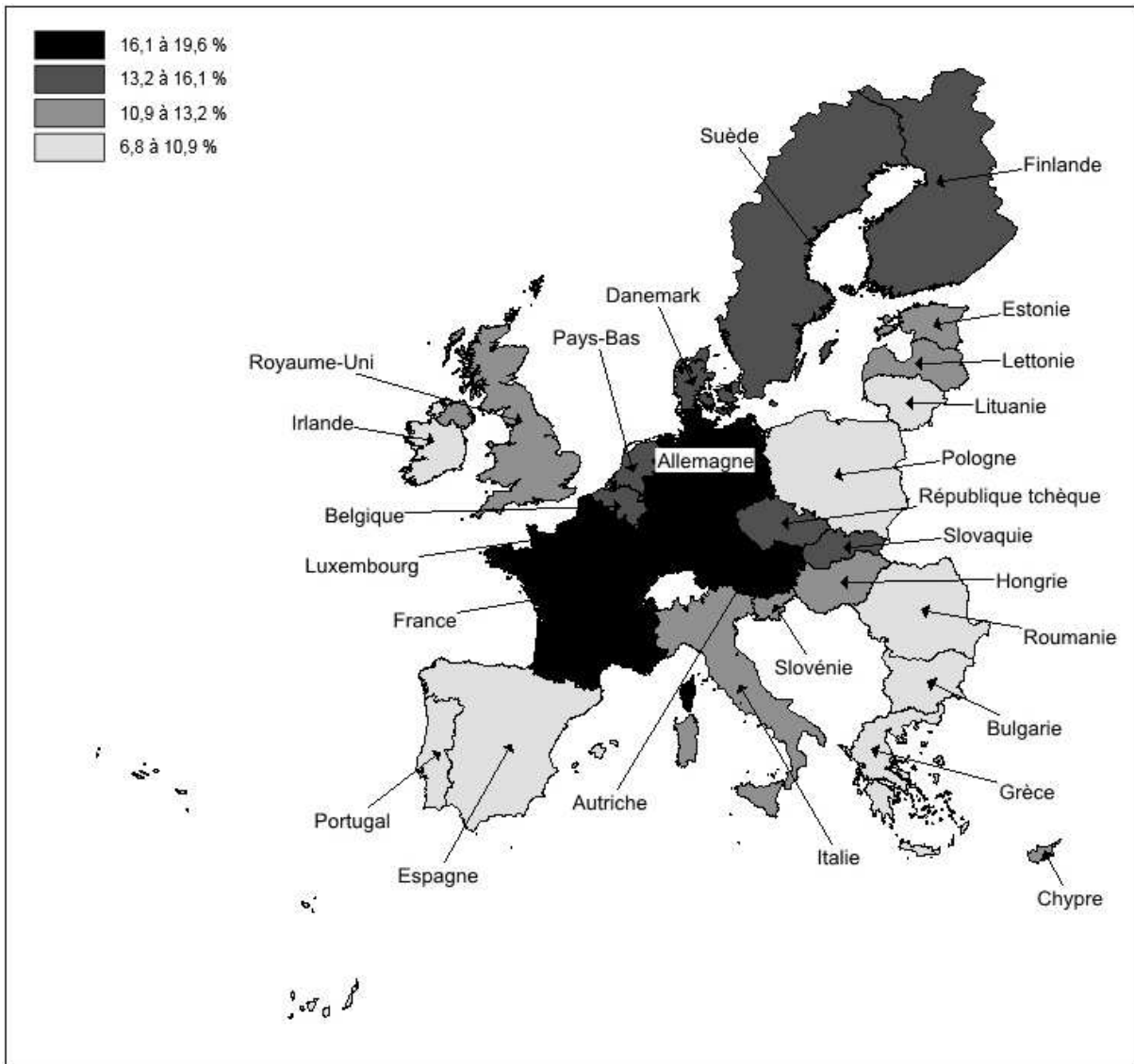
Source : Labor Force Survey 2011 (Eurostat)

Champ : personnes de 15 ans et plus ayant un emploi au sens du Bureau international du travail

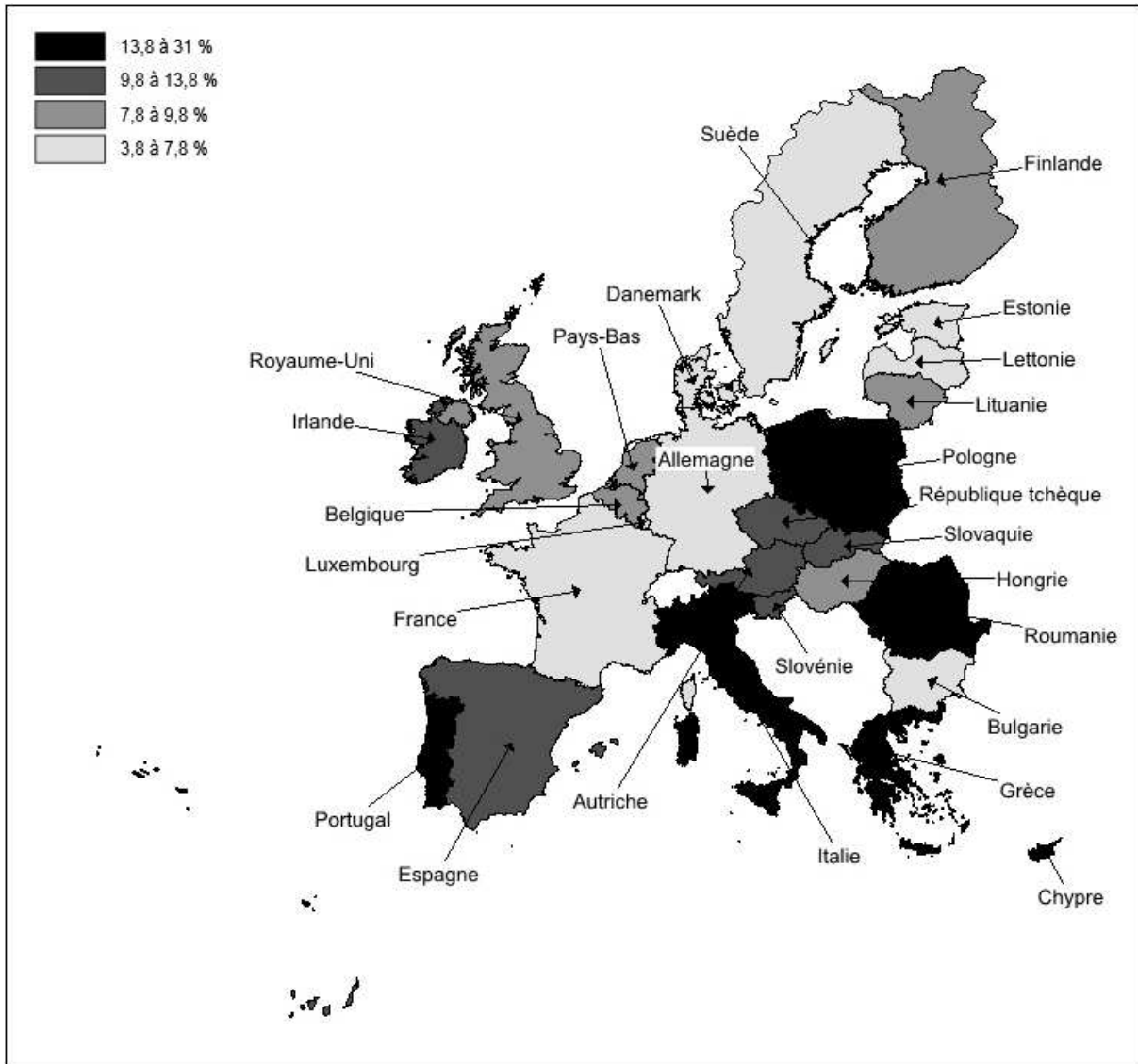
**Part des cadres dirigeants et des professions intellectuelles et scientifiques dans l'emploi
(ESeG = 1 ou 2)**



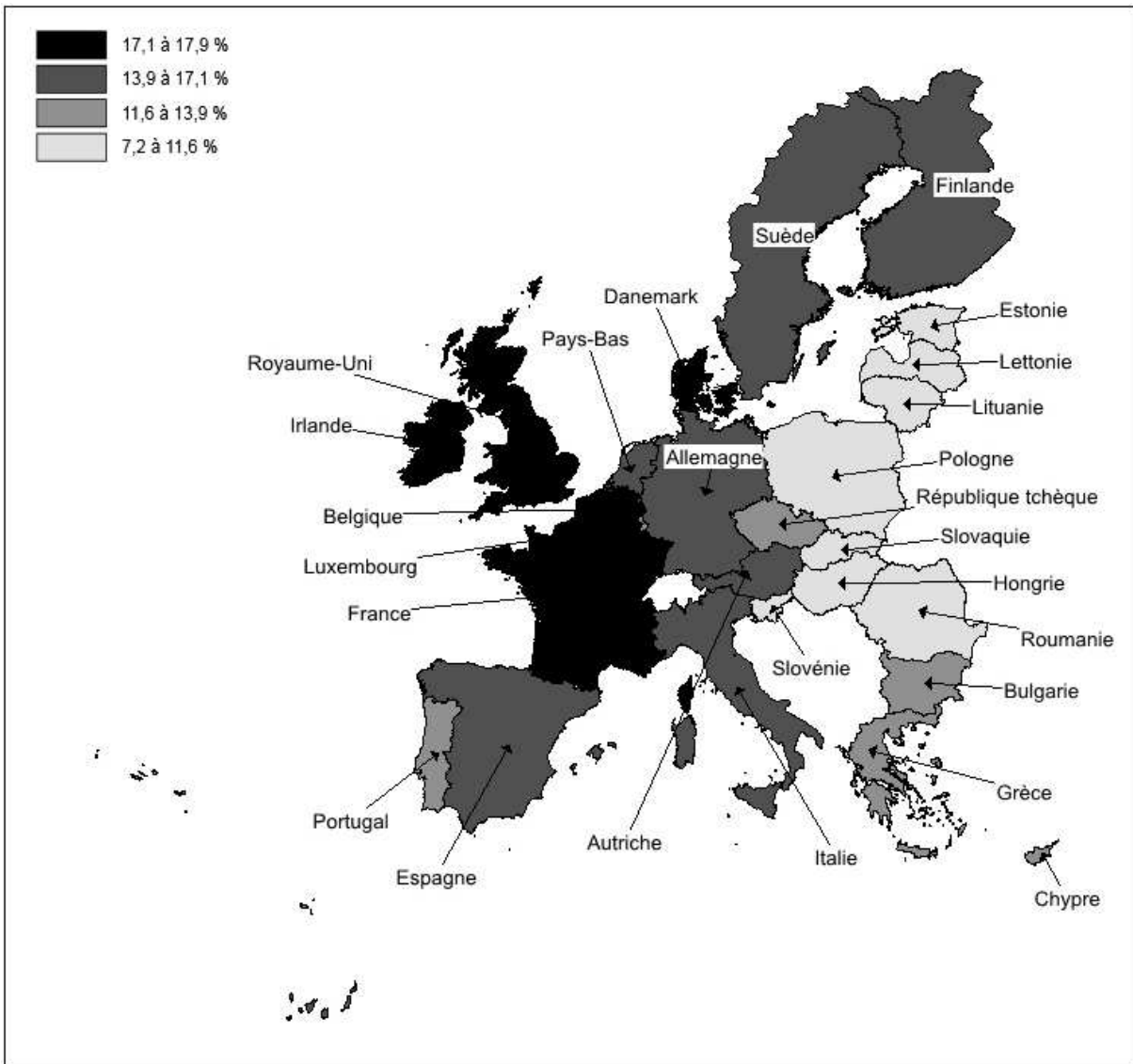
Part des professions intermédiaires salariées dans l'emploi (ESeG = 3)



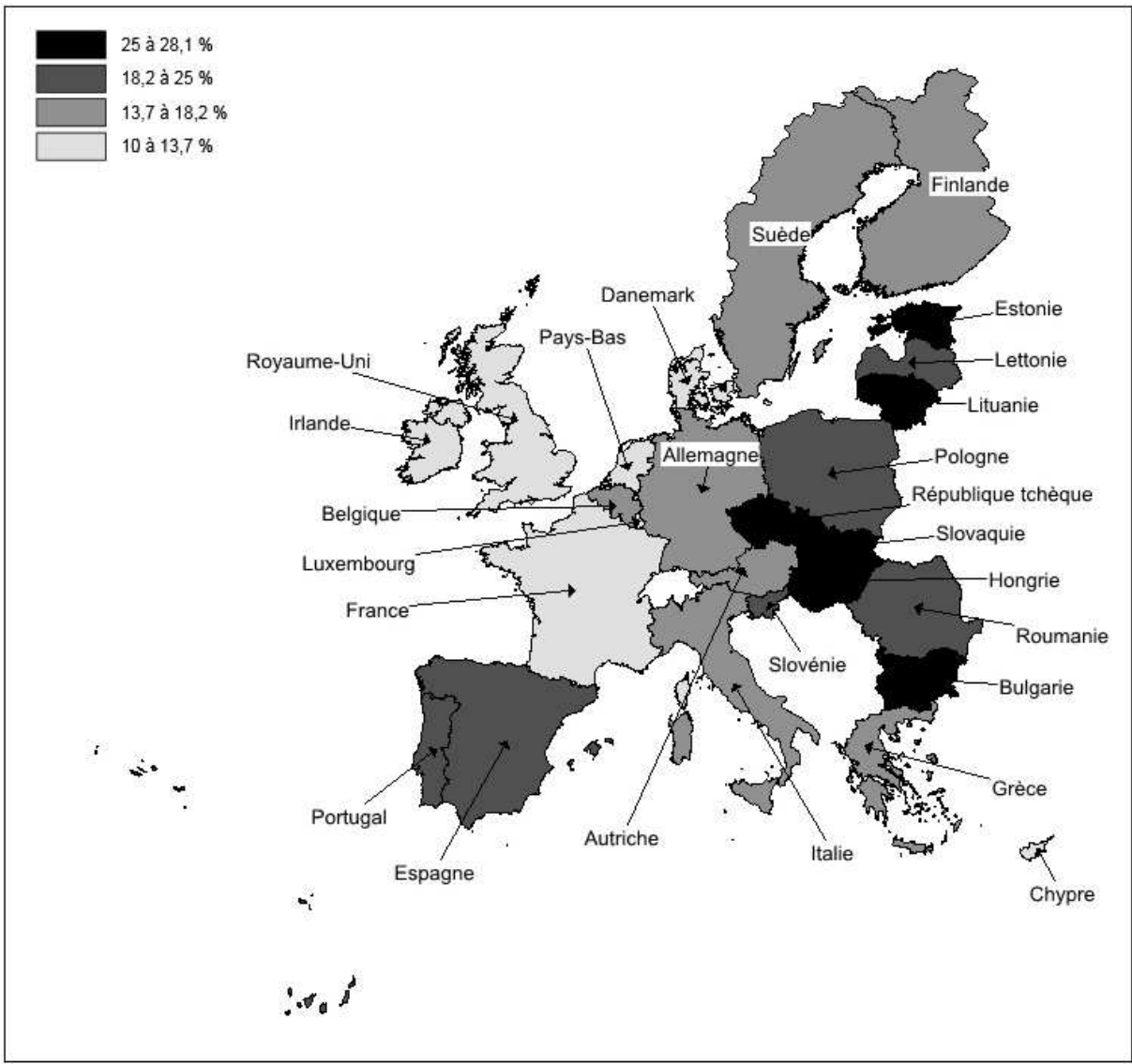
Part des petits entrepreneurs dans l'emploi (ESeG = 4)



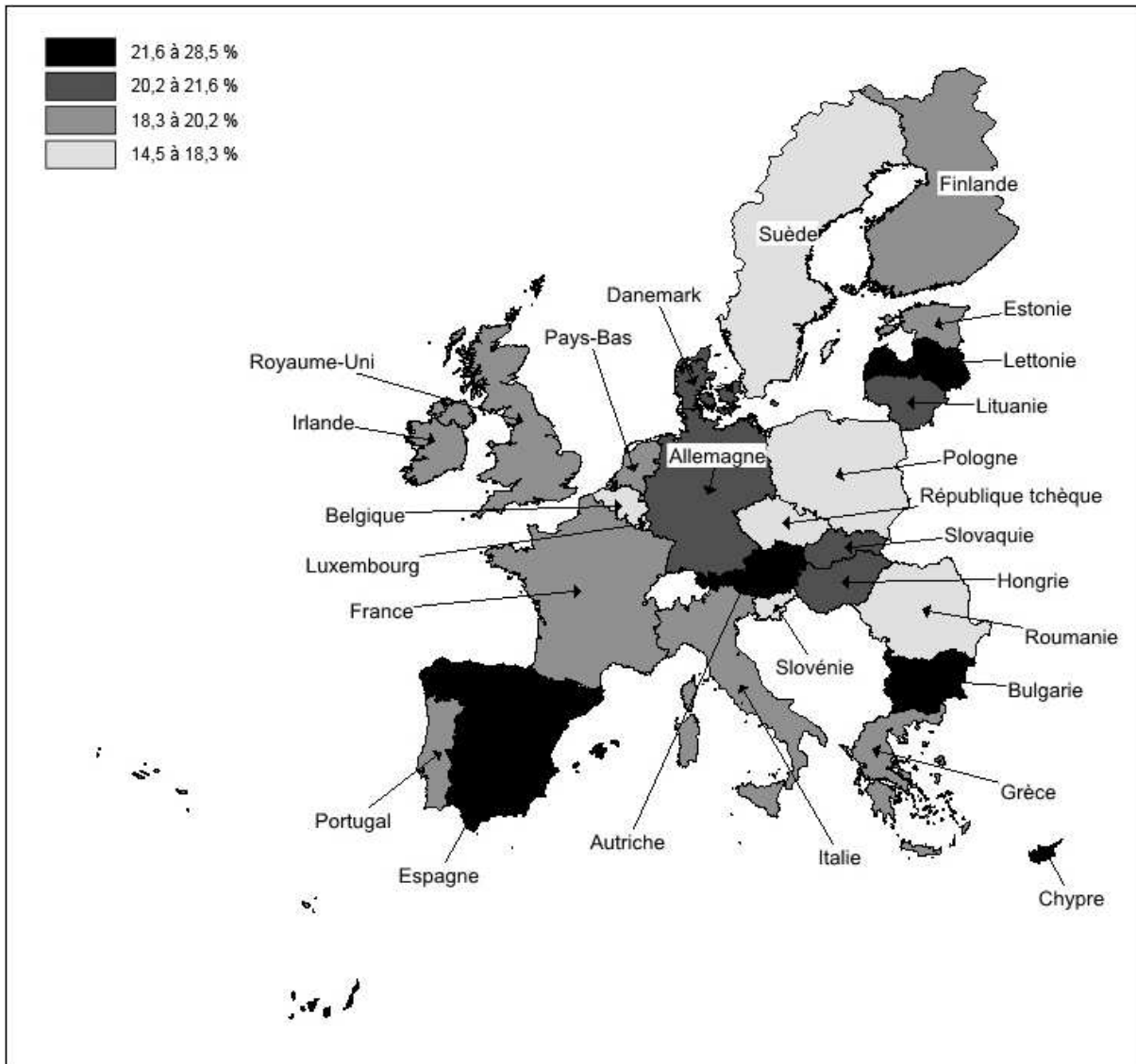
**Part des employés qualifiés dans l'emploi
(ESeG = 5)**



Part des ouvriers qualifiés salariés dans l'emploi
(ESeG = 6)



**Part des professions salariées peu qualifiées dans l'emploi
(ESeG = 7)**



Répartition des personnes en emploi dans l'Union Européenne en 2011 selon la nomenclature socio-économique Eseg

eff : nombre d'actifs occupés en milliers

% : part des actifs occupés du pays dans le groupe Eseg

		Allemagne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Chypre	Danemark	Espagne	Estonie
1. Cadres dirigeants	eff.	1 991	211	329	199	17	78	925	56
	%	5,0	5,1	7,3	6,8	4,5	2,9	5,1	9,1
2. Professions intellectuelles et scientifiques	eff.	7 278	586	918	465	64	673	2 911	119
	%	18,1	14,1	20,4	15,8	17,0	24,9	16,1	19,5
3. Professions intermédiaires	eff.	7 280	703	665	228	44	412	1 784	74
	%	18,1	17,0	14,8	7,7	11,8	15,3	9,9	12,1
4. Petits entrepreneurs	eff.	2 618	423	374	231	54	171	2 132	30
	%	6,5	10,2	8,3	7,8	14,4	6,3	11,8	4,9
5. Employés qualifiés	eff.	5 797	579	803	368	51	480	2 941	54
	%	14,4	14,0	17,8	12,5	13,5	17,8	16,3	8,9
6. Ouvriers qualifiés	eff.	7 023	747	667	764	47	334	2 982	163
	%	17,5	18,0	14,8	25,9	12,6	12,4	16,5	26,7
7. Salariés peu qualifiés	eff.	7 871	895	752	694	98	554	4 422	114
	%	19,6	21,6	16,7	23,5	26,1	20,5	24,4	18,7
0. Non renseigné	eff.	391	0	0	0	0	1	7	0
	%	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Ensemble des actifs occupés	eff.	41 717	4 292	4 745	3 224	402	2 888	22 511	679
	%	100	100	100	100	100	100	100	100

		Finlande	France	Grèce	Hongrie	Irlande	Italie	Lettonie	Lituanie
1. Cadres dirigeants	eff.	142	1 908	196	223	136	956	101	126
	%	5,7	7,4	4,8	5,9	7,5	4,2	10,4	9,2
2. Professions intellectuelles et scientifiques	eff.	519	4 342	723	602	393	3 035	161	303
	%	21,0	16,8	17,7	15,8	21,7	13,2	16,6	22,1
3. Professions intermédiaires	eff.	377	5 041	287	492	171	3 110	111	158
	%	15,2	19,6	7,0	12,9	9,5	13,5	11,5	11,5
4. Petits entrepreneurs	eff.	256	1 968	1 169	328	203	4 153	69	113
	%	10,4	7,6	28,6	8,6	11,2	18,1	7,1	8,2
5. Employés qualifiés	eff.	351	4 565	524	448	317	3 592	87	103
	%	14,2	17,7	12,8	11,8	17,5	15,6	9,0	7,5
6. Ouvriers qualifiés	eff.	397	3 233	483	988	216	4 044	202	324
	%	16,1	12,5	11,8	25,9	11,9	17,6	20,8	23,7
7. Salariés peu qualifiés	eff.	424	4 720	710	731	363	4 078	238	244
	%	17,1	18,3	17,4	19,2	20,1	17,8	24,5	17,8
0. Non renseigné	eff.	7	1	0	0	10	0	1	0
	%	0,3	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	0,1	0,0
Ensemble des actifs occupés	eff.	2 646	25 776	4 717	4 183	1 799	24 318	1 103	1 560
	%	100	100	100	100	100	100	100	100

		Luxem- bourg	Pays-Bas	Pologne	Portugal	République tchèque	Roumanie	Royaume- Uni
1. Cadres dirigeants	eff.	10	618	1 008	304	236	232	3 002
	%	4,4	7,4	6,3	6,3	4,8	2,5	10,3
2. Professions intellectuelles et scientifiques	eff.	74	1 890	2 788	689	661	1 276	6 995
	%	32,7	22,6	17,3	14,2	13,5	14,0	24,0
3. Professions intermédiaires	eff.	39	1 238	1 610	393	741	629	3 285
	%	17,4	14,8	10,0	8,1	15,1	6,9	11,3
4. Petits entrepreneurs	eff.	9	679	3 045	748	698	2 876	2 615
	%	3,9	8,1	18,9	15,5	14,2	31,5	9,0
5. Employés qualifiés	eff.	30	1 306	1 531	658	607	695	5 058
	%	13,2	15,6	9,5	13,6	12,4	7,6	17,4
6. Ouvriers qualifiés	eff.	29	895	3 612	1 018	1 258	2 148	2 858
	%	12,9	10,7	22,4	21,1	25,7	23,5	9,8
7. Salariés peu qualifiés	eff.	32	1 641	2 527	1 028	700	1 282	5 245
	%	14,3	19,6	15,7	21,3	14,3	14,0	18,0
0. Non renseigné	eff.	3	104	10	0	2	0	93
	%	1,1	1,2	0,1	0,0	0,1	0,0	0,3
Ensemble des actifs occupés	eff.	232	8 347	17 322	5 435	5 181	9 529	30 742
	%	100	100	100	100	100	100	100

		Slovaquie	Slovénie	Suède	UE
1. Cadres dirigeants	eff.	125	79	263	13 471
	%	5,3	8,4	5,7	6,2
2. Professions intellectuelles et scientifiques	eff.	273	182	1 169	39 089
	%	11,6	19,5	25,2	18,0
3. Professions intermédiaires	eff.	394	122	692	30 079
	%	16,8	13,1	14,9	13,8
4. Petits entrepreneurs	eff.	287	113	333	25 693
	%	12,2	12,0	7,2	11,8
5. Employés qualifiés	eff.	242	95	777	32 059
	%	10,3	10,1	16,8	14,7
6. Ouvriers qualifiés	eff.	584	194	755	35 965
	%	24,9	20,7	16,3	16,5
7. Salariés peu qualifiés	eff.	444	146	628	40 580
	%	18,9	15,6	13,5	18,6
0. Non renseigné	eff.	1	5	25	662
	%	0,1	0,6	0,5	0,3
Ensemble des actifs occupés	eff.	2 586	956	4 872	217 600
	%	100	100	100	100

Champ : Actifs occupés au sens du BIT dans l'Union Européenne sauf Malte et Croatie.

Personnes âgées de 15 ans ou plus

Source : Labour Force Survey 2011, Eurostat, Calculs Insee.

L'Union Européenne et la France selon la nomenclature Eseg : nombre de personnes âgées de 15 ans ou plus et part des femmes.

	effectif (en milliers)		part des femmes (en%)	
	France	UE	France	UE
1. Cadres dirigeants	1 908	13 832	38,8	32,1
1.1 Chefs d'entreprises, hors hôtellerie, restauration, commerce	181	2 126	18,3	20,2
1.2 Chefs d'entreprises, hôtellerie, restauration, commerce	167	2 075	39,6	32,5
1.3 Cadres dirigeants salariés, hors hôtellerie, restauration, commerce	1 384	7 926	41,3	33,0
1.4 Cadres dirigeants et gérants, hôtellerie, restauration, commerce	175	1 704	39,7	42,2
2. Professions intellectuelles et scientifiques	4 342	40 045	48,5	51,3
2.1 Ingénieurs et spécialistes des sciences, des techniques, des technologies de l'information et des communications	1 154	10 014	22,0	21,4
2.2 Médecins et professionnels de santé	674	5 913	62,1	68,9
2.3 Cadres administratifs, financiers et commerciaux	516	7 122	41,0	47,8
2.4 Professionnels de la justice, des sciences sociales et de la culture	494	5 881	53,1	53,9
2.5 Enseignants et professionnels de l'enseignement	1 433	11 042	64,9	70,1
3. Professions intermédiaires salariées	5 041	31 140	45,2	50,5
3.1 Professions intermédiaires des sciences, des techniques, des technologies de l'information et des communications	1 781	8 807	11,8	17,2
3.2 Professions intermédiaires salariées de la santé	584	5 268	78,8	80,7
3.3 Professions intermédiaires de finance, vente et administration	2 104	13 498	62,2	58,6
3.4 Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et assimilés	505	3 221	58,7	63,2
3.5 Sous-officiers des forces armées	67	346	8,1	4,8
4. Petits entrepreneurs (non-salariés)	1 968	26 750	30,3	34,0
4.1 Exploitants agricoles	497	7 410	29,2	39,1
4.2 Commerçants et assimilés	804	10 606	46,6	46,6
4.3 Artisans	667	8 735	11,6	14,4

*En France, la profession antérieure n'est pas renseignée en 2011.

Champ : Personnes âgées de 15 ans ou plus habitant dans l'Union Européenne sauf Malte et Croatie

Source : Labour Force Survey 2011, Calculs Insee

	effectif (en milliers)		part des femmes (en%)	
	France	UE	France	UE
5. Employés qualifiés	4 565	34 037	72,2	65,4
5.1 Employés de bureau et assimilés	2 240	16 938	71,0	66,0
5.2 Employés de réception, guichetiers et assimilés	238	4 879	76,5	72,1
5.3 Aides-soignants, gardes d'enfants et aides-enseignants	1 612	7 850	90,2	88,9
5.4 Personnels des services de protection et de sécurité et des armées	476	4 369	15,4	13,4
6. Ouvriers qualifiés salariés	3 233	39 662	12,8	14,0
6.1 Ouvriers qualifiés de la construction, sauf électriciens	534	7 596	2,1	2,5
6.2 Ouvriers qualifiés de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement	220	4 070	22,9	40,8
6.3 Ouvriers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique, de l'imprimerie, de l'électricité et de l'électronique	799	11 995	8,4	6,5
6.4 Conducteurs de machines et d'installations fixes, ouvriers qualifiés de l'assemblage	783	7 353	27,3	34,6
6.5 Conducteurs de véhicules et de matériels et engins mobiles	896	8 648	7,8	4,2
7. Salariés peu qualifiés	4 720	46 294	59,8	59,5
7.1 Personnels de services et employés de commerces	1 965	22 758	66,1	67,3
7.2 Ouvriers peu qualifiés et manœuvres	1 086	13 160	27,7	34,5
7.3 Agents d'entretien	1 445	8 592	81,9	85,1
7.4 Ouvriers agricoles	225	1 784	17,3	21,1
8. Retraités et personnes hors du marché du travail de 65 ans ou plus*	13 348	96 982	55,5	57,4
9. Autres personnes sans emploi	11 128	89 190	59,1	61,6
9.1 Étudiants	4 399	24 548	52,0	51,3
9.2 personnes handicapées inaptes de moins de 65 ans	nd	6 256	nd	47,4
9.3 Chômeurs non classés dans une autre catégorie*	3 237	12 051	51,3	50,1
9.4 Autres personnes hors du marché du travail et de moins de 65 ans	3 465	46 282	75,5	72,1
0. Non renseigné	100	890		
Population des 15 ans ou plus	50 352	418 823	52,2	51,6

Références :

Principaux documents produits pour et par l'ESSnet :

(Insee DG75-F001 et sur www.cros-portal.eu , rubrique ESEG)

- Final Report of the ESSnet on the harmonisation and implementation of a European socio-economic classification: European Socio-economic Groups (ESeG), (version acceptée par EUROSTAT le 30 juillet 2014) , Insee DG75-F001

et Annexes et documents attachés au rapport :

- Minutes of the meetings

- Five ESSnet meetings: Paris (14-15 November 2011), Budapest (20-21 February 2012), Rome (17-18 December 2012), Prague (19-20 September 2013) and Paris (27-28 of January 2014).
- The international meeting of researchers: 19 June 2012
- The meetings of the French group: 8 February 2012, 23 May 2012, 12 December 2012, 5 June 2013 and 8 January 2014

- Expertise of the basic variables and other technical documents

- Expertise of the basic variables (report from Francesca Gallo, Italy)
- Intermediary report
- Table of answers about national socio-economic classifications for WP1
- The ESSnet ESeG project: proposals for a classification (Description of the prototypes, december 2013)
- The European Social Survey (ESS) par M.Amar et F. Gleizes
- Technical documents about ESeG
 - ISCOxStatusxESeG tables
 - Program to build ESEG in LFS
 - Program to build ESEG in SILC
 - Help to code

- Studies and tests (final texts, see list in Complements of this report)

- Some evidence on the ESEG prototypes stemming from the Italian survey on occupations, Francesca Gallo
- A bibliographical survey on the divide between public and private sector in Europe (in French) Cédric Huguée, Étienne Penissat and Alexis Spire
- Differences between public and private sector in Europe: A comparative study based on the social morphology of wage earners Cédric Huguée, Étienne Penissat and Alexis Spire
- The gender of occupations in Europe (in French) Thomas Amossé and Monique Meron
- Factorial analysis of groups of observations and comparison of prototypes of classification, (in French) Thomas Denoyelle
- Results of tests on aggregate and detailed levels of Eseg from employment data (LFS 2011), data on living conditions (SILC 2011) and data on social and cultural practices (AES 2006), Michel Amar and François Gleizes
- The analysis of Czech earnings and comparison of prototypes of ESeG classification, Dalibor Holý and Jitka Erhartová
- Educational tracking, intergenerational class mobility and differences in cultural participation Testing ESeG prototypes in the Czech Republic using EU-SILC 2011 and AES 2011 ; Jiří Šafr
- Assessment of the prototypes, Marta Zahonyi and Ákos Huszár
- Test of the 2nd level of the ESeG prototypes on Hungarian LFS and SILC data among the employed, Ákos Huszár and Marta Zahonyi
- Testing of the ESeG prototypes in respect of education, Akos Huszar and Marta Zahonyi
- Working conditions in Europe Comparison of the three one-digit ESeG prototypes on the theme of working conditions using EWCS 2010 survey (in French) Charline Babet
- Socio-economic Homogamy in the European Union Assessment of ESeG Level 1 Prototypes and Indications Regarding Level 2 Categories Using Data from the European Labour Force Survey Milan Bouchet-Valat
- Housing inequalities in Europe. An analysis of social stratification according to the ESeG classification (European socio-economic Groups) Fanny Bugeja-Bloch
- The social space of living conditions in Europe in 2011. Frédéric Lebaron.

- Assessing the performance of the three one-digit ESeG prototypes with the 2011 EUSILC Module on the intergenerational transmission of disadvantages Contribution to the European Statistical System network for the elaboration of European socioeconomic groups (ESeG) Louis-André Vallet
- Europeans in employment in seven socio-economic categories Michel Amar, François Gleizes, Monique Meron

- European Socio-economic Groups (ESeG) : first uses ; Additional volume to ESSnet ESeG Final Report (june 2014)

- The ESEG testing with the Finnish Income and Living Conditions Survey, Aila Äyväri and Marie Reijo (Population and Social Statistics of Statistics Finland, Finland)
 - Class and Poverty – On a blind spot of the European Statistical System, Márta Záhonyi, Ákos Huszár (HCSO, Hungary)
 - The use of the socio-economic classification ESEG as a standardised tool for the measurement, Ludmila Ivancikova and Robert Vlacuha (Section of Social Statistics and Demography, Statistical Office of the Slovak Republic, Slovakia)
 - Application of the new proposed European Socio-Economic Classification ESEG-2014 in Spanish LFS data., Miguel Ángel García-Martínez (Labour Market Statistics Directorate, INE-ESPAÑA, Spain)
 - Europeans in employment in seven socio-economic categories, Michel Amar, François Gleizes, Monique Meron (INSEE, France)
 - Income poverty and material deprivation in Europe seen through socioeconomic groups (ESEG), Michel Amar and François Gleizes (INSEE, France)
 - Working conditions in Europe: Comparing occupations using the ESeG classification, Charline Babet (DARES - Département Métiers et Qualifications, France)
 - Socioeconomic Homogamy in the European Union seen through the Eseg Classification, Milan Bouchet-Valat, (LSQ-CREST, OSC-Sciences Po & CNRS, INED)
 - Housing inequalities in Europe. Fanny Bugeja (Université Paris Ouest Nanterre, LSQ-CREST)
 - Social inequalities in Europe: comparing socio-economic groups in the space of living conditions, Frédéric Lebaron (Printemps, UVSQ-CNRS, UMR8085)
- CNIS Réunion de la commission Emploi, qualification et revenus du travail du 10 avril 2014 (compte rendu sur le site cnis.fr)

Quelques documents relatifs aux travaux antérieurs (par ordre chronologique)

- BIT_ILO *International Standard Classification of Occupations*, Geneva, (2013)
- Pénissat Etienne « La difficile production d'une nomenclature socioprofessionnelle à l'échelle européenne », *Revue Française de Socio-économie*, n°10, 2012, p. 251-257.
- Penissat Étienne, Jay Rowell, « Note de recherche sur la fabrique de la nomenclature socioéconomique européenne ESeC », *Actes de la recherche en sciences sociales 2012/1* (n° 191-192), p. 126-135.
- Brousse Cécile. Gleizes François. « Les transformations du paysage social européen de 2000 à 2009 », *Insee Références Emploi et salaires 2011*, pp85-98
- Brousse Cecile, De Saint-Pol Thibaut, Gleizes François, Le Ru Nicolas, Marical François, Monso Olivier et Wolff Loup, *Assessment of the European socio-economic classification prototype (ESeC): lessons from the French experience*, INSEE, coll. "Document de travail de l'Insee", n° F1006, 2010
- Rose David, Harrisson Eric (dir) *Social Class in Europe: an Introduction to the Socio-economic Classification*, Londres, Routledge. 2010
- CNIS, *Nomenclatures socioprofessionnelles internationales*, Paris, (journée du 14 Septembre 2009).
- Brousse Cecile. « ESeC, projet européen de classification socio-économique », *Courrier des statistiques*, n°125, 2008, p. 27-36.
- Desrosières Alain Les catégories socioprofessionnelles *Courrier des statistiques* n° 125 pp 13-15, 2008
- Amossé Thomas et Chardon Olivier, « Les non-qualifiés : une nouvelle classe sociale ? », *Economie et Statistique*, n°393-394, 2006, p. 203-229.
- Insee, *La Nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS 2003)*, Paris, 2003.
- Grais Bernard *Les nomenclatures socioéconomiques utilisées dans la statistique officielle des Etats membres de l'Union européenne*, rapport pour Eurostat, 1999 ; presented to a "Harmonisation of Social Statistics" Working Group in April 2000 (minutes of 2-3 May 2000, point 5).
- Desrosières Alain Thevenot Laurent , *Les catégories socioprofessionnelles*, La Découverte, repères 1988/2002
- Bourdieu P., *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minit, 1979.
- Porte Jean, « Les catégories socioprofessionnelles », in Friedmann J. & Naville P.(éds) *Traité de sociologie du travail*, Paris, Armand Colin, 1961.

Et beaucoup d'autres...